

le bleu



60 FF

Fr.Eng.
parall. **2/97**

revue internationale d'architecture

la commande publique et les concours
d'architecture en France :
quelles réformes ?

fondateurs :
Aulis Blomstedt, Reima Pietilä, Heijo Petäjä, André Schimmerling, Kyösti Alander, en 1958
 édition :
"les amis du Carré Bleu" (association loi de 1901)
 directeur :
André Schimmerling
 rédacteurs en chef :
Philippe Fouquey, Dominique Beaux
 comité de rédaction :
Edith Aujame, Denise Cresswell, J.Cl. Deshons, Claire Duplay, L.P. Grosbois, Lucien Hervé, Bernard Kohn, Maurice Sauzet, Ionel Schein, Pierre Vago, J.L.Véret,
 secrétariat iconographique :
au journal
 service photographique :
Lucien Hervé
 régie publicité :
"Le Carré Bleu", 3, place Paul-Painlevé, 75005 Paris, Tél : 43 26 10 54
 diffusion locale :
Denise Cresswell
 développement :
Tyenne Schimmerling, Rodolphe Hervé, Pierre Morvan

collaborateurs France :
R.Aujame, D.Aygoustinos, A.Boros, V.Charlandjeva, A.Jobard, J.Kishlar, F.Lapied, P.Lefevre, M.Mangematin, M.Martinat, Cl.H.Rocquet

collaborateurs étrangers :

Allemagne: *Nina Nedeljkov*
 Belgique: *Bruno Vellut, Pierre Puttemans*
 Danemark: *Jorn Utzon, Henning Larsen*
 Ecosse: *Vasile Toch*
 Etats-Unis: *Attila Batar, Stephen Diamond*
 Finlande: *Kaisa Broner, Juhani Katainen, Juhani Pallasmaa, Antti Nurmesniemi, Veikko Vasko, Matti Vuorio*

Grèce: *A.Atonakakis*
 Hollande: *Aldo van Eyck, Alexander Tzonis*
 Hongrie: *C.K.Polonyi*
 Israël: *Gabriel Kertesz*
 Italie: *Giancarlo de Carlo, Massimo Pica Ciamarra, Luciana de Rosa, Manfredi Nicoletti*

Norvège: *Sverre Fehn*
 Suède: *Ralph Erskine, Elias Cornell, Georg Varhelyi*

Tous droits de reproduction réservés
 Commission paritaire 59 350

"Le Carré Bleu"
 revue internationale d'architecture
 33, rue des Francs-Bourgeois
 75004 Paris - Tél. 45 49 26 92

Prix du numéro : 60 FF

Imprimeur :
 Meinema bv, Delft, Pays-Bas
 0031152125915

Sommaire 2/97

La commande publique et les concours d'architecture en France : quelles réformes ?

Urgence !	1
L'expérience et l'analyse de Francis Soler	2
Entretien avec Claire Duplay	
"résistons à l'infantilisation générée par les concours ..." 19	
Henri Ciriani	
Entretien avec Cyrille Faivre-Aublin	
Carol Maillard et Bernard Delporte	27
espoirs et déboires ...	
Entretien avec Claire Duplay	
Le coup d'oeil naïf d'un semi-étranger	32
Un message de Lucien Kroll	
Moins de barbarie dans les concours, plus de désir dans la commande, selon Paul Chemetov	34
Entretien avec Cyrille Faivre-Aublin	
"...faire l'architecture comme on fait son pain..."	42
Michel Bourdeau	
Diagnosis	46
Témoignages d'ailleurs	
Italie - Luciana de Rosa et Massimo Pica Ciamarra	47
Finlande - Juhani Katainen	
USA - Attila Batar	
Programmation	50
Véronique Lancelin	
Seuils et obligations des maîtres d'ouvrage publics en France	53
Propositions de réformes	54
Actualités	
L'architecte et le pouvoir - Colloques	60
Revue des livres - Agnès Jobard	61
Observatoire International de l'Architecture	63
- bulletin d'adhésion	
- statuts de l'association	

Revue publiée avec le Concours du Centre National du Livre

Urgence !

Le groupe d'étude sur l'Architecte et le pouvoir, en effleurant, lors des 2ème et 3ème colloques, le sujet de l'accès à la commande publique, a touché un point très sensible. Aucun thème, avant celui des concours d'architecture, n'avait suscité autant de passion, de vivacité et d'émotion dans les interventions.

De la part des participants étrangers, c'est, évidemment, l'enthousiasme pour le système français du concours généralisé, ou du moins pour son principe, qui dominait.

De la part des participants français, jeunes, moins jeunes et anciens, c'était au contraire une déception radicale devant la désastreuse dérive des concours pour la commande publique. Nous ne pouvons nous satisfaire de l'existence d'un grand nombre de concours en France, si nous savons que le système est biaisé, injuste, hypocrite, et que, de plus, il ne produit même pas une bonne architecture quotidienne.

Par ailleurs nous avons eu connaissance et communication de nombreux manifestes, rapports, lettres ouvertes, notes ... suggérant des réformes nécessaires, et d'urgence !

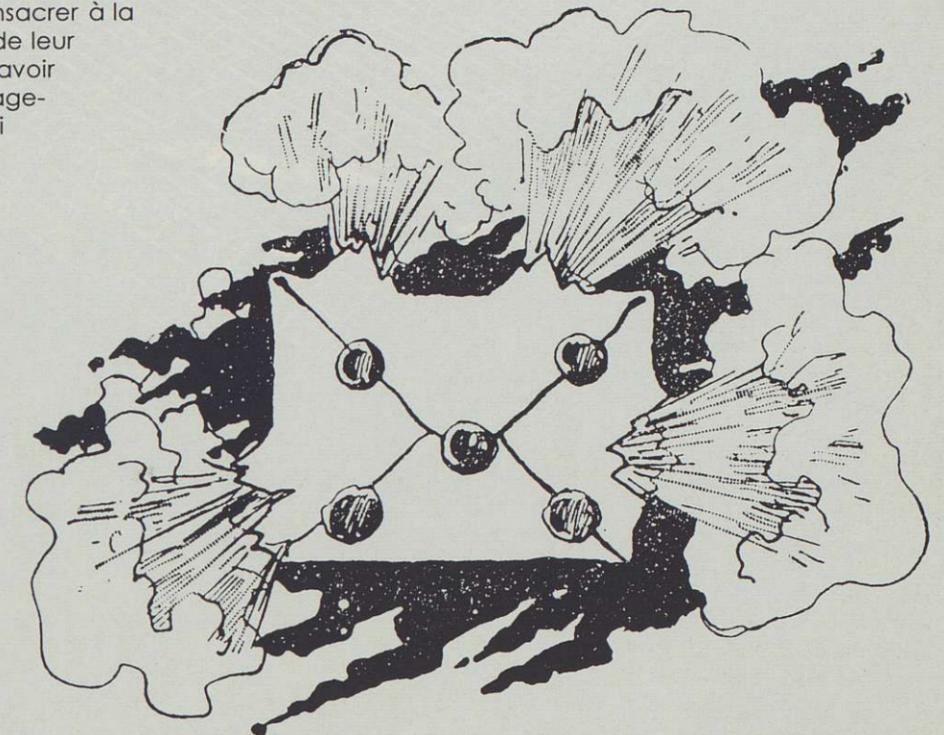
Ce numéro du Carré Bleu se conclura par un état de nos propositions, dans plusieurs directions, complémentaires, avec des variantes, des orientations fondamentales et des dispositions secondaires. La plupart des architectes souhaitent des réformes, mais il ne faudrait pas, une fois de plus que, sous l'influence des habituels puissants groupes de pression, des intérêts économiques et institutionnels, de prétextes européenolibéralistes, ces réformes soient négatives !

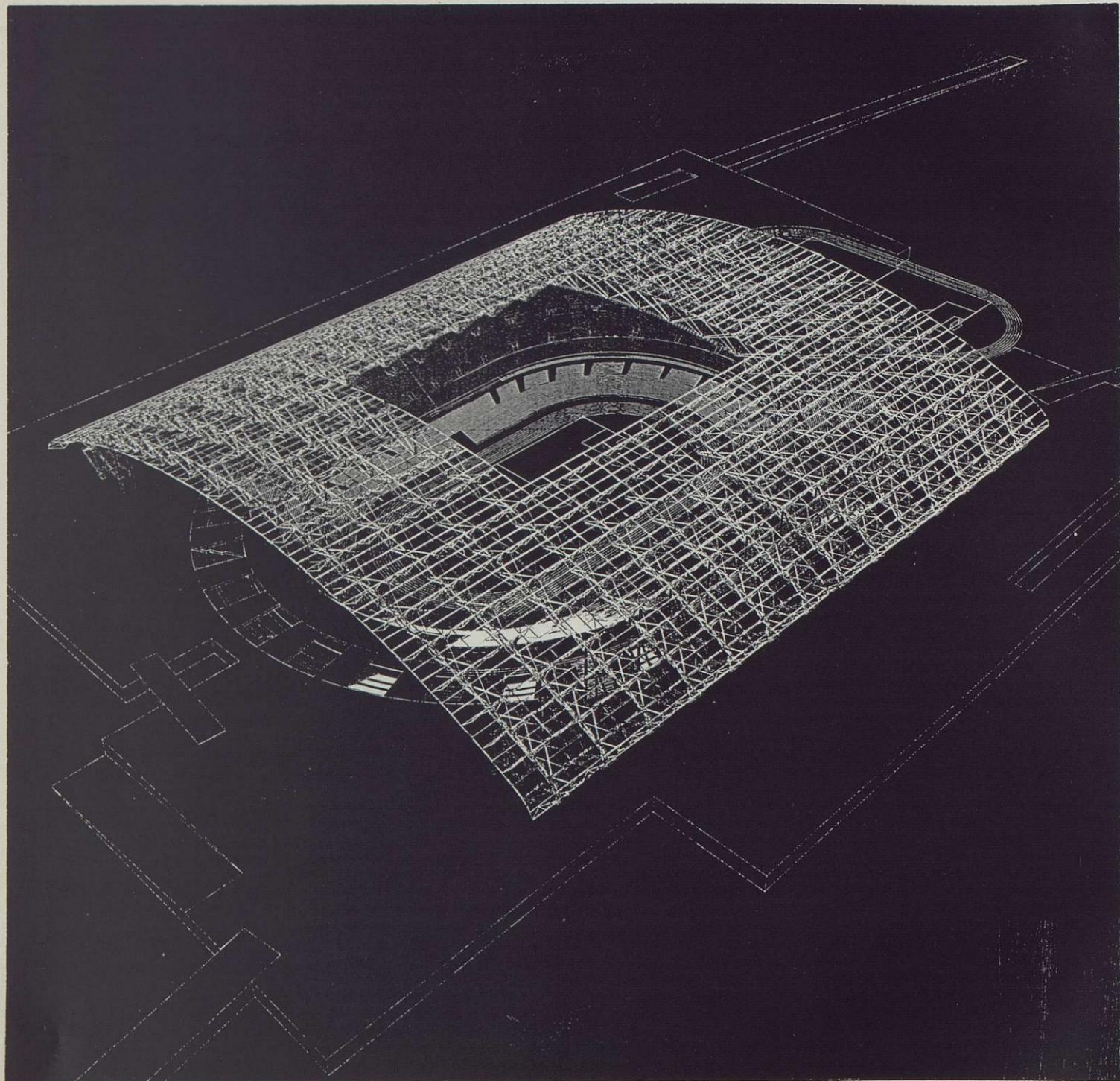
Dès l'abord, nous avons choisi de plonger dans la vie des architectes coutumiers des concours, comme candidats ou membres de jurys. Nous les remercions du temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la communication de leur expérience et de leur extraordinaire sincérité. Nous espérons avoir traduit le caractère illimité de leur engagement professionnel, mais aussi leur souci de l'intérêt général. Grâce à ces dialogues, qui constituent un véritable état des lieux, les lecteurs du Carré Bleu même très éloignés de la conjoncture française devraient en ressentir le climat orageux.

Nous joignons à ce dossier quelques points de vue venus d'ailleurs, et l'analyse d'une programmiste sur sa fonction. Nous présentons peu de points de vue "institutionnels", puisqu'aussi bien ils ont leurs propres moyens d'expression et de diffusion.

Mais le dossier n'est pas clos. Nous souhaitons recueillir d'autres témoignages, publier d'autres contributions, débattre sur nos propositions.

Claire Duplay
 Pour le Comité de Rédaction du Carré Bleu





Saint-Denis, le Grand Stade, 1994

L'expérience et l'analyse de Francis Soler

Entretien avec Claire Duplay

Les concours, c'est un énorme sujet qu'on a abordé plusieurs fois en France. On ne peut pas dire aujourd'hui que les concours aient trouvé leur parfaite efficacité bien que nous ayons été les premiers en Europe à en réinventer le processus et à le développer vertigineusement. J'ai participé récemment à un colloque à Gênes où nous expliquions que près de deux mille concours étaient lancés chaque année en France, pendant que l'Italie en organisait dix, dans le même temps.

Moi-même d'ailleurs, je n'ai réalisé ou exposé aucun projet qui ne soit l'aboutissement d'un concours. Je pense que cette façon d'aborder une opération est un enrichissement permanent pour les architectes, indispensable à leur expression. Ils deviennent subitement des acteurs en représentation, des athlètes qui entrent dans la compétition pour mieux évaluer leurs performances personnelles. Ils progressent dans la confrontation. A chaque concours, j'ai le sentiment de me perdre puis d'avancer, de chercher et de trouver enfin des tas de choses auxquelles je n'avais pas pensé auparavant. Peut-être par confusion. Je veux parler de cette confusion qui règne en permanence dans nos esprits et qui nous empêche de préciser nos choix, lorsqu'au fond il n'y a aucune raison objective de le faire. Je suis apparu professionnellement, il y a quelques années, au milieu de ces architectes qui, sans les concours, n'auraient certainement pas le statut privilégié et l'autorité qu'ils ont aujourd'hui.

Mais une polémique a cours en ce moment, reposant la question de la légitimité des concours et de leur efficacité compte tenu des dérives récentes qu'on constate, à chaque fois un peu plus.

Je ne suis pas sûr qu'il faille y participer en répondant brutalement que tout doit être soumis à la loi des

concours ou que, tout au contraire, il s'agit de les supprimer. Il y a des situations particulières et précises qui nécessitent une mise en concurrence des idées et des performances techniques et d'autres qui n'en nécessitent pas. Ce sont des cas très particuliers qu'il s'agit de traiter avec prudence et avec une parfaite intuition sur les conséquences possibles. Le problème, en France, c'est que tout fonctionne par lois ou par décrets. Et qu'à partir du moment où il est dit que c'est comme ça que l'on fait, il ne peut plus en être autrement. Aucun cas particulier n'est alors possible, nous privant de situations dont la pertinence viendrait, quelquefois pourtant, d'une formule à la carte.

Les concours incitent les architectes à faire des propositions plus agressives ?

La situation de compétition incite les architectes à proposer des idées plus intéressantes et plus pertinentes que d'autres, à un moment donné et dans une situation précise. Cela fonctionne bien dans une période de confiance et de croissance, mais cela ne fonctionne plus du tout dans une période de doutes et de crise, comme celle que nous vivons en ce moment. Les années quatre vingt ont révélé une multitude de projets passionnants. Les jurys étaient intéressants, très compétents et bien composés. Je me souviens : pour le Centre de Conférences Internationales du Quai Branly à Paris, la commission de sélection regroupait Frank Gehry, Norman Foster, Rem Koolhaas, Paul Chemetov, Dominique Perrault, Renzo Piano, Joseph Belmont et des personnalités, toutes plus compétentes les unes que les autres. Rien que cela ! Comment avec un tel jury, n'auraient pas été décelés plusieurs projets intéressants ? Aujourd'hui, les jurys sont constitués la plupart du temps par des individus transparents, par des architectes sans grande valeur ou

souvent agressifs, par des gens dont on ne sait pas pourquoi ils ont été choisis et au nom de quelle légitimité ils donneraient, sur notre travail, un avis que l'on dit concerné. Très vite un consensus apparaît et on s'achemine inexorablement vers *une architecture de commission* qui ne blesse personne et sans ennemi véritable. En un mot, médiocre. Dans de telles situations, il est inutile de s'affronter sur les idées, de proposer des architectures performantes même si elles sont économiquement viables. *N'émettez surtout aucune idée, dessinez ce que l'on vous demande, rien de plus, souriez c'est pour vous!* Depuis quatre ou cinq ans, et quand nous avons la chance d'être invités, nous nous demandons à chaque fois à quoi sert réellement toute cette mise en scène. On nous écoute par courtoisie, celle que nous octroie le droit d'être là. Et nous nous épuisons sans résultat satisfaisant.

Alors, constatant que les conditions politiques et culturelles ne sont plus là pour prolonger la richesse d'un débat qu'avaient révélé les concours, on se met à rêver de croiser le chemin d'un Cartier quand il fait travailler Jean Nouvel, oeuvre magnifique qui ne fit l'objet d'aucune consultation nationale ou internationale et qui montre que la qualité d'un ouvrage n'est pas liée, *à priori*, à la mise en concurrence systématique, mais au seul talent de son auteur et à celui de son commanditaire. Le concours ne garantit donc pas, à lui tout seul, la qualité d'une démarche ou d'une réalisation. Néanmoins il y a des sujets tellement difficiles à résoudre qu'ils nécessitent une consultation qui peut donner la réponse. Et s'il n'y a pas de réponse satisfaisante, alors il faut recommencer. C'est qu'on s'est trompé de jury ou qu'on s'est trompé de candidats.

A-t-on le droit moral de déclarer un concours infructueux alors qu'on s'est engagé au départ à choisir un lauréat, et que chaque participant pensait avoir une chance de l'être ?

Qui s'engage à désigner un lauréat ? L'organisateur peut toujours déclarer un concours infructueux. Le code des marchés publics l'y autorise. Qu'on en ait le droit moral, ça c'est une autre histoire, contribuant à discréditer, une fois de plus et un peu plus encore, notre rôle social. Mais concourir, c'est aussi prendre ce risque et nous le savons. Ce qui est pire encore, c'est cette situation consternante où le lauréat est désigné (ce qui le remplit sur l'instant d'un bonheur sans partage) et qu'on s'autorise à geler ou à interrompre l'opération quelques mois ou quelques années d'études après, au seul motif qu'elle n'est plus vraiment utile. J'ai été

lauréat du Centre de Conférences Internationales de Paris en Mars 1990. Il ne s'est pas réalisé. J'ai été lauréat du Ministère de la Culture en Décembre 1995. Il n'est même pas financé. Et l'Ecole d'architecture Paris-Villemin, souvenez-vous : l'Etat s'est désengagé moins de trente jours après m'avoir désigné lauréat. Un haut fonctionnaire de l'Etat avait estimé qu'il n'était pas judicieux, au fond, de dépenser cent millions de francs pour loger des architectes en plein milieu de Paris et qu'il fallait mieux vendre le foncier (cent millions de francs) pour financer deux écoles, l'une à Nanterre, l'autre à Marne la Vallée. Ainsi, non seulement le prix du patrimoine (jugé trop riche pour des élèves architectes) équilibrerait la dépense, mais encore on sortait allègrement de Paris des étudiants qui restaient sur l'annonce officielle d'une école programmée.

C'est l'éternelle légèreté de l'Etat ou des pouvoirs publics dans ce domaine. Elle n'est faite que de contradictions, souvent préjudiciables aux architectes. Personne ne prend soin de s'assurer que l'opération sera financée, avant même de la lancer. Non seulement les garanties financières ne sont pas assurées, mais, plus gravement, la continuité politique des projets importants est défaillante. Ce que font les uns, les autres le défont. Et nous passons notre vie à regarder faire et défaire. C'est dire à quel point il faut saluer un concours qui se réalise. Je veux parler bien sûr des concours dont les enjeux politiques et urbains sont réels.

On pourrait ajouter que, depuis quelque temps, on comprend mieux à qui profitent les concours. Assurément, à ceux qui les organisent plutôt qu'à ceux qui s'y collent. Dans une profession fragilisée en permanence, il est très facile de lancer une mise en concurrence et de décider de défrayer les participants avec une petite misère. De préférence, en leur disant : *vous participez à une oeuvre importante, sociale et culturelle, oeuvre majeure de notre ville dont les retombées seront grandes pour vous.* Les maires, les conseils régionaux et toutes les autres instances publiques, se sont vite aperçus que pour séduire leurs électeurs, une exposition de projets d'architectes coûtait beaucoup moins cher qu'une campagne de publicité par affichage, radio ou télévision, organisée par une agence de communication. Les concours se sont multipliés et les architectes sont devenus de grands chasseurs de rêves. Et si on lançait demain un concours sans le rémunérer du tout, je suis persuadé qu'on trouverait encore des architectes pour y participer, car à bien regarder l'état actuel de la profession, son désarroi, son désespoir, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ils le feraient. D'ailleurs, ont-ils seulement le choix ?

Pourtant les concours d'idées, ouverts à tous et non rémunérés, ont bien, dans un passé récent, montré leur efficacité. Cela souligne bien toutes les contradictions dans lesquelles nous évoluons en permanence et qu'aucun décret ne saurait régler efficacement. Souvenez-vous de l'Arche de la Défense : cette réponse merveilleuse à une question que nul n'arrivait à résoudre depuis des années. Tout à coup, apparaît une idée de génie, celle de Spreckelsen. Totalement pertinente, opportune, classique et contemporaine à la fois, pour un bâtiment remarquable que seul un concours pouvait susciter. Je suis à peu près sûr que Spreckelsen eut cette idée dans l'urgence d'une procédure de concours. Qu'il se devait d'être remarquable. Dans une autre situation, par le doute (que le temps favorise) ou encore par paresse (qui touche parfois nombre d'entre nous, jusqu'aux contours extrêmes d'une délicieuse fainéantise), il n'aurait certainement pas abouti à cette synthèse parfaite de la forme et du sens.

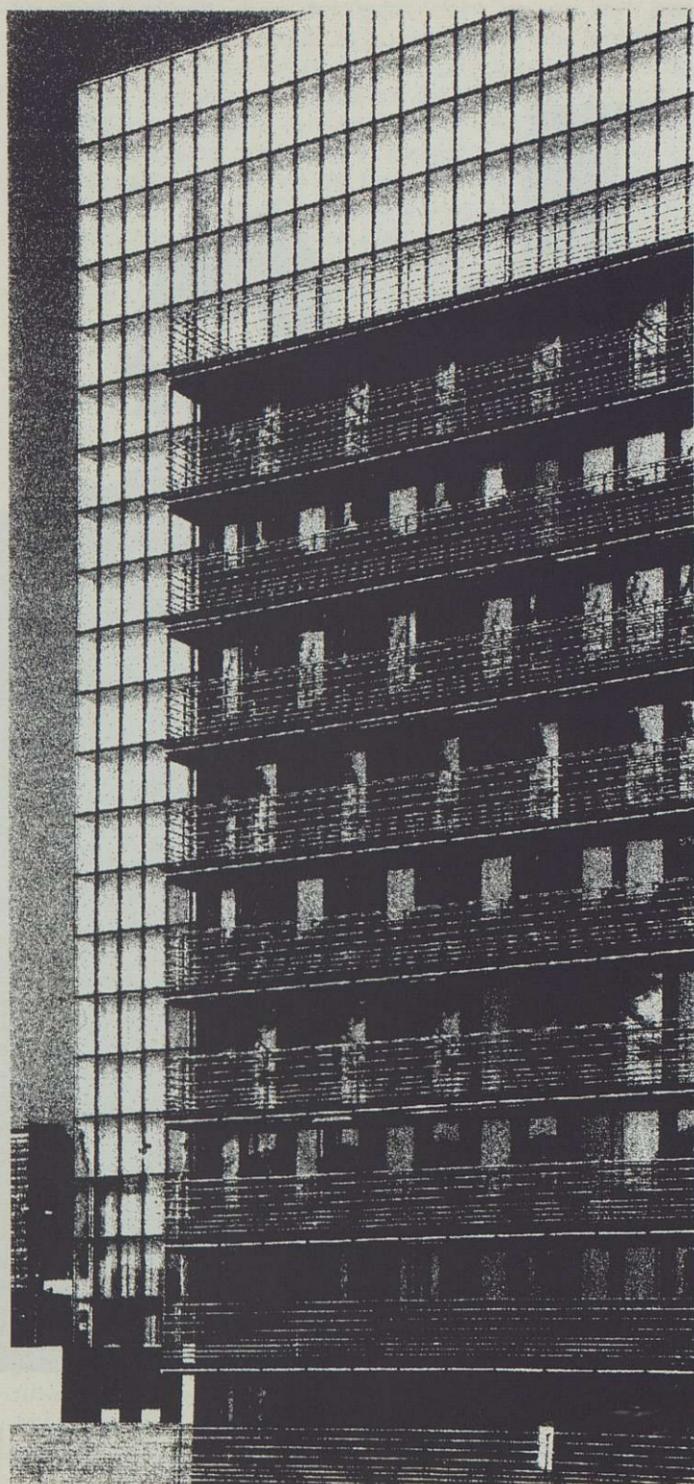
A propos du produit des concours, parlons de l'Opéra de la Bastille.

L'Opéra de la Bastille, c'est le stupide résultat d'un système poussé à l'absurde. On a tellement voulu respecter l'anonymat, érigé en règle absolue, qu'on a choisi finalement un mauvais projet. Mal informé par les architectes du jury qui s'étaient laissés prendre au piège d'un projet contrefait, le Président devait faire un mauvais choix, qu'il n'aurait sûrement pas fait, je crois, si l'auteur avait été identifié pendant les débats. Un jeu de devinettes dont la conséquence est navrante.

Pourquoi le même projet aurait-il été bien s'il était de Meier, et mauvais s'il était d'un autre architecte ?

Quand un maître d'ouvrage hésite sur un projet, je lui dis toujours : *si vous prenez un projet dont l'auteur est un architecte de talent et que vous en êtes convaincu, soyez sûr que tout se réglera dans le développement des études. Sa fonctionnalité, son économie, sa capacité à répondre à vos attentes, ce n'est rien d'autre que du travail, beaucoup de travail, cela s'améliore toujours avec le temps et avec cette nécessaire complicité que vous devrez installer entre lui et vous. Le talent, quant à lui, sera perceptible immédiatement ou ne sera jamais là. Et ce n'est ni le temps, ni une certaine familiarité qui lui permettront d'apparaître subitement, au cours des études ou en cours de travaux.* Un projet sans talent conduit toujours à un ouvrage sans talent. Un projet dont on ressent le sens au moment du concours, même maladroit, est un projet qui ne cessera de grandir avec





Rue Emile Durkheim, logements, 1994-1997

le temps. Tout le reste n'est que mécanique et compétence, travail et performances. Prenons le stade olympique de Munich (1976). Il est l'exemple du stade éternellement contemporain. Il dégage une authenticité que le talent de Bennis et de Frei Otto a révélée immédiatement. C'est un stade qui a du talent, indémodable et inouï.

Les concours restent utiles tant qu'ils sont nécessaires. Ils enrichissent notre travail en même temps qu'ils nous épuisent physiquement. Cent soixante concours depuis que j'exerce ce métier et je suis ravi de les avoir tous faits car la richesse de nos trouvailles vient paradoxalement de leur mauvaise fréquentation.

Comme le Viaduc de Millau ?

Le concours pour le Grand Viaduc de Millau, nous l'avons perdu. Pas à cause du projet que nous avons proposé mais plutôt parce que nous remettions en cause tout un cheminement soigneusement préparé par une certaine catégorie d'ingénieurs et par les cimentiers. Il s'agissait d'aboutir, *de toute façon*, à la fabrication d'un pont à haubans : une déclinaison du pont de Normandie, une pâle resucée d'un ouvrage dont le seul intérêt est d'être là où il est, mais surtout pas ailleurs. Il s'agissait, pour ces gens là, de se présenter devant l'aréopage technique international comme les inventeurs incontestés des ponts multi-haubannés et espérer, à travers ce qui constituerait le plus grand ouvrage de la planète de ce type, exporter cette technologie comme une spécificité et une exclusivité française. Triste rigolade. Mais, que ce soit à Millau, à Marseille, à Lille ou au Mont Saint Michel, ne vous inquiétez pas : il suffit d'ajuster la portée des haubans et la masse des piles à la dimension du site à franchir et ça ira très bien. On transporta ainsi à Millau, en plein milieu des Causses, un projet conçu et testé en laboratoire, totalement sourd à son environnement, complètement stupide. Nous avons proposé au jury un projet qui aurait prolongé le paysage plus qu'il ne l'aurait blessé. Un viaduc apparaissant, disparaissant sous la lumière changeante de la vallée, toujours nouveau suivant l'endroit depuis lequel on le percevrait. C'était un ouvrage tout en acier, matière en dispersion s'attachant à de grandes crinolines élégantes, élancées, portant juste au dessus d'elles, un ruban tendu par des câbles d'acier. Un projet qui donnait la préférence à l'esprit. On lui préféra l'arrogance. Nous étions balayés par une sorte de mécanique autoritaire, lisse et machiavélique.

Le béton bien gris reste prioritaire dans la culture technique française, limitant tous les écarts d'imagination.

Imaginez un architecte précédant ses ingénieurs et non pas, comme d'habitude précédé par ses ingénieurs. Cet architecte viendrait, de surcroît, prétendre qu'il existerait d'autres voies possibles que celles qu'ils préconisent, avec assurance et conviction. C'est hiérarchiquement impossible, culturellement insoutenable.

Ils vous laissent courir et vous abattent au tout dernier moment, forts de la puissance qu'il faut pour le faire. Devant le jury, ils ont affirmé que ce projet coûterait plus de deux milliards et demi de francs alors que nous avons l'assurance que son coût ne dépasserait pas un milliard et demi de francs. Nous l'avions estimé avec des ingénieurs, avec des techniciens d'Usinor Sacilor, sur la base de prix d'ouvrages comparables. Mille pages de calculs et de chiffres accompagnaient ces estimations. Alors, pour rendre notre travail dérisoire, ils appelèrent au rapport un économiste, une sorte de mètreur-vérificateur, imbécile notoire, qui avait passé quelques instants à étudier notre offre et qui devait être entendu avec un intérêt et un respect auxquels nous n'aurions, nous, jamais pu prétendre. Pensez donc, il avait été commis d'office au titre d'expert auprès du jury et cela suffisait à rendre *vrais* ses propos.

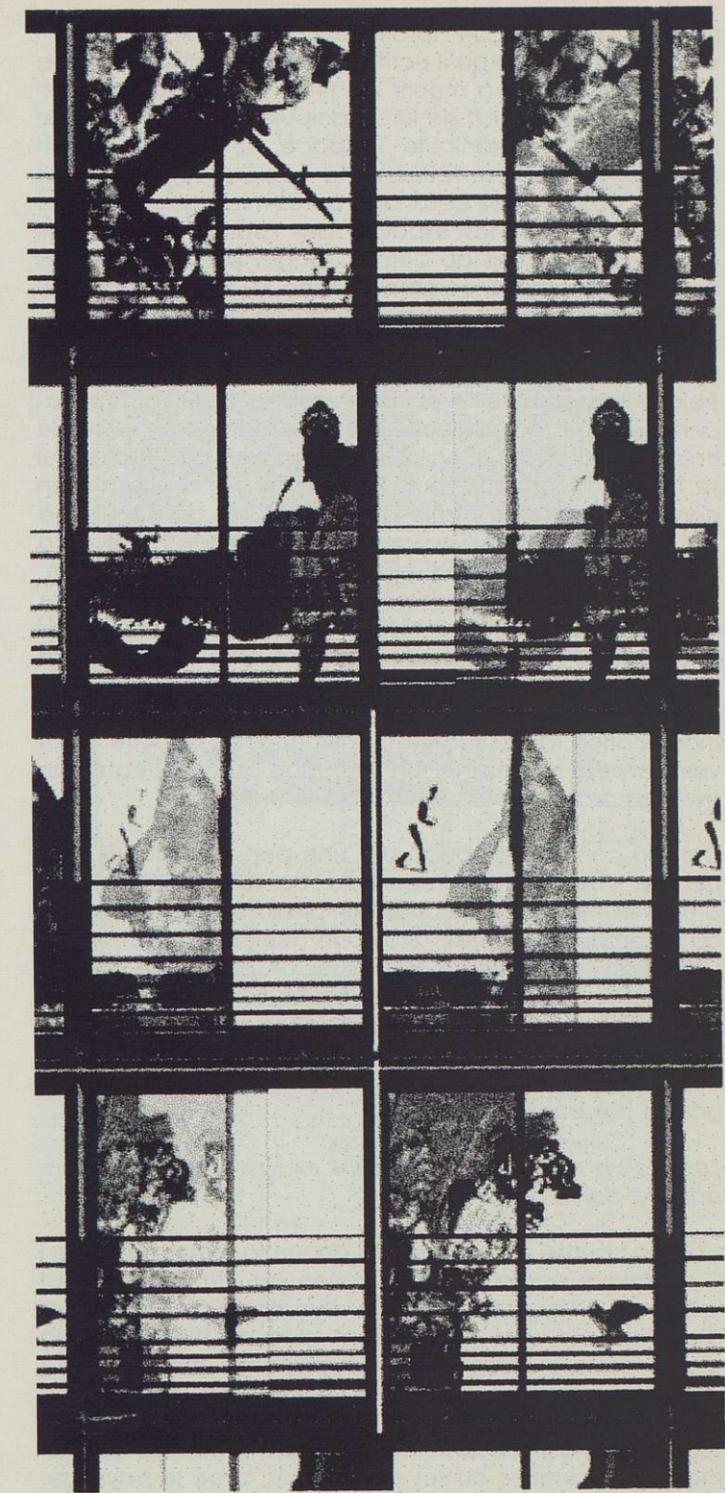
Nous sortions d'un cauchemar tellement éloignés des enjeux réels d'un tel projet que nos préoccupations esthétiques et techniques et nos priorités environnementales semblaient totalement innocentes.

J'avais fait l'erreur de croire que la pensée pouvait présider à des projets de cette nature, oubliant que seule la forme était de notre responsabilité et que nos prérogatives devaient se limiter à illustrer ou à décorer une vérité qui ne pouvait être autre que technique ou politique. En tout cas, pas la nôtre. Ceci, Norman Foster le comprit.

Vous semblez opposer la pensée à la forme !

Non, je ne les oppose pas, j'essaie seulement de montrer que la pensée peut être à l'origine d'un projet. Que la forme n'est qu'une de ses composantes, au même titre que l'économie, la géographie, la fonctionnalité, la structure, la mutation ou l'écriture. Mais cela apparaît encore aujourd'hui comme une démarche isolée. Ne serait-il pas en effet, plus séduisant de saisir la pensée d'un ouvrage que les contours de ses formes séduisantes ?

On tolère mal d'un architecte qu'il émette et développe une réflexion personnelle sur un projet, car on préférera qu'il donne une forme à un processus économique ou fonctionnel. L'école de Compiègne est un bel exemple de l'opposition entre la forme et la pensée. Pourquoi Ciriani a-t-il gagné l'école de Compiègne ? Parce qu'il y



Rue Emile Durkheim, logements, 1994-1997

répond d'une façon totalement académique et formelle. Il faut lire ce qu'il écrit récemment dans une revue spécialisée. C'est à mourir de rire ! Il déclare faire, en fait, ce qu'on attend de lui : manipuler l'espace (rien de plus). Alors, on manipule l'espace, on le tripote, on raconte qu'un mur réfléchit la lumière, qu'il y a les ateliers du matin et ceux de l'après-midi, que les petits doivent traverser les espaces des grands et que ces grands doivent finir au dernier étage, près du ciel. Des clichés archaïques comme je n'en ai jamais entendu, même pas avant 68. C'est ainsi qu'on arrive à convaincre cette espèce particulière et rare qu'on réunit le même jour pour décider du sort de vos propositions. On éblouit l'assemblée avec de l'espace (seul facteur répertorié à ce jour, inaccessible aux autres), on évite de froisser en oubliant le fond d'une réponse nécessaire qui se ferait surtout sans vous. Et comme ça, on gagne un concours pour une école d'architecture, dont la forme très élaborée, scientifiquement et structurellement, fera vite oublier la misère d'un enseignement en perdition. Nous, nous étions intervenus sur l'idée d'une école élaborée autour d'une réforme nécessaire de l'enseignement de l'architecture, précisant qu'on ne peut pas aujourd'hui donner une forme à un projet sans fondement. Mettons-nous d'abord d'accord sur la nécessaire modification des structures universitaires, ensuite nous verrons pour lui dessiner un lieu. Mais on n'accepte pas que des architectes puissent se présenter ainsi.

Dans la commande publique, une pensée critique, une pensée vive devient impossible ou rare. C'est Millau, c'est Nouméa. Dans le secteur privé, on ne tolère pas qu'un architecte puisse avoir une quelconque ambition. C'est Passy, c'est Bercy. Vous osez proposer une démarche qui recentre l'intérêt du projet sur des sujets éminemment importants et d'actualité et vous êtes mis immédiatement hors concours. C'est pour cela qu'on voit aujourd'hui de moins en moins de concours gagnés par de très bons projets.

Les projets retenus sont souvent exagérément fonctionnalistes, non ?

C'est la courbe de visibilité qui donne la forme du stade ! C'est relayé par la communication qui l'entoure et tout le monde est content. Comme si un stade c'était cela et d'abord cela. Les enjeux sont ailleurs, bien au delà d'une forme exclusivement fonctionnelle même si l'ouvrage ne peut s'en détacher. On ne peut faire un bon projet que si on associe sa rigueur aux composantes plus subjectives qui lui sont indispensables, comme ses dimensions oniriques ou ses complications avec le paysage,

par exemple. Ces choses que l'on ne sait pas encore enfermer dans un système. Par bonheur !

Pour les petits projets, le système des concours n'entraîne-t-il pas un certain simplisme dans les propositions ? Pour être compris par le jury, n'est-on pas amené à faire un projet qui va droit au but ?

Nous sommes à l'ère de la communication et de la publicité, des messages internet, de la vitesse et du rythme. Les gens n'ont pas de temps à perdre. Ils veulent tout comprendre en moins d'un fragment d'instant, alors qu'auparavant ils prenaient le temps d'écouter et de comprendre, de pénétrer dans les propositions pour en cerner l'intérêt et y trouver le leur. Un projet, c'était alors le fruit d'un travail profond et le jury y consacrait une réflexion profonde. Les jurys duraient un jour, deux jours ou parfois même trois jours, suivant l'importance du concours, de son enjeu, du nombre de ses participants. Maintenant, ils ne durent que deux heures, quatre au plus. Il faut faire vite. Monsieur le Maire a rendez-vous à la Préfecture, l'ingénieur du secteur ne peut pas rester, le secrétaire adjoint est appelé au département, Monsieur le recteur prend son train dans une heure pour Grenoble. Sont ainsi invités dans les jurys des gens qui n'ont rien à y faire, mais auxquels nul ne peut échapper. Les raisons sont diverses : le premier est adjoint aux affaires scolaires, le deuxième sera le prochain directeur du centre sportif, le troisième est le sixième adjoint chargé de la voirie. Finalement, dans le jury, seuls les architectes comprennent (pas toujours) ce qui se dit. A condition toutefois qu'ils n'aient aucune arrière-pensée stratégique ou ressentiment personnel. C'est comme si nous étions invités à participer au jury pour choisir le médecin qui devra soigner le premier ministre. *Allez docteur, racontez-nous ce que vous êtes capable de prescrire pour prendre en charge la santé de notre premier ministre, avec, à nos côtés, une majorité d'artistes, d'écrivains ou de scientifiques. Oh, celui-ci, voyez comme il parle haut et celui-là n'en a guère l'allure !* C'est souvent comme cela que ça se passe au fond, avec ce sentiment navrant que notre art et notre métier sont ainsi déconsidérés en permanence.

Illustration : cela se passait le jour où, avec Rem Koolhaas, nous sommes sortis de l'audition qui devait nous permettre d'exposer notre projet pour le Grand Stade à Saint Denis. Nous étions épuisés d'une heure et demi de conférence, de questions et des réponses qu'elles exigeaient. Nous avons raconté, lui, la ville et l'université du sport que nous projetions, moi, le stade et ses dispositifs technologiques nouveaux, sa légèreté, sa fluidité cita-

dine. Pendant que je parlais, je le voyais les observer avec une attention toute particulière. Avec plus d'attention, en tout cas, qu'ils semblaient en avoir pour nous ! Nous sommes enfin sortis de notre audition et rentrant sur Paris, je conduisais. Koolhaas était à côté de moi et pendant une demi-heure, il n'a pas dit mot, tellement il semblait épuisé. Enfin, sortant de sa torpeur, il me dit, dans un français merveilleux : *"Tu vois Francis, nous avons quand même un métier très curieux. Nous passons notre vie à être humiliés"*. Et il se tut pendant encore une heure. Il n'avait prononcé que ces mots, mais tout était dit sur le rapport délicat qui existe entre l'autorité d'un jury qui tient une des clés de votre existence professionnelle et l'architecte qui semble, à chaque fois, contraint à tout dévoiler, non seulement sur ses idées, mais encore sur tout le processus de réalisation de son oeuvre avant même qu'elle soit choisie. En les regardant, il avait su que nous avions perdu, que leur intérêt était ailleurs. Il avait le sentiment que ces gens là, ne savaient peut-être même pas à quel point ils nous blessaient par la distance qu'ils mettaient entre eux et nous. Je crois que nous avions senti à ce moment là que les choses étaient gagnées ailleurs.

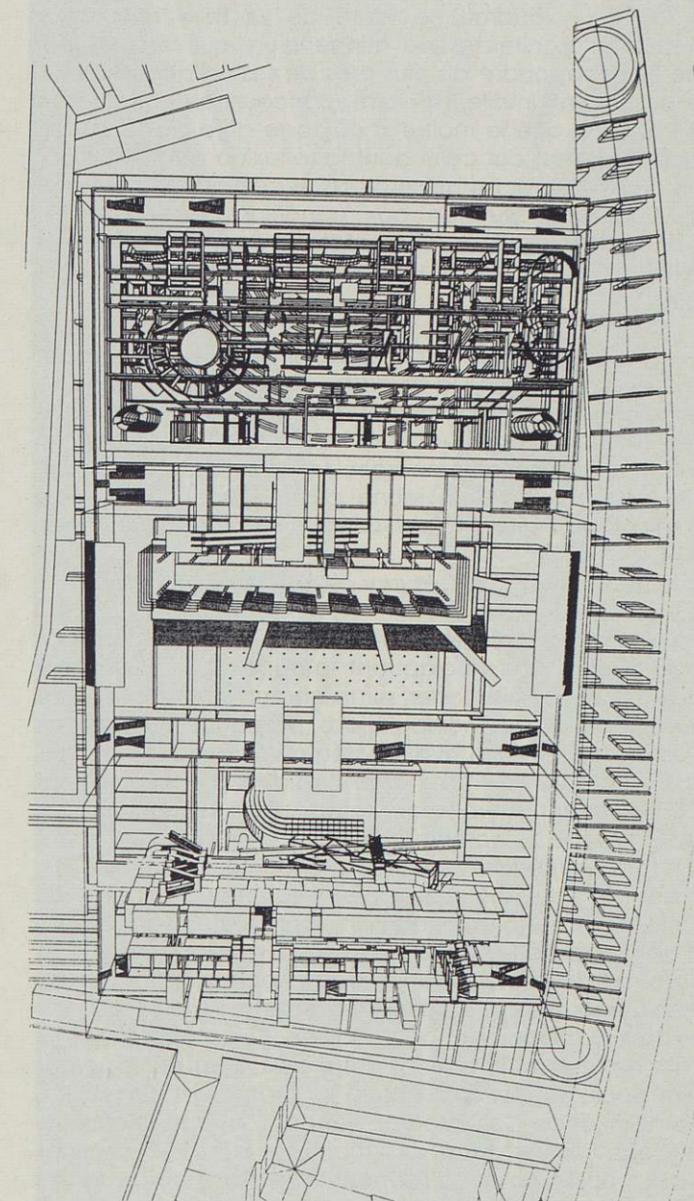
Mais quelles sont les formules, alors ?

S'il n'y avait pas de concours, qu'y aurait-il à la place ? On ne peut tout de même pas revenir comme avant 1968, à l'académisme, à l'omniprésence de quelques architectes qui se partageaient la commande. Ce seraient qui ? De nouveaux mandarins ? On imagine déjà comment ils se conduiraient. Il n'y a qu'à bien lire la sélection pour le Palais de Justice de Pontoise pour comprendre. Qui est retenu ? Regardez bien. Nous sommes en plein pluralisme d'idées ? (rires). Qui a pu retenir bonnet-blanc, blanc-bonnet, bonnet-blanc et blanc-bonnet, faisant tous la même chose, ou presque ? Le Ministère de la Justice était tellement furieux de cette sélection, qu'il déjugea immédiatement son jury en rajoutant d'autorité, quelques heures plus tard, d'autres architectes pour élargir une sélection d'amis. Et qui participait à ce jury ? Une bien belle famille !

Cet exemple montre que le concours ne donne pas, non plus, de garantie.

Peut-être, mais de toute façon le concours offre davantage de garanties d'aboutir à un bon projet que s'il n'y en avait pas. Et parfois, fait de plus en plus rarissime, une bien belle idée est choisie.

Acceptez-vous de faire partie de jurys ?



Oui, bien sûr, quand les enjeux sont réels. J'essaie de comprendre d'abord ce que souhaite le maître d'ouvrage, car c'est tout de même lui qui doit engager la démarche qui conduit à l'ouvrage. A partir de là, après l'avoir interrogé sur ce qu'il ne veut pas, davantage que sur ce qu'il voudrait, je tente de lui faire rencontrer l'oeuvre d'architectes ou d'ingénieurs qui seraient capables de répondre au plus près de ses préoccupations. Il est souvent inutile de faire concourir un architecte dont on sait que le maître d'ouvrage n'ira pas jusqu'au bout des idées, car celui dont la réflexion convient dans une situation précise ne sera pas nécessairement opportun dans une situation aux conditions économiques, politiques ou urbaines différentes. Je crois à la particularité de chacune des situations et aux sélections spécifiques.

Des gens de talent, en France, il y en a beaucoup. J'aime la richesse et la diversité des modes de pensées de ce pays, que certains pourtant tentent de contraindre. Je peux, dans un jury, aussi bien proposer un moderne qu'un contemporain, un classique qu'un rustique, un ancien qu'un jeune professionnel, à la seule condition qu'il ait du talent. C'est là mon premier critère.

Jamais de conflit avec le jury ou le maître d'ouvrage ?

Non, enfin, pas vraiment. Il m'est arrivé, deux ou trois fois, de sortir d'un jury en claquant la porte et il m'est arrivé deux fois de démissionner sur le champ parce que nous étions témoins de manipulations politiques ou stratégiques évidentes qui n'avaient rien à voir avec le sujet qui nous réunissait. Le Maire et le Président du jury avaient décidé, avant même que nous siégions quel projet, quelle équipe ils soutiendraient. Ils s'organisaient pour que tout le monde vote comme un seul homme. Ces choses là, vous les sentez très vite. Alors, à partir du moment où certains candidats sont rejetés sans même qu'on puisse porter sur leur travail un regard efficace, je m'en vais. Nous ne sommes pas là pour cautionner de telles démarches. Il suffit de regarder les membres obligés du jury au moment de l'audition. S'ils n'écoutent pas le candidat, ou s'ils parlent entre eux, c'est qu'ils savent déjà pour qui ils voteront. J'ai même vu un Maire, président de jury, s'absenter pendant les trois premières auditions, arriver juste au moment où son candidat entrait pour exposer sa proposition puis ressortir, tout de suite après, en sa compagnie. Je suis parti aussi !

Et la situation inverse, où le Président du jury sortirait pendant que vous exposez votre projet ?

Si cela devait m'arriver, je partirais en même temps que lui. Il m'est arrivé à Nouméa, avec Martin Robain, quelque chose comme cela. Le commissaire du gouvernement, après avoir reçu le candidat calédonien, et alors que Martin Robain allait entrer pour présenter son projet devant la commission, prétextait qu'une grève en centre ville l'appelait, qu'il devait aller immédiatement s'en occuper et qu'il ne reviendrait qu'après avoir réglé ce problème délicat. Nous avons immédiatement réagi. *Si vous n'êtes pas là, Monsieur le Président, nous ne nous présenterons, ni l'un, ni l'autre, devant le jury.* Comme par hasard, la grève ne dura pas plus de dix minutes, ce jour là. Une heure plus tard, l'architecte calédonien remportait la compétition.

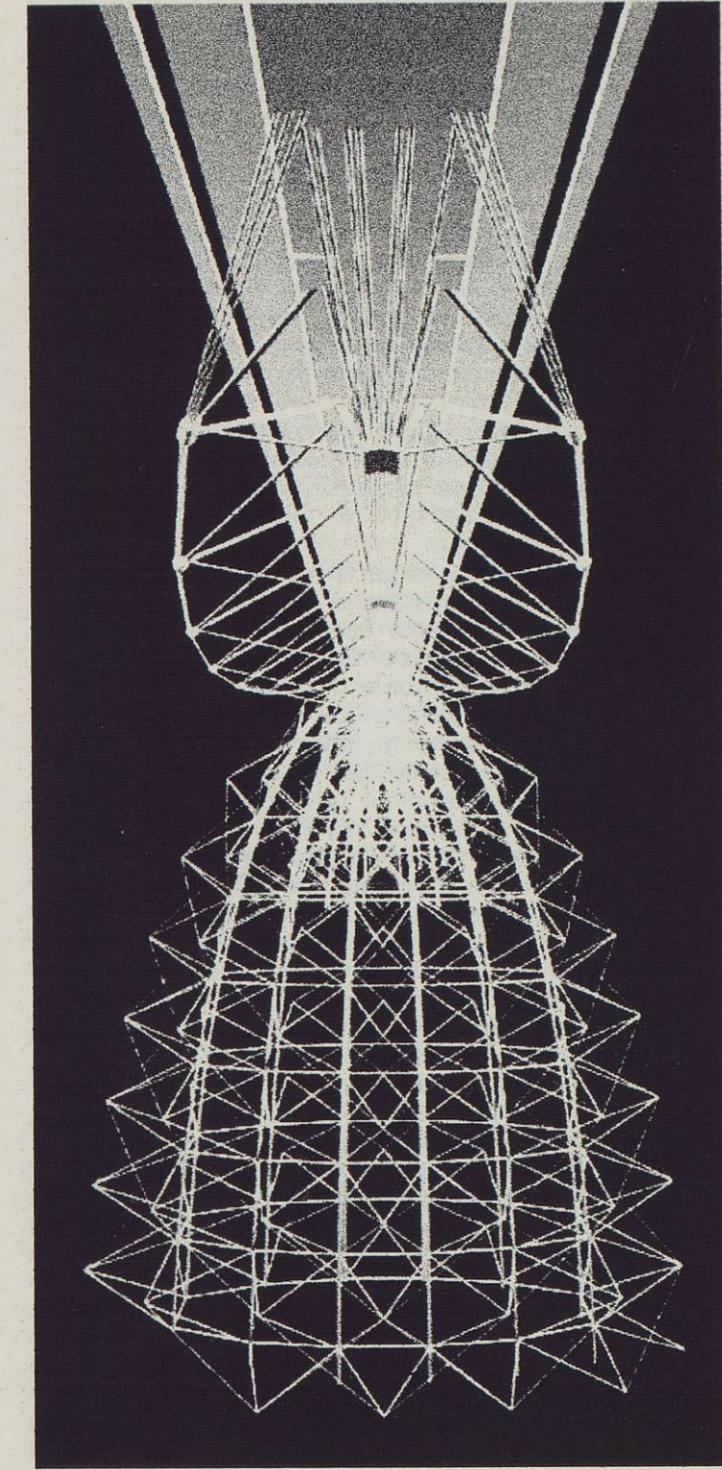
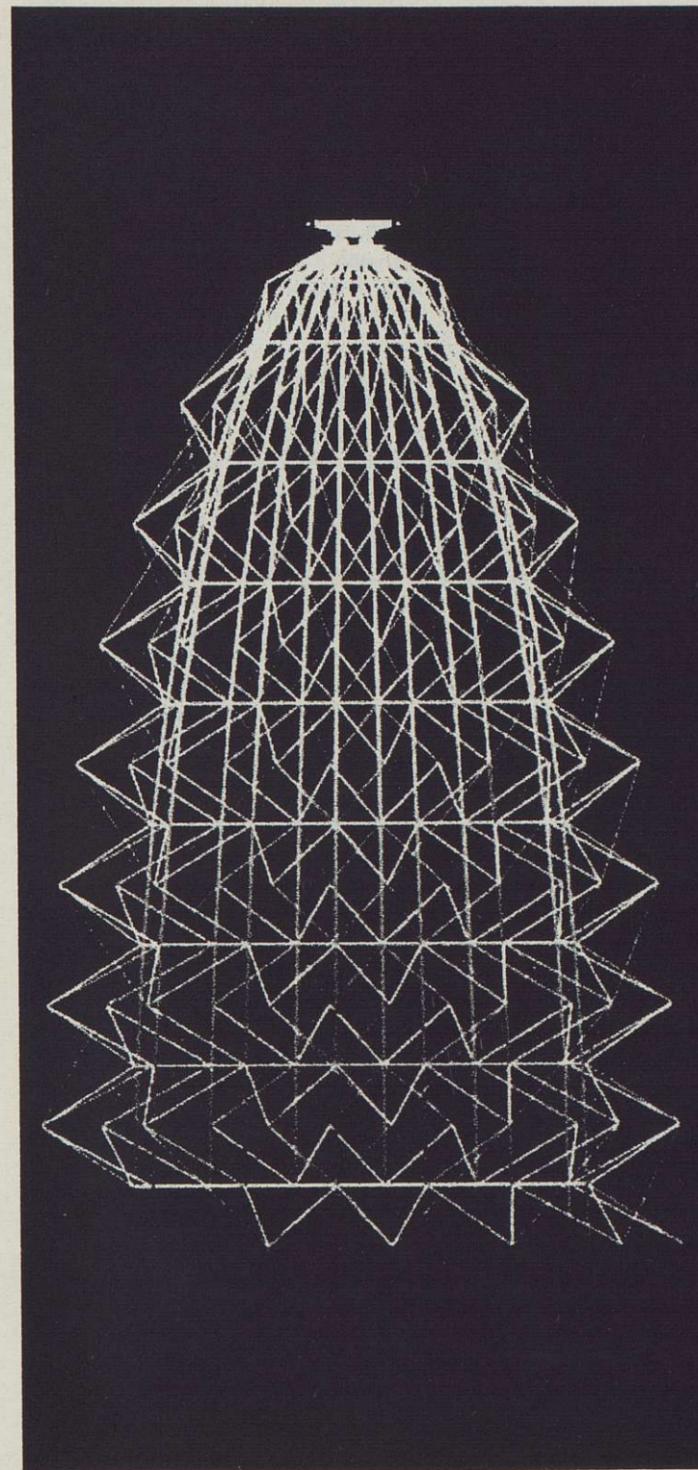
Votre génération est née des concours mais aussi des nouvelles écoles. Ce que les autres pays n'ont pas eu, c'est le bouleversement et le renouveau des écoles après 1968, la sortie de l'académisme.

A partir de 1968, les écoles se sont trouvées dans une situation beaucoup plus libre, avec des enseignants jeunes et présents. L'arrivée d'attitudes professionnelles nouvelles et d'écritures très différentes les unes des autres ont ouvert la voie à une architecture plurielle et vivante, à des oppositions virulentes, donc à des débats.

L'ouverture quantitative aussi. On s'est mis à former beaucoup d'architectes. C'est le seul moyen pour qu'il y ait une pression de l'architecture. Auparavant, le numerus clausus faisait que les architectes étaient complètement coincés, ils ne pouvaient pas s'exprimer, ils étaient trop peu nombreux. La masse des étudiants qui a été formée dans les années soixante dix a fait changer le mode d'attribution de la commande.

Il est certain que les étudiants en architecture, devenus nombreux, ont alors pris part férocement aux exigences d'une architecture que l'on voulait nouvelle et accessible à tous. La commande a aussitôt fait évoluer ses modes d'attribution, surtout sur certains terrains qui devinrent très vite de grands territoires d'expérimentation. Mais ce phénomène n'a jamais garanti pour autant une expression équilibrée de la ville, une architecture de tous les instants. Il faut donc s'interroger aujourd'hui sur la meilleure manière de valoriser toutes les sensibilités de notre métier à travers tous les sujets qui touchent à l'acte de bâtir, sans jamais vouloir les retenir au coeur d'une unique direction qui ne serait chargée que de les légitimer ou de les contenir.

Et là, je rejoins François Barré, directeur de l'Architecture,



sur un aspect essentiel d'une réforme à venir. Il ne faut plus que les écoles continuent à former des architectes avec comme seul objectif la pratique d'un exercice libéral. Entrer dans la profession d'architecte, uniquement telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, n'est plus d'actualité. Comme les ingénieurs qui entrèrent dans les administrations pour mieux convaincre, les architectes peuvent y trouver, eux aussi, de nouvelles voies. Ils peuvent et devront pénétrer tous les terrains dérivés de leur art : le paysage, la technologie, le design, la virtualité informatique, l'entreprise, ou espérer même diriger une société immobilière, devenir député, maire ou, pourquoi pas, directeur des routes. Pour le moment, les architectes ne sont nulle part. Tout reste à faire.

Mais il ne faut pas qu'on leur donne une formation spécifique, où le projet serait minoré ou moins approfondi. C'est la même formation, mais les débouchés seraient plus larges ?

Il faut une formation large et généreuse qui devrait permettre aux étudiants de se spécialiser le plus tard possible. Un de mes amis, après son diplôme d'architecte, est devenu urbaniste de l'Etat. Il exerça d'abord en ville nouvelle, responsable d'un secteur d'aménagement, entra à la SNCF, chargé de la vente du foncier des chemins de fer en échange de garanties de programmes immobiliers de qualité, puis exerça ses talents à la MIQCP. Il dirige aujourd'hui un secteur important de l'ANAH où il fait un énorme travail sur les conditions de l'amélioration de l'habitat en France et à l'étranger. C'est une situation extrêmement importante et favorable pour nous. A chaque fois que nous adressons à ces organismes, les progrès sont réels. Nous avons, avec des gens comme lui, de véritables interlocuteurs qui savent déceler immédiatement l'intérêt de notre contribution, sachant surtout la traduire pour qu'elle soit entendue au delà de la suspicion qui colle à nos propos, quand nous les exposons nous même.

J'ai bien compris que vous situiez les choses historiquement et que vous distinguiez des phases différentes : les années 70 où cette génération a pu démarrer, les années 80, où, comme il y avait croissance, ça a fonctionné, il y avait une dynamique, et maintenant, les années 90 où les effets pervers se développent parce qu'il n'y a pas de croissance.

Les gens sont frileux, ont pris peur collectivement et il est indécent qu'après avoir porté si loin les valeurs d'une architecture contemporaine française, nous soyons là à attendre, sans rien faire, rien étudier, ni rien réaliser. Nous

passons notre temps à détruire ensemble ce qu'individuellement nous mettons des années à construire. Terrible, que cet étrange pays ! Indécente que cette indifférence qui plonge aujourd'hui mon entreprise dans cette situation invraisemblable dans laquelle elle évolue : pas une seule étude, pas un seul concours à faire, pas un seul projet à développer, pas un seul chantier en cours ou à ouvrir. On ne m'aura laissé réaliser qu'une seule opération (rue Emile Durkheim à Paris) en dix ans ! *Une petite mort professionnelle !*

C'est un hasard ?

Non, ce n'est pas un hasard. Il n'y a pas de hasard dans ce métier. Nous nous retrouvons quelques uns à ne plus pouvoir travailler. Quand Dominique Perrault fait une conférence sur la Bibliothèque de France à Barcelone, il y a six mille personnes qui l'applaudissent et l'ovationnent pour son immense travail. En France, une conférence sur le même sujet ne réunirait pas plus de deux cents personnes. Ici, une oeuvre pareille n'est pas considérée comme importante. Elle dérange, elle suscite des critiques plus personnelles que fondamentales qui se fondent sur des critères esthétiques et sur des comparaisons hypothétiques. La générosité est en panne, c'est un mal bien français. Heureusement, le regard de nos voisins est là pour nous revigorer, indépendant et détendu. En Novembre dernier, j'étais avec Christian Huet à Quito en Equateur. Mille personnes environ étaient venues nous écouter à chacune des conférences que nous avons donnée, l'un et l'autre, alors qu'en France, dans le même moment, le plus grand scepticisme règne sur notre travail, dans une réelle indifférence. Ma dernière opération parisienne, rue Emile Durkheim, aura été publiée trois fois en Allemagne, deux fois en Italie, deux fois en Espagne avant que la presse française ne s'y intéresse. Ce sont là, les effets pervers d'une crise qui met tout le monde dans un état de doute. Il n'y a plus de clairvoyance, plus de curiosité, plus d'enthousiasme. Trop de regards suspicieux sur ce qu'on ne peut classer et qui échappe aux références traditionnelles contemporaines.

Ainsi, nous disparaissions peu à peu, faisant oeuvre solitaire, exclus de la plupart des sélections auxquelles nous prétendons.

Vous n'arrivez plus à y participer ?

Considéré comme un architecte difficile, me répond-on pour toute explication, je ne suis pas sélectionné, mis à l'écart, soit par des commanditaires qui préfèrent s'attacher une certaine sécurité, soit par des architectes qui

considèrent que nous ne sommes pas dans l'esprit de la seule modernité possible : *la leur*.

Aussi, donne-t-on des projets importants à des architectes qui ne le sont pas, au seul prétexte qu'ils donnent toutes les garanties d'une commande bien exécutée pour un projet sans histoire. Ça, c'est grave. Car c'est seulement quand les grands projets sont faits par des architectes importants que nous avançons. Aujourd'hui, beaucoup d'entre eux se plaignent parce qu'ils sont exclus d'un système qui les a portés. Il y a deux ans encore, ils s'épanouissaient dans des concours où ils brillaient. Maintenant, ils n'y sont plus. Alors, inquiets, ils réagissent.

Où est l'espoir, est-ce cyclique ?

Si c'est cyclique pour les idées, ça l'est moins pour les hommes. Le meilleur moyen pour une génération de perdurer est d'assurer l'existence d'une génération derrière elle. Mais certains se sont arrangés pour faire le vide derrière eux, laissant la place à ceux qui enseignent avec une manière assez restrictive de voir les choses, formant des bataillons de dévots plutôt que des étudiants.

Pourtant, à travers l'Europarc et quelques revues indépendantes, on découvre les travaux de jeunes architectes qui ont d'autres idées, intéressantes, plus larges et plus ouvertes à des dispositifs urbains d'avenir ou à des préoccupations sociales et esthétiques, éloignées des thèses fanées d'un mouvement moderne essoufflé et vieilli par tant de compilations et de rediffusions. Mais il n'y a aucun support à leurs idées. La critique, inexistante en France, ne les relèvent pas, ne s'y oppose pas, ne dit rien. La presse est absente, considérant peut-être que les valeurs sûres qui sont derrière nous, valent mieux que les perspectives incertaines qui sont devant nous. C'est cela, l'état de crise. On fabrique de l'indifférence, de l'inexistence. Et la conséquence de tout cela est immédiate : plus aucun concours pour les jeunes architectes. Les concours sur esquisse, les concours d'idées, les concours ouverts ont disparu. D'ailleurs, à quoi ressemble donc un jeune architecte ? Comment le distinguer dans ce magma feutré ?

Dans nos propositions du Carré Bleu, nous mettons l'accent sur la nécessité de concours d'idées, ouverts et anonymes.

C'est encourageant, car si nous nous privons demain de concours de cette nature, nous risquons de nous priver aussi du seul débat possible dans ce pays. Pourtant, ces concours nous ruinent. Et s'ils restent contradictoirement

nécessaires, c'est qu'on y discute davantage des idées que des hommes, qu'on peut encore y découvrir de petites merveilles, des tas de projets que nous aurions aimé faire. Malheureusement, ils s'éloignent avec les crispations d'une commande étriquée, privant les architectes de ce qui ne devrait jamais les quitter : force de leurs propositions critiques, compétence, insolence, courage et indépendance. Autant de valeurs que l'anonymat souvent favorise. Toutefois, cette formule exceptionnelle ne reste pas la seule façon de s'exprimer. Au début de l'année, nous avons été invités par la Régie Immobilière de la Ville de Paris à réfléchir, à voix haute sur la reconversion d'un ouvrage industriel en habitations. Ce fut un travail difficile mais passionnant pour lequel nous avons toute liberté d'appréciation et d'interprétation. Le sujet était difficile. Michel Lombardini avait fait appel à Massimiliano Fuksas (qui devait remporter la compétition), Christian de Portzamparc et moi même. Aucune évidence a priori, aucune direction privilégiée, aucune directive autre qu'économique. Seules notre analyse, notre perception du site, notre expérience personnelle et nos convictions profondes devaient nous conduire à inventer quelque chose. Les trois réponses furent totalement différentes.

C'est ce que j'appelle un concours nécessaire. De ceux qui ne servent pas à faire briller le maître d'ouvrage, mais qui servent fondamentalement l'architecture et la ville.

Michel Lombardini est une des rares personnes qui sait à quoi sert un architecte.

Oui et qui respecte son travail. Ce qui est encore plus rare.

C'est tout de même incroyable qu'il y ait tant de maîtres d'ouvrage qui finalement n'aient pas vraiment compris à quoi sert un architecte.

Certains pensent vraiment qu'un architecte perçoit des honoraires pour ne pas faire grand chose, au fond. Quand ils limitent nos missions à l'établissement d'un permis de construire, estimant qu'au delà de cette tâche les architectes sont en trop, ils se rendent très vite compte que ce n'est pas si simple que cela d'appliquer un règlement d'urbanisme, de respecter une réglementation incendie, de dessiner un détail, ou même de répondre à une administration. Alors, ils nous rappellent. Nombre d'entre eux n'ont pas la culture suffisante à l'exercice de leur métier. Ils sont persuadés qu'ils sont capables de faire tout ce que nous faisons. Il faut dire

que les entreprises ont engagé depuis quelques années une extermination douce de tous les intermédiaires qui s'interposaient entre elles et les maîtres d'ouvrage.

L'architecture, n'est pas d'utilité publique dans l'esprit des gens. L'école et le boulanger, eux, le sont. Aussi, si nous n'arrivons pas à démontrer que nous sommes indispensables au dessin et à la philosophie de tout ce qui, tous les jours, nous entoure ou à la réalisation de nos grands équipements et si nous ne mettons pas en place les conditions culturelles, politiques et professionnelles qui rendront à ce métier la considération qu'il a perdue ces dernières années, alors nous disparaîtrons.

Faut-il renforcer la loi sur l'architecture de 1977 ?

Certainement pas. L'architecture est un phénomène culturel ou n'est pas. On ne peut pas la déclarer d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut être que le fruit d'un violent besoin.

Et si un commanditaire n'éprouve ni la nécessité d'appeler un architecte, ni celle d'organiser un appel d'idées pour conforter son projet, alors il vaut mieux ne rien faire. Doit-on nécessairement lui rappeler ses obligations réglementaires, au seul prétexte que la loi l'y contraint ? Les concours obligés n'ont jamais donné que des résultats médiocres. La palme d'or au Ministère des affaires étrangères.

Il devient en effet exceptionnel que le Quai d'Orsay, choisisse le projet classé premier par le jury. Le deuxième, le troisième, le quatrième parfois, est retenu pour des raisons à chaque fois incertaines. Aucune oeuvre remarquable significative n'est venue, depuis quelques années, nourrir ce patrimoine, trop hétérogène et sans signification véritable. Et certains choix récents ne démentiront pas ce propos.

Parmi nos propositions il y a l'idée que le maître d'ouvrage fait partie au jury, participe au choix et ensuite prend pour architecte le lauréat désigné par le jury.

Le maître d'ouvrage est responsable de ses choix et doit les assumer. Le jury a mission de le conseiller, pas de choisir à sa place. J'ai vécu cela lors de la consultation pour le Ministère de la Culture, rue Saint Honoré à Paris. J'avais été classé premier par le jury. Je n'ai gagné que trois mois après, parce que s'exerçaient, de tous les côtés, des pressions qui incitaient le Ministre de la Culture à choisir plutôt d'autres projets. Devait-il déjuger un jury qu'il avait lui-même constitué ?, le Ministre dut y réfléchir longuement. Il devait rester responsable de son choix. Ce qu'il fit. Je fus déclaré lauréat.

Mais c'est lui même qui avait choisi le jury. C'était une expertise. Il a choisi ses experts, pour l'assister. Ses experts lui donnent un avis et il peut faire autre chose !

Bien sûr, il est le client ! On a bien vu le jury pour le Palais des Congrès de la Porte Maillot se faire déjuger alors qu'il avait choisi le projet de Jean-Pierre Buffi, au profit de celui de Christian de Portzamparc. Cela montre clairement ce que la Ville voulait. On a bien vu le jury pour les sorties des piétons du U-Bahn à Berlin se faire déjuger alors que j'avais été classé premier, au profit de Oswald Mathias Ungers. Cela montre clairement aussi que le métro berlinois préférait un architecte berlinois à un architecte français. C'est comme cela. Un choix souverain. Mais qu'y faire ?

Cela revient à attendre les dysfonctionnements !

C'est à nous de réagir. Et si personne ne le fait, tant pis. La bonne solution, c'est celle que François Mitterrand s'imposait à lui-même. Il n'a jamais déjugé un jury. Il demandait qu'on lui propose trois ou quatre projets sans classement. Ensuite, il prenait sa décision, *annonçait sa préférence*.

Pour le Centre de Conférences Internationales de Paris, Quai Branly, par exemple, le jury l'avait invité à réfléchir sur cinq propositions : celles de Jean Nouvel, de Stanislas Fiszer, d'Yves Lion, de Claude Vasconi et la mienne, qu'il devait finalement retenir.

Mais le Président n'avait pas de compétence pour choisir entre cinq projets architecturaux.

Il s'entourait de conseils, de personnalités qui lui étaient précieuses, de gens de toutes sortes.

Il refaisait un autre jury ?

Non, il consultait. Il prenait le temps qui lui semblait nécessaire pour choisir. Ici, cela dura trois mois. Nous avions répondu au concours en Décembre 1989 et mon projet fut choisi en Mars 1990. Pendant trois mois, les maquettes étaient exposées dans le grand hall du palais de l'Elysée. Il paraît qu'il interrogeait ses visiteurs et que chacun pouvait donner un avis. Il se faisait ainsi une opinion, seul, après consultations individuelles, sans aucune influence. Il signifiait ainsi sa responsabilité. Cela se passait après l'Opéra-Bastille, projet pour lequel il avait eu le sentiment de ne pas avoir choisi réellement. Pour la Bibliothèque de France, il a dit très vite celui qu'il préférait. C'est ce qu'on dit. Ses décisions relevaient de son autorité, de sa vision des choses pour équiper une

France moderne. Jamais les jurys n'ont eu le sentiment d'avoir été bernés.

Et cela, quelle que soit l'organisation du concours ?

Quelle qu'elle soit. Car, privés de ces conversations qui font les grandes complicités dont l'histoire a besoin pour bâtir les oeuvres, certains architectes en oublient les fondements, cherchent à séduire plutôt qu'à réfléchir, à écrire sur des portées faciles plutôt que de tenter des voies qui seraient par trop risquées. Heureusement, certains continuent à réfléchir de manière autonome, à ouvrir de nouveaux chapitres, espérant, dans une loterie folle, toucher, un jour, la curiosité et l'esprit d'aventure de leurs interlocuteurs.

Et le Quai Branly ?

En 1990, je gagne le concours. En 1993, la cohabitation a pour effet de suspendre le projet. En 1994, Edouard Balladur arrête définitivement l'opération. Pourquoi ? Dans le deuxième septennat de François Mitterrand, deux grands projets sont à l'ordre du jour : la Bibliothèque de France et le Centre de Conférences Internationales de Paris. L'un, la Bibliothèque de France, est financé sur le budget de l'Etat à hauteur de sept milliards de francs, l'autre, le Centre de Conférences Internationales, est lancé sur l'idée d'un équilibre budgétaire résultant de la vente de certains édifices appartenant au patrimoine de l'Etat. Au début des années 90, ce patrimoine était estimé autour de trois milliards de francs. Mais en 1992, c'est le début de la crise et l'immobilier s'effondre. L'Etat choisit donc, à ce moment là, d'attendre que l'immobilier retrouve une embellie pour vendre. La cohabitation s'installe en 1993 et Edouard Balladur, alors Premier Ministre, décide de ne pas poursuivre l'opération, faute de moyens. (sourires).

Mais c'est un peu vite oublier que les structures et les hommes qui avaient été mis à la disposition d'un tel projet avaient nécessité une dépense de près de quatre cents millions de francs et qu'interrompre cette mécanique de plus de deux cents personnes, à ce stade d'avancement des études et des travaux de fondations, était un crime. C'était un crime contre elles, un crime contre un projet éminemment nécessaire et un crime contre la valeur sociale d'une dépense fortement engagée. Cet argent n'était-il pas en effet celui de nos contributions directes ? On prétextait que la dépense était trop lourde et que la Bibliothèque de France suffirait à la mémoire du Président. La France avait été tout simplement oubliée. Et les quatre années de travail qui avaient été consacrées à cette oeuvre importante,

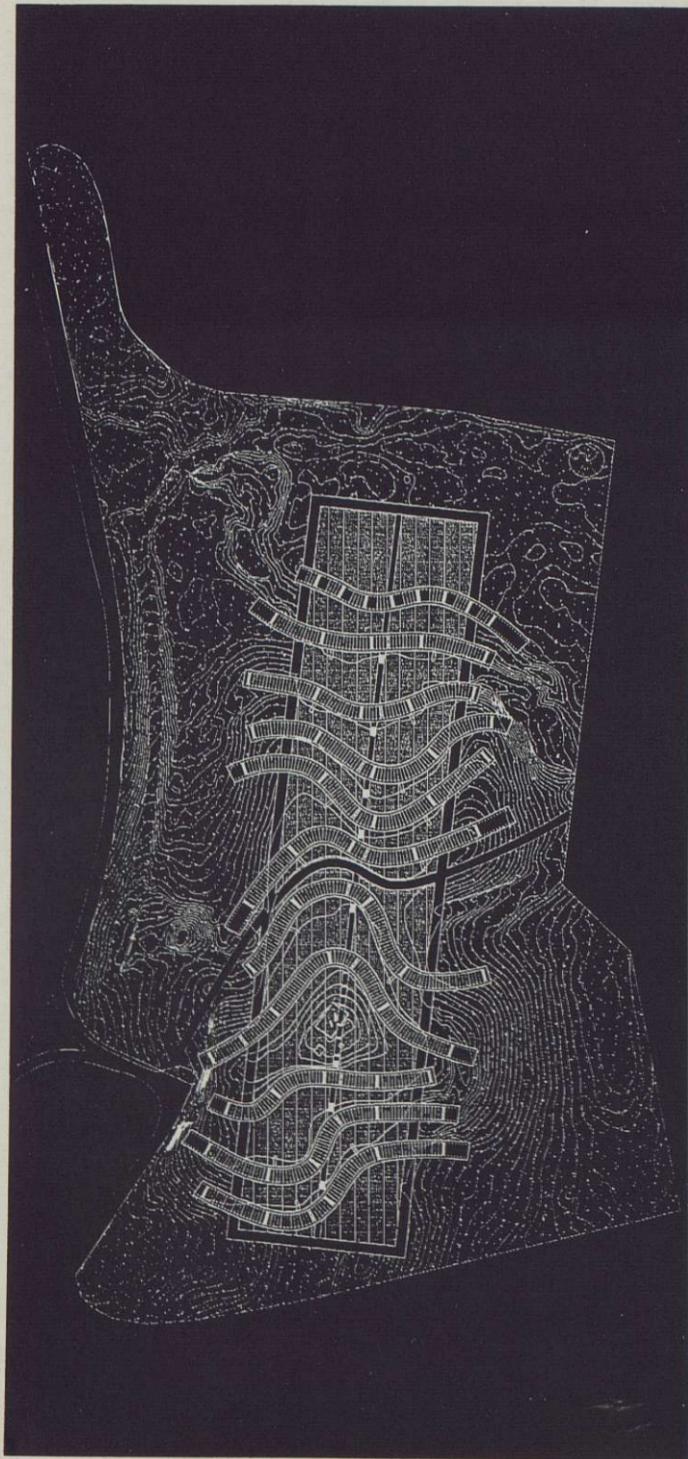
étaient soudainement effacées au nom d'un pouvoir qu'il s'agissait surtout d'acter. Je demandai une audience au Président qui me reçut et qui me dit : *cette idée là, vous savez bien, elle poursuivra son chemin, car ce projet est indispensable à la France.*

Avez-vous eu des explications précises, cohérentes et complètes sur l'abandon du projet, au moment où vous les attendiez ?

Sur le plan technique et sur les raisons apparentes, oui, mais sur les raisons profondes, jamais réellement. L'explication complète, je l'ai eu du Président Mitterrand, à mots masqués. Elle tenait, en fait, à ceci : *On vous a dit que c'était pour des raisons budgétaires ? un silence suivit et il se mit à sourire, deux ou trois fois, successivement.* Bientôt, nous le savons, l'Europe aura besoin d'un équipement comparable à celui de l'ONU à New-York. Cent cinquante délégations sont reçues là bas, aujourd'hui. Elles devront, selon toute vraisemblance, élargir demain leur cercle à deux cents sièges car les grands pays éclatent et les petits pays se multiplient. La France savait accueilli un tel équipement. *Mais on préféra l'arrêter parce qu'il était trop haut d'une vingtaine de centimètres.* Le règlement d'urbanisme avancé s'attachait alors à du logement. Mais ces arguments fallacieux devaient être cassés par le Conseil d'Etat qui, au mois d'Octobre 1992, excédé par tant de mauvaise volonté, le déclara d'intérêt général. Il lui octroyait ainsi le droit de se réaliser. Alors, on invoqua le problème budgétaire et nous avons dû encore attendre. Nous étions en 1993, la cohabitation venait de prendre un relais et la légitimité politique venait se substituer à l'argumentaire technique réglementaire, *le régal des tribunaux administratifs.*

On peut penser qu'il y aura bientôt un nouveau programme. On évoquera la nécessité d'un nouveau concours, d'un nouveau projet, d'un nouvel architecte. Et atteint comme par une sorte d'amnésie qui semblera satisfaire les ambitions des uns et des autres, le pouvoir politique et ses contingences apparemment pratiques, imaginera alors une bonne raison pour justifier ses actes de reconquête.

Les concours, quand ils sont réussites, apportent à leurs architectes une énorme notoriété. L'institut du Monde Arabe, la Bibliothèque de France, le Centre Georges Pompidou ont conduit leurs auteurs au sommet d'un savoir et d'une reconnaissance, somme toute, logique. La réussite, l'ambition, la nouveauté, les dimensions de tels projets ont intéressé le monde entier, changeant



Lycée polyvalent à Nouméa, 1995

immédiatement le statut de leurs concepteurs. Mais quand ils sont échecs, les concours s'effacent très vite de nos esprits et disparaissent de nos mémoires, suscitent quelques questions suspectes et ne laissent, dans la carrière des architectes, qu'un goût amer sur les pages blanches de leur curriculum vitae. Arrêté, le Quai Branly devait me laisser au sein d'une nébuleuse où personne ne savait plus vraiment me situer. Qu'était donc devenu cet architecte qu'une décision politique avait contraint à tout reconsidérer du jour au lendemain ? Avait-il seulement supporté cette épreuve ? Autant de questions qui vous mettent à l'écart. On vous reconnaît sans vous approcher toutefois. J'ai donc vu trois années s'écouler, sans que la France ne m'interroge. Mon activité, mes projets, mes idées venaient de trouver place ailleurs, par la force des choses. L'Equateur, l'Allemagne, le Danemark, la Belgique, la Nouvelle Calédonie (loin, très loin...) ou le Mexique, m'interrogeaient heureusement.

Jusqu'au jour où la Ville de Paris m'invita à présenter ma candidature pour une opération de logements, rue Emile Durkheim à Paris, juste à côté de la Bibliothèque de France.

Nous étions là dans un processus efficace. Il mettait en jeu des forces politiques et des stratégies urbaines qui ne concernaient qu'un seul côté de l'assemblée nationale ! Remportée, cette consultation s'en trouva facilitée et m'offrit le seul ouvrage qu'on m'aura permis de bâtir en l'espace de sept ans !

Mais les récits d'une architecture virtuelle sont, paraît-il, souvent plus nécessaires à l'évolution de la pensée technique et poétique que certaines oeuvres que le temps dégrade. (Lire : Les Anges de Christians Brygge et autres récits d'architecture, aux éditions Jean-Michel Place).

Vous citez le Centre de Conférences Internationales de Paris, vous évoquez votre opération de logements de la rue Emile Durkheim à Paris, autant de programmes différents. Mais ne s'enferme-t-on pas de plus en plus, en ce moment, dans une logique de spécialisation ?

De plus en plus et c'est exaspérant, car cela supposerait que celui qui aurait réalisé une opération de logements serait plus à même de répondre efficacement à un programme de ce type qu'un autre architecte qui ne pourrait revendiquer d'expériences que dans d'autres domaines. Absurde ! Les bons architectes ont toujours montré qu'ils savaient répondre à tout, à condition qu'on les y invite avec confiance. C'est souvent sur cette diversité qui fait oeuvre qu'ils ont élargi le champ

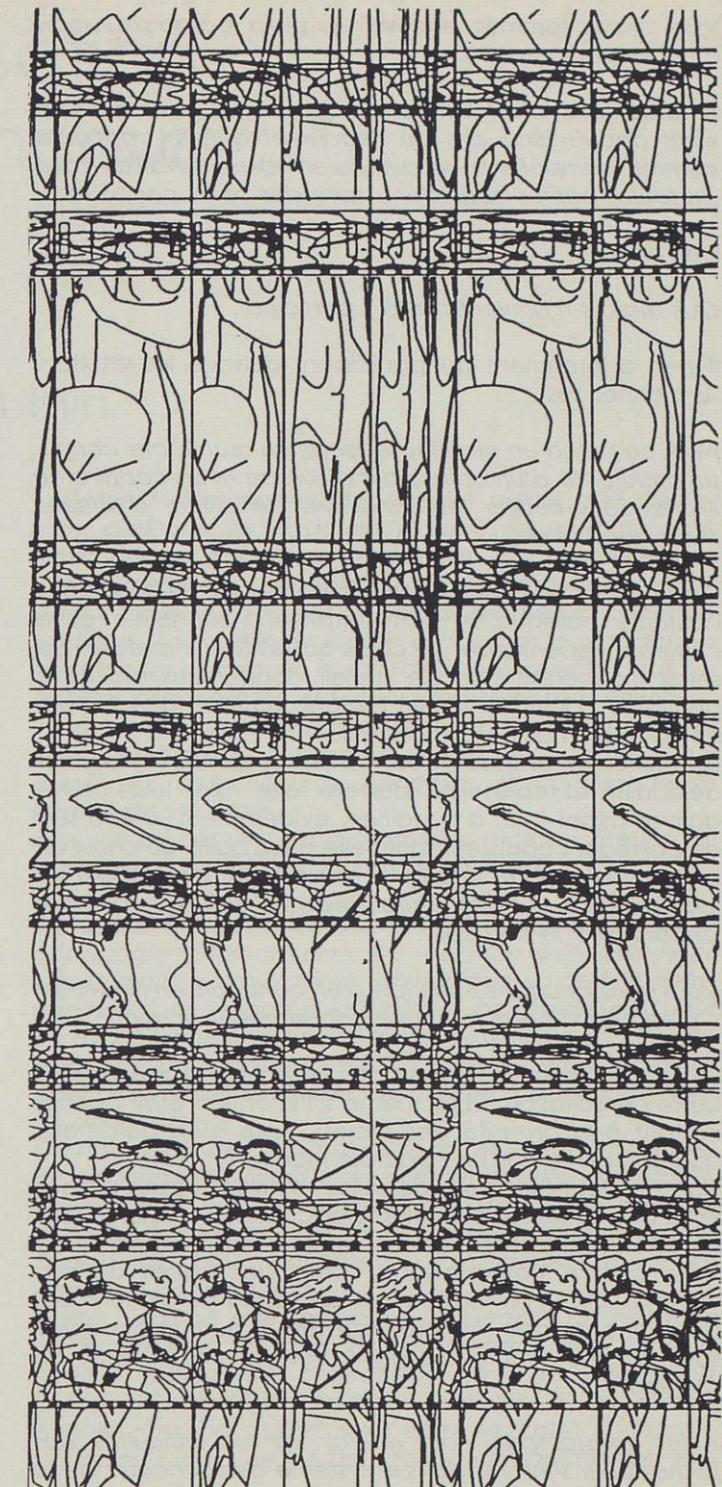
de leur compétence, recentré leurs idées et concentré une certaine énergie.

La spécialisation en art ou en architecture revient à considérer que l'effet de nouveauté, une fois admis ou reconnu, ne serait performant que s'il se renouvelait dans les limites strictes de sa propre invention. Au delà, l'effort serait trop grand pour des individus incapables d'autre chose qu'une vision rassurante. Ainsi, si vous avez réalisé des universités, vous ne devriez plus être appelés qu'à l'occasion d'autres universités. De même pour les gendarmeries ou pour les stations service. Essayez donc de concourir pour votre premier hôpital, votre premier aéroport, votre première gare ou pour votre premier ouvrage d'art ! Une logique implacable vous rattrape. Les habitudes sont prises. La compétence particulière demeure indispensable à toute sélection. Ensuite, il faut gagner. Espérer enfin que cette inaccessible étoile, atteinte parfois à grand peine ne s'éteigne pas, aussitôt le résultat déclaré.

C'est vrai que les concours s'interrompent souvent, qu'ils sont souvent organisés trop tôt, sans le financement effectif. Nous en parlions tout à l'heure. Pour une opération traditionnelle, on va en général chercher l'architecte quand on a monté l'opération ?

Un peu comme pour le Grand Stade à Saint-Denis, vous voulez dire ? (rires) La chance de ce projet c'est son urgence, l'échéance de la Coupe du Monde de football de Juin 1998 qui aura lieu en France et la dimension internationale de l'événement qu'il signe davantage par sa réalisation que par son architecture. Là, le financement s'est mis en place au fur et à mesure de l'avancement du projet et de l'organisation de la Coupe du Monde. La presse rapporte quotidiennement la tenue d'une partie de bras de fer entre un consortium privé et l'Etat, au profit du premier, bien entendu.

Il est vrai, pourtant, que lancer une opération qui aurait assumé son financement effectif avant d'en choisir l'architecte, semble plus convenable et plus raisonnable que toutes les improvisations qui conduisent presque toujours à une interruption ou à une suspension. En disant cela, on a l'impression de réinventer un processus tellement simple, en effet, qu'on peut s'interroger sur toute autre forme de logique qui s'en écarterait. Une sorte d'incohérence acceptée comme une habitude structurelle qui nous surprend toujours et nous désespère. Mais on viendra vous dire que c'est souvent le projet de l'architecte, la médiatisation du concours qui l'aura désigné, ou l'élégance et la force de son architecture qui fondent la motivation et forcent la décision budgétaire.



taire. Nous sommes encore en plein paradoxe, mais c'est souvent exact !

Le problème, c'est les jeunes. Je vois les gens qui sont sortis depuis cinq ans de l'école et que je considère comme compétents. Ils aimeraient bien travailler, faire de toutes petites opérations, faire des petits concours.

Il en existe.

Oui, mais ils n'arrivent pas à y participer.

Il y en a forcément qui participent puisque les résultats sont annoncés.

Non, on prend un architecte local, un architecte connu, un architecte d'un autre pays d'Europe et les copains du Maire. Sans oublier les conditions de chiffre d'affaires pour y participer.

On ne peut pas vouloir, en même temps, décentraliser l'autorité politique et administrative, l'économie et la culture et recentraliser les choix qui les commandent. Ce serait incohérent que de vouloir donner aux maires le pouvoir de décider en leur dictant toutefois depuis Paris ce qu'il serait utile qu'ils fassent.

Le maire, le président du conseil régional, l'industriel délocalisé et représenté, doivent faire valoir leurs prérogatives avant tout, à condition, évidemment, d'être sûrs de posséder l'épaisseur culturelle nécessaire au choix de l'art et de l'architecture qu'ils s'approprient à répandre sur leur territoire. *La décentralisation n'a pas forcément décentralisé le bon goût.*

Vous avez pourtant participé à un concours en Nouvelle-Calédonie, ce que je trouve parfaitement normal.

Je ne sais d'ailleurs toujours pas pourquoi j'ai été invité à cette consultation. Et là, même si l'intention était bonne, invitant à la diversité des projets, nous n'en garderons que le sentiment d'une parodie locale.

Trop tôt peut-être pour de telles attitudes : nous proposons une succession de fibres capables de digérer tous les effets d'un programme complexe et d'exposer une vraie culture calédonienne, celle des traces de son territoire. On lui préféra un collègue façon Cergy-Pontoise avec une grande verrière exposée à quarante degrés sans aucune ombre. *Le goût rugueux et délicieux du formica.*

C'est consternant. Pour revenir sur les difficultés des jeunes pour s'insérer dans le système des concours de la

loi MOP, nous sommes convaincus, au Carré Bleu, que malgré la modestie de notre diffusion, nous devons essayer d'aider des mouvements ou des générations qui ont des difficultés à trouver leur place. D'accord, c'est à eux de se battre. Mais il y a des échos à donner à des attentes. On peut encourager des mouvements qui se constituent.

S'il y en a qui se constituent, je ne dois pas en être informé. Mais s'il s'agit de faire en sorte que notre art se renouvelle en permanence pour toujours plus d'architecture et toujours plus de talents, soyez assurée de ma présence. Il s'agit là d'une bataille à mener tout près d'une génération qui cherche encore une ouverture dans un monde de plus en plus hermétique à son existence.

Mais, où sont les responsabilités de cette situation ? D'abord dans l'enseignement qu'elle reçoit, ensuite dans l'absence paradoxale qui la caractérise. Enseignement autoritaire et sourd aux phénomènes de société, absence de représentation inexplicable, compte tenu des circonstances actuelles. Ne serions-nous pas en face d'une génération repue qui aurait perdu le sens d'une fronde si coutumière de son âge ?

Une société est en train de se construire. Ils doivent en dessiner les contours maintenant s'ils veulent qu'elle soit la leur demain. L'exigence, c'est à eux de la fixer, de la nourrir, pas vraiment à nous. Plus cultivés que nous l'étions, plus dynamiques, mieux informés, ils demeurent étrangement absents des mouvements d'opinion. Ne se satisferaient-ils pas, au fond, des conditions actuelles ?

Quel pessimisme !

Du tout, l'architecture recèle des tas de trésors en sommeil, que cette génération, j'en suis sûr, saura réactiver. Car paradoxalement, plus la situation sera consternante, les erreurs d'appréciation manifestes et les gâchis profonds, plus les réactions seront vives. Ne n'oublions pas, nous vivons dans un pays dont la révolte n'est tradition qu'*in extremis*.

3 Juin 1997

"résistons à l'infantilisation générée par les concours ..." Henri Ciriani

Entretien avec Cyrille Faivre-Aublin

Je souhaitais poser à Henri Ciriani deux questions initiales, qui s'adressent aux deux faces de son travail que, par souci de cohérence et de rigueur, cet architecte tient à garder clairement distinctes: l'enseignement et la pratique du métier d'architecte.

Il y a tout d'abord une question à l'architecte praticien-théoricien, familier de la participation aux concours, aussi bien en tant que concurrent qu'en tant que membre du jury : comment renforcer le processus de démocratisation de l'accès à la commande et de promotion de la qualité architecturale, dont les concours sont un des principaux maillons ? Donc, comment établir des critères de sélection (ou de pré-sélection) qualitatifs pour l'accès à la commande architecturale ? Cette question comporte un corollaire : comment remédier à la bureaucratisation inflationniste de la procédure de présélection aux appels à la mise en concurrence des missions de maîtrise d'oeuvre publiques (loi M.O.P.), dont il est évident qu'elle est un moyen détourné de choisir les candidats selon d'autres critères que la qualité architecturale ?

Très certainement, ces questions s'insèrent dans le contexte actuel de réflexion sur le thème des concours, auquel le Carré Bleu veut apporter sa contribution. Rappelons brièvement qu'entre autres, deux types de réponses ont été pour l'instant proposées, aussi bien par des organismes de réflexion (tels l'A.R.P.A.E. et "Mouvement" des architectes), que par des personnalités du monde de l'architecture (tels Paul Chemetov, dans sa "note à Catherine Bersani", et François Barré au "Café des architectes") :

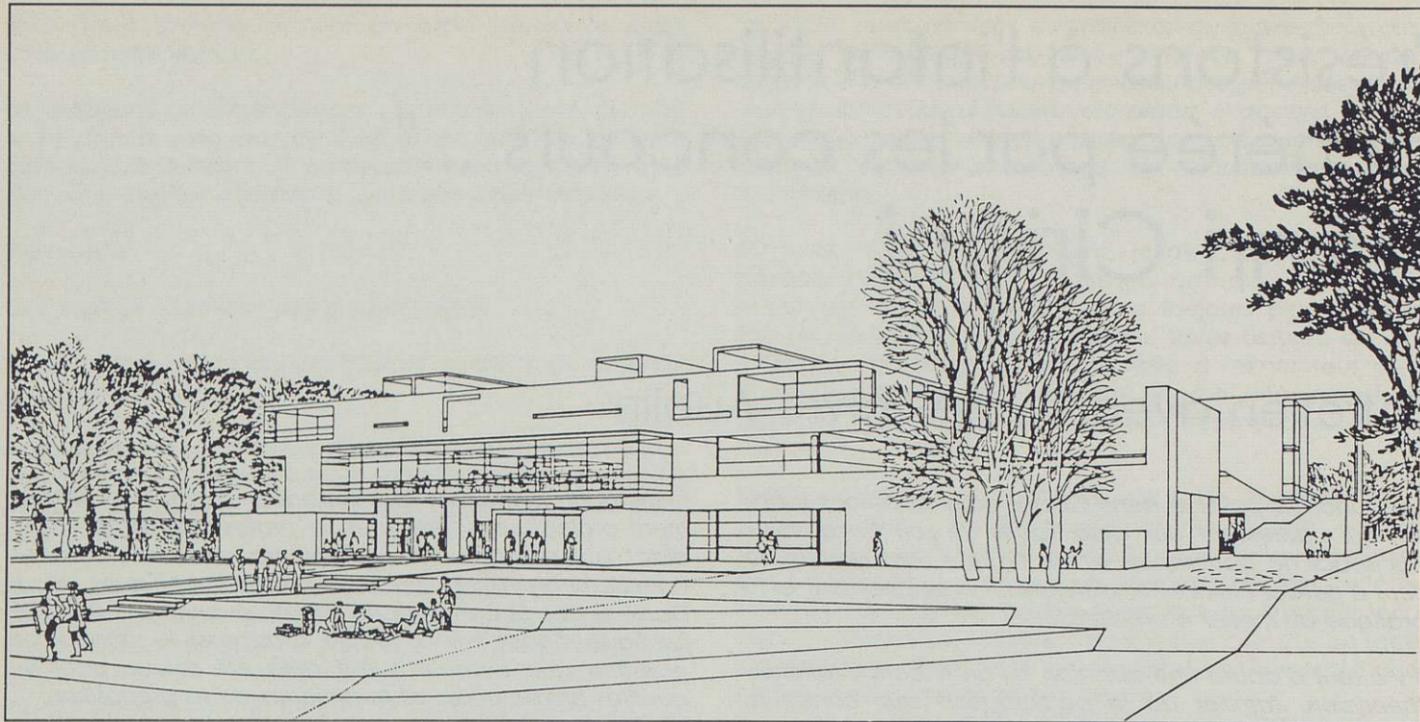
- soit un type de concours à deux degrés dont le premier serait ouvert (sur esquisse) et le second pourrait éven-

tuellement demander des garanties autres que strictement projectuelles (expérience professionnelle du candidat qui pourrait alors s'adjoindre des compétences complémentaires, contrôle et calculs techniques, etc.). Dans ce cas, le candidat ne devrait prouver sa capacité juridique, financière et fiscale à assumer le mandat en question que lorsqu'il aurait déjà été retenu pour les qualités projectuelles et techniques de sa proposition; - soit un seuil financier (montant des honoraires, donc coût des travaux envisagés) en dessous duquel il n'y aurait pas obligation de concours, la commande se faisant de gré à gré. Ainsi, la procédure serait simplifiée, mais les risques de mandarinat ne seraient-ils pas accentués ?

Il y a, par ailleurs, une question à l'enseignant, dont la pédagogie fortement directive, orientée essentiellement vers la maîtrise projectuelle, revendique un certain détachement par rapport à la pratique professionnelle, tout en ayant formé une bonne partie des jeunes architectes aujourd'hui reconnus sur la scène architecturale française, après avoir été des "bêtes à concours" dans les années 80.

Comment assurer le passage, pour le jeune architecte, de sa formation, aussi bien par l'apprentissage professionnel que par l'éducation scolaire, à sa mise en concurrence avec ses pairs, (indépendamment de l'âge) ? Ou bien, autrement dit, comment ouvrir les concours aux jeunes ?

Cette question a un corollaire important : qu'inspire, à un enseignant tel que Ciriani, le paradoxe entre la relative "objectivité projectuelle" que sa pédagogie prône et la stratégie du "coup médiatique" qui semble être le passage obligé pour être remarqué à un concours, où il faut une lecture rapide, compréhensible aux



Ecole d'Architecture de Compiègne - 1997

non-initiés, grâce à un signe identifiable ?

Henri Ciriani préfère ne pas confondre la question des concours (quel est l'apport des concours à l'architecture ?) avec celle de la profession d'architecte (comment s'organise la profession pour y répondre?)

En quoi le concours d'architecture permet-il un apport qualitatif notable à la discipline architecture ? Permet-il l'invention, ou oblige-t-il à la reproduction des modèles établis ?

Ma position est simple: nous sommes dans une situation qui a à faire avec la qualité, et pour cela nous ne pouvons nous soustraire aux critères qui sont en usage dans d'autres professions, c'est-à-dire la renommée, le prestige. Vu de l'extérieur, c'est la seule qualité identifiable, reconnaissable.

Cela veut-il dire que l'on choisit toujours l'architecte plutôt que le projet ?

En tout cas pour certains types de projets. Donc je pense qu'il devrait y avoir cinq niveaux de mise en concurrence.

Au premier niveau, les programmes extrêmement sophistiqués, prestigieux, comme la Bibliothèque de France: on retient des architectes dont le prestige, la renommée, justifient qu'ils soient retenus. Et cela comme unique critère, nécessaire et suffisant: dans ces cas exceptionnels, pas de fausse démocratie qui tourne vite à la complaisance (du genre: quinze renommés, trois femmes, un jeune...). Ceci parce qu'il faut être clair: *on n'invente pas l'architecture!* L'architecture est une affaire longue, une question d'expérience. Et de toute façon, pour reprendre mon exemple de tout à l'heure, au bout du compte, ça a été une chance inouïe (pour le maître d'ouvrage) que Perrault réussisse à faire la Grande Bibliothèque, car c'est un génie de l'organisation. Mais normalement, vu les contraintes de temps et la pression qu'il y avait au point de vue du chantier et du contexte politique, un jeune qui n'aurait pas eu une telle science de l'organisation coulait! Donc, il est hors de question de laisser ces grandes affaires, ces grands projets officiels lourds à porter, aux mains de personnes qui entreraient en contact prématuré avec le métier. C'est inutile, ce sont de fausses images! Quand on raconte qu'au siècle dernier, Charles Garnier est lauréat du concours de l'Opéra de Paris à trente ans, ou même

vingt-trois ans, il faut bien savoir qu'il a gagné un opéra dont le mode de fabrication était le même depuis deux cents ans! C'est à dire qu'il avait autour de lui des corps de métier constitués, il faisait des dessins et on lui construisait ses dessins. Mais il ne faisait que des dessins, il n'a jamais fait une coupe, disons, technique! Ainsi on peut avoir un artiste qui dessine un monument! Ce premier niveau donc, pour ces grands projets d'Etat, où il ne faut pas se tromper!

Je serais moins catégorique pour *des projets à fragilité contextuelle*, c'est à dire un très beau site. Faire un hôtel, ou une capitainerie de marine à côté de l'Aiguille d'Étretat, par exemple! Là, il faut se renseigner et lancer un concours où, pour moitié, les candidats sont en concours ouvert, et, pour l'autre moitié, sont choisis sur le prestige de "l'avoir fait", comme pour les diplômés.

C'est à dire comme pour le travail qu'on trouve après le diplôme, en fonction de son sujet? Ou bien, comme pour le choix d'un jury de diplôme, où l'on prend une personne particulièrement compétente sur un aspect du diplôme? Pouvez-vous clarifier?

Il s'agit de gens qui ont démontré dans leur travail une sensibilité particulière à un site fragile. Ce n'est pas ici le prestige de l'architecte lui-même qui compte, mais le prestige gagné dans le domaine spécifique. Des gens qui ont une compétence particulière, quelle qu'elle soit (technique, artistique, programmatique, etc.), en rapport avec le site considéré. Donc à ce second niveau, je nuance: moitié-moitié. Une précision encore: s'il y a un type de site toujours fragile, c'est celui qui concerne le logement. En effet, la question du logement entraîne toujours une fragilité du site, le logement fragilise un site. Donc les concours pour du logement relèvent toujours de cette deuxième catégorie.

Il y a ensuite un troisième niveau, qui exclut le logement (pour la raison que je viens de donner), donc pour tous les autres programmes, c'est le système actuel de *présélection sur dossier*.

Voilà donc les trois niveaux de sélection qui me semblent permettre à un architecte d'avoir du travail, s'il est très bon. Et cela lui évite de devoir tout d'abord prouver qu'il a une agence sophistiquée et qu'il est à jour avec les impôts, avec l'URSSAF, la MAF et je ne sais quoi encore! C'est ce que mérite quelqu'un de qualité: être affranchi de cette tâche-là, bureaucratique! C'est surtout valable dans le cas du niveau 2, car là on doit pouvoir choisir pour moitié des gens isolés, inconnus. Par exemple, à un

breton isolé qui est en train de faire des baraques géniales dans son coin, on ne va pas demander de rentrer dans le moule bureaucratique!

Un quatrième niveau est à envisager, de façon exceptionnelle: *les concours ouverts*. Mais alors à une seule condition: il faut impérativement que le jury au complet soit architecte! C'est la condition qu'exige l'U.I.A. pour habilitier un concours. C'est à dire qu'il est absolument exclu que dans un concours ouvert, c'est à dire où je fais un investissement total, je ne sois pas jugé par mes pairs! Car il faut que le jury sache ce qu'est un investissement projectuel en pure perte (une chance sur plusieurs centaines...)! Et je n'accepte aucun argument contraire, parce que tout argument contraire parce que cela supposerait que nous sommes soupçonnés socialement. Donc, finalement, cela fait quatre possibilités de concours. Et évidemment, seul un concours ouvert peut être anonyme, les autres ne l'étant pas.

Passons à la seconde question, celle de la transition entre l'apprentissage du projet à l'école et l'obligation de performance dans les concours?

Je pense qu'un étudiant, un jeune architecte peut toujours faire, pour bien cibler, des concours de petite échelle. Pour clarifier: trente, quarante logements, une petite école, une crèche, je ne sais pas... Mais, étant donné que moi je me suis fait ma réputation avec des tout petits projets, je ne pense pas qu'un petit projet soit plus facile à faire qu'un grand. Par contre sur un grand projet, il y a une pression telle qu'un jeune ne peut pas l'encaisser! La différence est là: ce n'est pas parce que c'est petit que je pense que l'architecte doit être jeune. Non, je pense que, vu l'investissement social, les gens feront moins de pression sur le jeune, ou bien quelque part vont attendre de la part du jeune une manifestation de génie, uniquement parce que c'est petit! Et donc ce sont les conditions, je dirais, idéales! Et comme je suis pour les jeunes, mais réellement pour les jeunes, je ne suis pas pour qu'on reste jeune toute sa vie. Non, je suis pour les jeunes du point de vue de l'opportunité. Un jeune peut toujours se présenter pour des projets plus grands en concours ouverts, mais dans ces cas-là il prend sur lui les risques et les difficultés. Il les prend sur lui!

Au fond je pense qu'il devrait y avoir un cinquième niveau de concours: qu'une partie de la commande municipale, disons 50%, pour simplifier, soit attribuée à *des architectes locaux*. Ceci non parce que je veux qu'on donne les projets à des mauvais ou au fils du député, mais parce que je pense que c'est le seul

moyen d'avoir une mobilité des bons qui iront vivre quelque part, puisque cela leur donnera du travail. C'est le cas, par exemple, d'un jeune architecte qui est parti dans une ville de province parce qu'il y a du boulot là-bas, qu'il est ami du directeur des HLM et que, jusqu'à dix-sept logements, celui-ci peut passer une commande directe.

A travers cela, je pense que les jeunes ou les locaux sont les seuls qui peuvent vraiment produire la formation de la maîtrise d'ouvrage: ils ont le temps, ils ont les relations et ils ont la convivialité.

Alors justement, venons-en à la question du rapport avec la maîtrise d'ouvrage, aussi bien quand vous êtes dans un jury que quand vous êtes concurrent ?

L'attitude doit être éducative dans les deux cas : je dois séduire, c'est en séduisant qu'on éduque! De toute façon, quelle que soit la situation, on doit séduire et convaincre. Et je dirais, malheureusement, qu'il est plus difficile d'avoir cette attitude dans un jury qu'en tant que concurrent. Parce que si je me brouille avec un client que je conseille dans son choix, il va m'en vouloir; tandis que quand je défends mon projet, il peut comprendre que je sois un peu excessif, parce que j'adore ce que je défends!

Par contre, pour les logements, où le rapport est étroit avec le client, eh bien je ressens profondément, depuis que les commandes de logements sont obligatoirement soumises à concours, à quel point je ne construis plus de logement! Alors que personne ne peut contester le fait que si quelqu'un devrait faire du logement parce qu'il le fait très bien, c'est moi.

Cela est dû au fait que, dans le système des concours, on privilégie les facteurs secondaires du programme au détriment des choses réellement importantes. Entre autres, la relation client-architecte: il est impossible de faire des bons logements sans un bon client! On ne peut pas être choisi par un concours et être imposé par la suite à un client sans son adhésion. C'est terrifiant! Tandis que pour une école, ce n'est pas celui avec qui l'on travaille qui va la gérer, donc c'est plus facile...

Donc, selon vous, quels seraient les critères de sélection pour un concours de logements ?

Je pense que c'est, comme j'ai dit précédemment, une question de relations locales, en tout cas pour la partie des logements, la moitié peut-être, situés dans des sites fragiles. Et dans une égale proportion, l'architecte doit être choisi parce qu'il a la réputation de faire de bons logements.

Toujours cette question de la transition entre l'école et la profession. C'est le contraste qu'il y a entre l'enseignement que vous prônez et que vous avez développé, qui cherche à donner une qualité projectuelle aux espaces (par exemple, faire de bons logements, dessiner une entrée conviviale...), et par contre le concours qui pousse à produire une simple image séductrice. Comment concilier ces exigences contradictoires ?

Je pense que les concours que j'ai perdus dernièrement, je les ai perdus en ayant toute la profession de mon côté. Donc je pense qu'il y a eu une évolution par rapport aux coups médiatiques: ils ne marchent plus, sauf dans des endroits très très faibles culturellement. On pourrait peut-être dire aussi que le fait que j'aie été retenu comme candidat, signifiait que le jury n'était déjà pas susceptible d'être pris dans un coup médiatique. C'est possible...

Il y a aussi le fait que les "coups médiatiques" ont été construits; la déception consécutive peut être une raison de leur perte d'influence. Quand on voit, par contre, des projets comme ceux de Valéro ou de Ripault, et l'indice de satisfaction de clients qui réalisent qu'ils en ont deux ou trois fois plus pour leur argent qu'avec celui qui leur fait un gymnase en guise d'Hôtel de Ville! Evidemment, alors, oui, je crois un peu à la culture!

Donc votre point de vue, c'est que le bilan architectural des quinze dernières années, depuis qu'il y a eu cette grande quantité de concours en France, situation tout de même assez exceptionnelle en Europe, que ce bilan est tout de même qualitativement positif ?

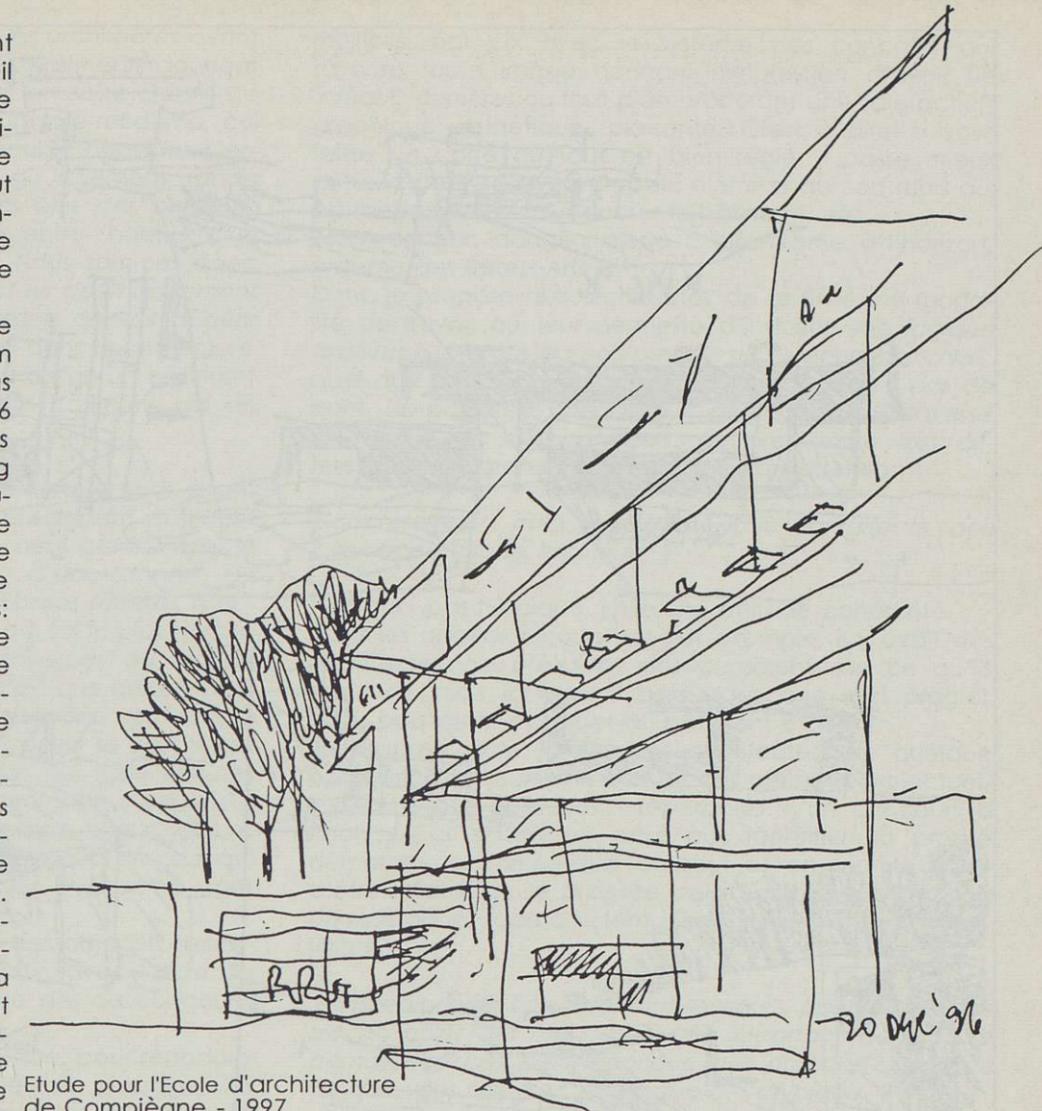
Cela décante! Oui je crois à l'être humain, je ne peux pas imaginer qu'après quinze ans de concours, les gens aient toujours le même goût de chiottes! Je pense que, tout de même, le public en France est, disons, 15% plus cultivé architecturalement qu'en Suisse, par exemple. Je ne suis pas négatif, je ne sais pas être négatif. C'est ma force!

C'est un premier point. Il y a un second problème, qui est que l'on doit être plus présent dans la programmation. C'est à dire que la profession d'architecte ne doit pas laisser partir la programmation de ses prérogatives, et cela est je pense une campagne à mener extrêmement importante, parce qu'un concours bien défini doit obligatoirement améliorer la qualité architecturale. Un programme bien précis, sans ambiguïté. Je pense qu'il faut, de plus en plus, prôner des programmes qui définissent ce qui est de l'ordre de la permanence et ce qui est de l'ordre du changement.

En effet, il arrive fréquemment qu'on critique un projet parce qu'il n'est pas souple, et qu'on prenne un autre projet parce qu'il est rigide. Et on ne prend pas un autre projet parce qu'il est rigide! Il faut savoir ce qui est de l'ordre de l'invariant permanent, et cela doit être explicité dans le programme comme tel.

D'ailleurs, si l'on vous demande de faire une piscine, le bassin fait 50 m par 25, précisément. Ce n'est pas un bassin qui pourrait faire 51 par 26! Par contre, les parties affectées aux vestiaires comme au bowling ou à la cafétéria et autres, ils peuvent les mettre dans les éléments de programme qui changent si cela ne marche pas. Il faut avoir l'attitude saine de faire ce que nous faisons: typique-atypique, c'est à dire que l'atypique peut changer et que le typique n'aura pas à être transformé. Parce que si l'on fait une architecture que l'on peut changer, c'est à dire un hangar, l'architecture disparaît, et nous sommes inutiles. Et si l'on veut garder l'architecture, on ne peut la garder que dans ce qu'elle a de permanent. Par contre, nous sommes dans l'obligation d'admettre que la société, ayant perdu ses valeurs, a perdu ses marques, et qu'ayant perdu ses marques, elle est incapable de définir un programme qui ne change pas. Donc il y a une partie changeante dans chaque programme, et le programme doit nous en alerter.

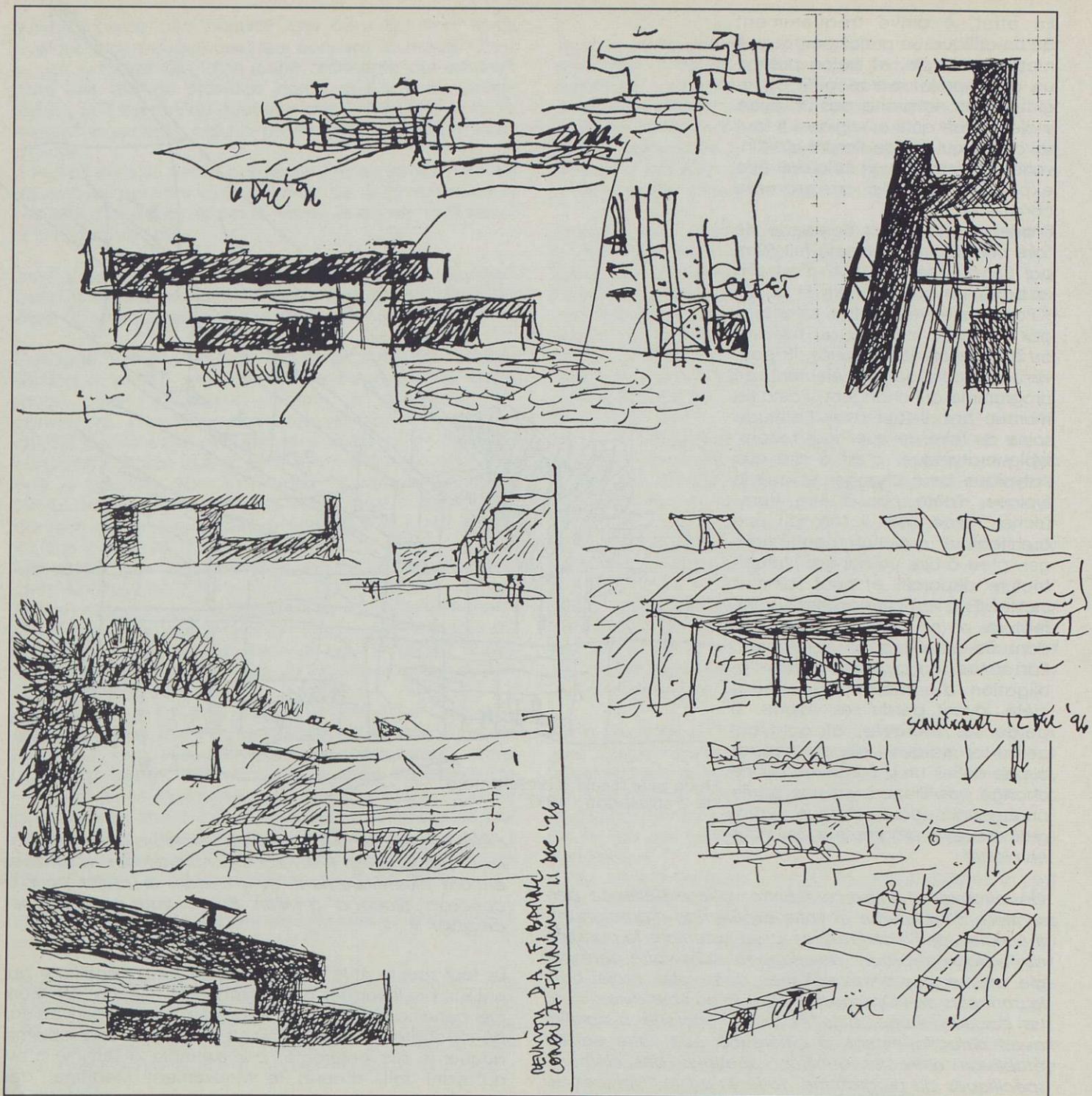
On retrouve un croisement entre votre expérience personnelle d'architecte et votre expérience d'enseignant-théoricien de l'architecture: c'est justement la question du "typique-atypique" développée dans votre pédagogie, et que vous avez appliquée dans votre projet pour le concours de l'Opéra de la Bastille où vous aviez, avec les couleurs rouge, bleu et jaune, cherché à signifier quasi didactiquement la différence que votre édifice établissait entre les qualités spatiales des éléments spécifiques au programme traité (c'est le "typique") et



Etude pour l'Ecole d'architecture de Compiègne - 1997

celles des éléments "neutres" ou communs à tout équipement public (c'est l'"atypique"). Attitude que vous aviez encore plus clairement définie dans le projet pour le concours "Biccoca" à Milan. Pouvez-vous nous préciser ce point ?

Le tout souple et le tout rigide sont deux conditions qui ont été bouleversées par la Modernité. Ce sont d'ailleurs ces conditions qui créent le problème de reconversion, de réhabilitation des bâtiments modernes. Le problème auquel je suis confronté, par exemple à Firminy, c'est qu'ayant fait, d'après le Mouvement Moderne, des



bâtiments à fonctions déterminées, les architectes ayant collé au plus près à la fonction, ces bâtiments donnent un mal de chien pour les transformer en autre chose. Ce qui n'était pas le cas de l'architecture pré-moderne, qui était surdimensionnée. Ainsi un immeuble haussmannien peut être aussi bien du bureau que du logement, tandis que nos logements ne peuvent pas être des bureaux. Déjà, le changement le plus simple, entre l'habitat et le travail, on ne peut pas le faire... Nous sommes donc dans l'obligation d'introduire un *facteur de changement* dans l'architecture moderne, au risque de voir dépérir l'architecture. Mais que l'on critique dans l'architecture son incapacité à prévoir le futur, tandis qu'un bâtiment fonctionnaliste c'était bien cela: un bâtiment qui ne servait qu'à une seule fonction.

Je reviens maintenant sur le problème que vous énoncez, la confusion entre architecte, enseignant et théoricien. En une année, je participe à neuf concours et je vais en faire, en "débordement" d'une année, un dixième, parce que dix c'est bon. Et mes réflexes d'enseignant m'ont protégé du danger qui est le plus terrible et sur lequel il faut alerter les architectes du monde entier: le problème des concours, c'est que cela *infantilise* un architecte! C'est à dire que l'on retourne à l'école et que l'on ne dessine que ce qui se voit et qui peut être performant pour quelqu'un qui a dix minutes pour voir le projet! Tout travail en profondeur est exclu, parce que les délais sont courts et parce que la lecture est superficielle, et parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne savent pas lire un plan, que les maquettes sont trompeuses, etc.

Donc, à partir de là je me suis fixé des objectifs théoriques très purs, et bientôt je vais sortir, avec l'aide de Galantino, dans un livre, l'expérience des dix concours, prise comme une oeuvre.

Sinon, je risquais l'infantilisme parce que, pour répondre à un concours, on ignore les unités de passage, les sorties de secours, l'escalier qui est à plus de quarante mètres, etc. Finalement, ce sont des contraintes sans lesquelles le projet n'existe pas, et nous risquons alors de revenir à une époque d'architecture de papier!

Le penchant "Beaux-Arts" des architectes ?

Le côté Beaux-Arts, c'est le danger qui guette tous les architectes français, et dont on voit aujourd'hui des exemples nombreux, que je ne veux pas nommer. Je pense que c'est le danger le plus grand des français, c'est à dire faire la forme pour la forme: le creux. Que ce soit entièrement transparent ou opaque, ça reste quand même du Beaux-Arts. Et ce danger est évidemment

multiplié par dix avec le système des concours qui favorise toute image donnant l'impression d'avoir un "créatif" derrière, ou tout plan procurant une satisfaction graphique, esthétique, plaisante. C'est à dire, si vous faites un carré où tout est bien réglé, il passe mieux qu'un rectangle avec un petit élément qui sort mais qui est fondamental pour ancrer le bâtiment, etc.

Alors, danger, danger, alerte: infantilisme à l'horizon, système des Beaux-Arts!

Donc je propose aux architectes de se fixer une modalité de travail qui leur permette d'installer une *logique architecturale* qui leur soit propre, sur plusieurs concours, quel que soit le programme. Et s'ils ne trouvent pas de pont, de passerelle, de logique de pensée qui traverse l'ensemble de ces concours, de préférence très différents en programmes et en sites, alors attention!

Concrètement, cela veut-il dire que l'architecte doit avoir une attitude héroïque ?

Non non, pas héroïque, juste une attitude cohérente.

Dans les années cinquante, par exemple, il y avait des architectes qui n'étaient pas conscients de ce qu'ils faisaient, mais ils étaient persuadés que tout progrès qu'ils pouvaient apporter au bâtiment était bon.

Je propose donc à tous les architectes, de quelque obéissance qu'ils soient, d'avoir des attitudes projectuelles - pas des doctrines - repérables d'un concours à l'autre. Car si l'on ne peut pas identifier sa propre démarche, on fait ce que l'on peut, et l'on court le risque d'être infantilisé. Je propose cela comme une position de résistance, face à la tentation Beaux-Arts et à l'infantilisme.

J'aimerais, pour finir, que vous reveniez, pour le préciser, sur un point qui me paraît très important dans votre démarche, aussi bien théorique que pratique: celui de ce que vous appelez le typique et l'atypique ?

Il y a dans tout programme des choses qui sont inhérentes au programme lui-même, qui lui donnent son identité. Par exemple, dans le cas d'un opéra, c'est la salle et la scène, c'est le lieu de fabrication des décors et la salle de répétition: ce sont tous des éléments sans lesquels l'opéra ne peut pas être un opéra. C'est à dire que si vous voulez faire un opéra virtuel, ce n'est pas là que vous le faites! Parce qu'un opéra suppose qu'il y a des décors infinis qui s'inscrivent dans une perspective, que c'est un front de scène, qu'il y a des rapports entre la voix et le public, donc toute une série de coordonnées qui font que si elles sont présentes, on a bien une salle d'opéra. Tout le reste du programme, par contre, peut

rentrer dans des espaces qui ne sont pas suffisamment importants dans leur fonctionnalité pour être identifiables. Une loge, on peut la mettre dans l'espace d'un sanitaire, dans l'espace d'un bureau, dans celui d'une salle de réunion. C'est à dire qu'il y a des choses qui sont du ressort de la souplesse du programme. Si l'on monte un opéra pour 200 personnes, évidemment il faut plus de loges que pour 20 personnes. Ces éléments-là doivent avoir dans la structure du programme une plus grande souplesse, comme également le système qui irrigue les éléments donneurs d'identité doit être souple. En effet, nous pouvons trouver des moyens techniques nouveaux pour cela: des ascenseurs, des sols qui bougent, etc. Un peu comme le Métabolisme japonais: à l'intérieur d'un cadre rigide, produire des modifications. Il y a donc, dans le permanent, deux types de permanence. Tout d'abord, celle où la fonction décide de la forme.

C'est la fameuse phrase de Sullivan: "Form follows function"...

Parfaitement ! Mais attention: la forme suit la fonction uniquement dans le cas des donneurs d'identité (les éléments typiques du programme). C'est à dire qu'il y a de l'immuable, ce qui ne varie pas. Une piscine municipale ressemble à une piscine, et pas à des bureaux. Dans ce cas, la fonction est imposée à la forme, comme le dit bien Sullivan. Par contre, il y a toujours une partie de l'équipement où la fonction suit la forme, et la forme est décidée par le contexte. Donc là, la forme suit le contexte, et pas la fonction. Dans ce cas-là, l'intérieur de cette forme doit être souple, flexible, modulable. Parce que la permanence provient d'ailleurs que de sa fonction. On a donc un second élément qui a une permanence extérieure et une souplesse intérieure. Et il y

en a un troisième qui est le cas où il n'y a pas de contexte assez fort, assez déterminant, donneur de sens (en rase-campagne par exemple). Dans ce cas-là, la forme suit la flexibilité. C'est à dire que vous allez faire la forme la plus flexible, pas la forme qui correspond à une fonction mais celle qui correspond à la plus grande flexibilité. Donc là, réellement une boîte à chaussure, un hangar. Dans ce cas là uniquement, le hangar est valable.

C'est comme le nouveau terminal T9 de Roissy, qui dessert les charters ?

Oui, mais là, on est exactement comme du bétail : absence d'architecture parce qu'on ne sait pas la taille et la quantité des charters. On risque d'avoir, à un moment donné, quinze charters. S'il n'y avait qu'une sortie, ce serait ingérable. Comme ils le faisaient naguère à Orly, où les charters étaient au bout du côté Sud, c'était un bordel total.

Pour conclure notre entretien, on pourrait résumer votre position en disant que, pour vous, l'architecte a un rôle éducatif qu'il doit assumer et qu'il doit faire passer diplomatiquement auprès de la maîtrise d'ouvrage, de façon à ce que cette attitude ne soit pas interprétée comme de l'arrogance à son égard ?

Ecoutez, c'est simple: quand j'ai gagné un concours, c'est parce que l'architecte qui me défendait a réussi à faire passer le mot. Et quand j'ai perdu, c'est parce que l'architecte qui me défendait n'était pas pédagogue ! Parce que quand on a toute la profession avec soi, cela signifie bien que le projet s'adresse à ceux qui connaissent. Mais si eux-mêmes ne savent pas expliquer, alors ...

11 Juillet 1997

Carol Maillard et Bernard Delporte espoirs et déboires ...

Entretien avec Claire Duplay

Faites-vous beaucoup de dossiers de candidature ?

A vrai dire, nous avons ralenti le rythme. Mais il y a deux ans, nous en faisons bien un tous les deux mois. Il y a plusieurs types de concours. D'abord, les concours annoncés par le Moniteur. Ceux-là, nous les avons abandonnés il y a déjà quelques années. Puis, il y a les appels d'offres restreints sur invitation. Quand on travaille avec des maîtres d'ouvrages de façon régulière, ils nous consultent, mais leur nombre est limité.

Nous avons seulement été retenus sur deux ou trois appels d'offres du Moniteur. Mais il y a déjà un moment. Maintenant, c'est pratiquement impossible d'être retenu, pour plusieurs raisons : les références récentes dans le même domaine, l'importance du cabinet, le chiffre d'affaires et même le fait qu'on doit être à jour sur toutes les cotisations de toutes sortes. On sait, par expérience, que quand on est à jour sur l'une, on ne l'est pas tout à fait sur l'autre. Cela devient le couperet.

A une époque, nous avions des "références récentes" dans le logement, mais pas dans d'autres domaines. Même France Telecom, pour qui on a travaillé, constitue une référence trop précise et restreinte. On n'a pas eu la possibilité malheureusement d'étendre nos domaines de références. Donc les annonces du Moniteur, nous ne les regardons même plus. A un moment, j'avais la prétention et le courage d'envoyer mon dossier avec tous les documents demandés. C'était très fastidieux à mettre à jour, à adapter à la demande, parce l'un demandait un certain document, l'autre demandait autre chose. Maintenant, nous ne faisons plus que des concours sur invitation, et nous sommes de moins en moins invités.

Sur des concours du Moniteur, nous avons été retenus trois fois. Une fois pour France Telecom à Toulouse, mais nous les connaissions bien. (*Concours sur références pour la réalisation d'un bâtiment de bureaux pour l'Agence Commerciale de France Telecom à Toulouse Le Mirail - Hte Garonne - 1985 - 2ème place*). Nous avons

été rémunérés normalement pour notre participation. Nous avons été retenus une deuxième fois sur un concours de logements à Saint-Dizier (*Concours sur références, pour la réalisation de 24 logements semi-collectifs à Saint-Dizier, rue Emile Zola, pour OPHLM de la Ville - 1988*). Nous avons perdu, ce n'était pas rémunéré, nous avons fait un beau projet.

Enfin une troisième fois, sur des logements à Amiens, parce que nous avons travaillé dans la région. (*Concours sur références pour la réalisation d'un "hameau" de 90 logements collectifs et de 26 maisons individuelles et maisons de ville + parkings, rue de Gagny à Amiens - Somme - pour SIP HLM d'Amiens - 1988*). Cette fois, nous avons été rémunérés.

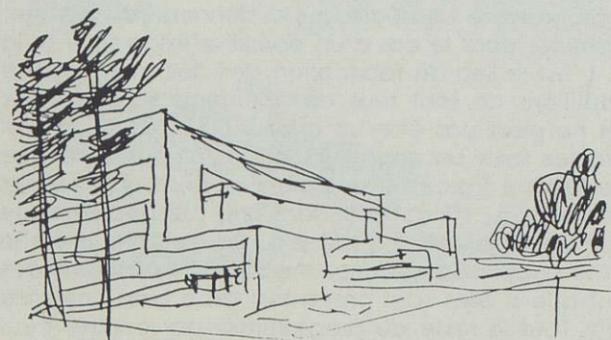
Trois fois sur 20 candidatures, ou plus peut-être, ce n'est pas beaucoup.

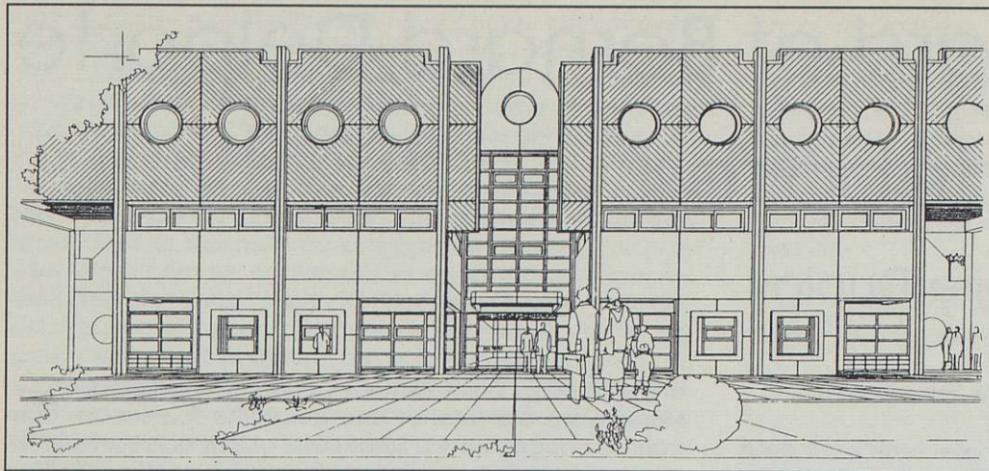
Avec la crise, les architectes n'ont plus de chiffre d'affaires donc ils ne peuvent plus répondre aux appels d'offres. C'est un cercle vicieux.

On se demande qui peut répondre.

Les grosses agences, sans doute, ou des sortes de groupements. Par exemple, nous avons répondu pour la réhabilitation de la Maison des Arts et Métiers. Nous attendons la réponse d'ailleurs. C'est un travail assez technique. On a fait équipe avec un bureau d'études connu qui a des références et qui venait de terminer une opération avec le même maître d'ouvrage.

Le dernier concours auquel nous avons participé, c'est en équipe avec Dumez et des maîtres d'ouvrage, dans le cadre de l'appel de propositions du Plan Construction, "logements à qualités et à coût maîtrisé". Nous n'avons pas été lauréats. Nous avons répondu 2 ans auparavant au concours pour le logement des sans-abri. Nous avons fait une opération de 12 maisons à Troyes. Dépense d'énergie disproportionnée. Il y avait aussi toute une





Agence commerciale France Telecom de Torcy (77)
Perspective façade principale - 1983

réflexion sur la gestion, la déréglementation sur quelques points. C'était ouvert à tout le monde, en dehors du fait qu'il faut faire équipe avec des bureaux d'études ou des maîtres d'ouvrage. Là on arrive encore à s'exprimer.

S'il y avait des concours ouverts et anonymes à plusieurs degrés, où il faudrait au premier degré présenter une esquisse que l'on fait en 3 ou 4 jours, où 20 esquisses seraient sélectionnées et rémunérées, participeriez-vous à de tels concours ? On choisirait donc un lauréat sur projet, et c'est seulement après qu'on lui demanderait de satisfaire aux exigences légales pour l'exercice de la profession et les marchés publics (mais sans exigence de chiffre d'affaires ou de références récentes dans le même domaine).

Oui, bien sur, c'est un schéma qui a existé il y a longtemps et qui est intéressant. Les esquisses, on est capables d'en faire.

Evidemment il faut avoir le courage de faire une esquisse gratuite. Mais il est plus intéressant de faire une esquisse qu'un dossier. Le dossier ne vient qu'après le 2ème tour, sinon il n'y a plus d'anonymat.

Il y a un autre problème c'est le jury. Si on peut savoir qui est le jury, il n'y a plus d'anonymat. Les solutions sont plus difficiles à trouver.

Il faut qu'il soit désigné au dernier moment, et donc inconnu des concurrents. Il faudrait définir la qualité de chaque membre du jury, mais sans mettre de nom en face avant le dernier moment.

Il y a aussi des gens qui disent que le "tout concours" n'encourage pas le bon suivi d'une opération. Si on sait qu'on ne refera jamais rien avec un maître d'ouvrage, ce n'est pas très motivant pour mener les opérations très sérieusement. Cela favorise les coups, les projets très voyants, la politique de la terre brûlée. Avez-vous connu l'expérience d'avoir bien mené une opération jusqu'au bout et puis ensuite, alors que vous auriez pu en avoir une 2ème, ou la suite, de voir le maître d'ouvrage organiser un concours, auquel vous n'avez pas pu participer ?

Oui, ça nous est arrivé. Avec l'OPAC de l'Oise. On a fait une opération dont ils ont été contents. Ensuite il y a eu un changement de direction, car les OPAC sont très politiques. Et nous n'avons pas été retenus pour la 2ème tranche par la nouvelle équipe, alors que nous souhaitions l'être. Je m'en suis plaint, car l'équipe précédente s'était engagée à nous consulter pour la 2ème tranche. Ils nous ont envoyé un courrier nous promettant une autre opération en compensation. On n'a jamais rien eu. En fait, c'est plus compliqué. C'était tout un quartier, avec plusieurs tranches. On était lauréat de l'ensemble. On a fait la 1ère tranche. Il y a eu un problème de financement pour la suite et deux années ont passé. L'équipe qui avait lancé le concours a disparu; la nouvelle équipe a appelé le second qui devait faire la 2ème tranche, mais au lieu de lui donner simplement sa part, ils lui ont donné l'ensemble, dont nous devions faire une partie.

Il était local ?

Non, nous sommes voisins. On se croise dans la rue ... En plus c'est lui qui nous l'a dit. Il était persuadé que nous étions au courant et qu'on nous avait donné autre chose à la place. Il aurait pu tout de même nous prévenir avant.

Quand je l'ai su, j'ai aussitôt adressé une lettre au Directeur de l'OPAC, avec copie au Maire de la Ville. Le Directeur de l'OPAC nous a convoqué. Il nous a proposé d'autres études. Nous avons fait plusieurs petites études qui n'ont jamais abouti. Il aurait fallu continuer à se battre. Ils nous ont eu à l'usure, ils attendaient qu'on se

démobilise. C'était à l'époque où on travaillait encore sur H88, j'avais proposé à l'OPAC un ou deux thèmes de ce genre. Ils ne nous en voulaient pas particulièrement, ils sont tellement sollicités. En plus, la décentralisation s'est ajoutée au changement d'équipe.

Il y a beaucoup d'architectes à Paris. S'ils ne peuvent construire qu'à Paris ...

Il y a une autre forme de concours qui existe actuellement, les équipes architecte-constructeur. On a répondu sur un concours comme ça avec le Cilova, on était en équipe avec l'entreprise Demouy. C'était une équipe architecte-entreprise : il y a le projet de l'architecte et un engagement de l'entreprise. On n'a pas gagné parce qu'il y avait un mieux-disant, pas pour l'architecture, mais du côté de l'entreprise. En échange, le maître d'ouvrage a joué le jeu et nous a donné une autre opération un an plus tard. Je ne sais pas si ce type de concours fonctionne encore beaucoup actuellement ...

Pour nous, les concours, avec HP Maillard, c'était une source importante de boulot. A commencer par tout ce qui émanait du Plan Construction, le PAN, les modèles-innovation, etc.

Le Plan Construction est toujours là, mais l'Européen, cela ne débouche pas. Les dernières propositions que nous avons faites, LQCM ou l'habitat pour les plus démunis, c'est une grosse dépense d'énergie pour peu ou pas de résultats à l'arrivée. Il n'y a plus les financements, et avec la décentralisation, ce sont les DDE qui décident.

Comment ça marche exactement ?

Pour "le logement des plus démunis", nous avons fait un dossier avec un industriel et avec une entreprise. Cela avait la prétention d'être national mais finalement, l'individuel, par définition, c'est très régional. On obtient un agrément national, mais il faut que ce soit renégocié avec les DDE locales. En fait, nous n'avons pas été lauréats, mais mentionnés et nous avons eu une opération expérimentale à Troyes, qui n'a pas eu de suite. C'était juste 12 maisons individuelles.

En fait, il n'est pas suffisant d'être mentionné. Il faut en plus des volontés locales.

Les premiers PAN, c'était pareil. On était lauréat, ensuite il fallait trouver un maître d'ouvrage. Mais le Ministère lui donnait le financement plus rapidement s'il prenait un projet lauréat du PAN.

Maintenant, il n'y a plus de financement de l'Etat. Il n'y a plus que des enveloppes régionales. Le choix d'un projet mentionné n'apporte rien.

De plus, quand on a vu les résultats, les projets des lauréats, c'est très contestable. Le Plan Construction fait avancer la réflexion, mais pas les réalisations.

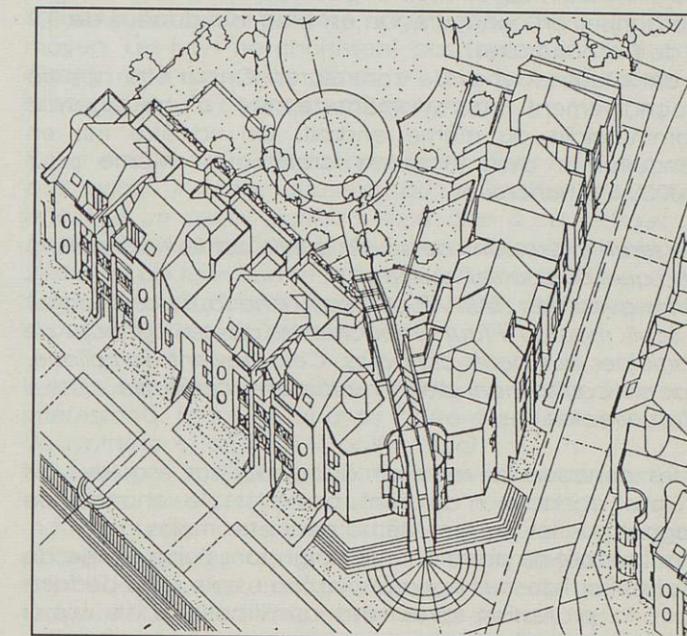
Cela montre que derrière les formes classiques de concours publiées au Moniteur, il y a aussi toutes ces formes d'appel, d'autres filières, dans lesquelles les architectes s'intègrent plus ou moins, en équipes, et essaient de participer à ce genre de procédure.

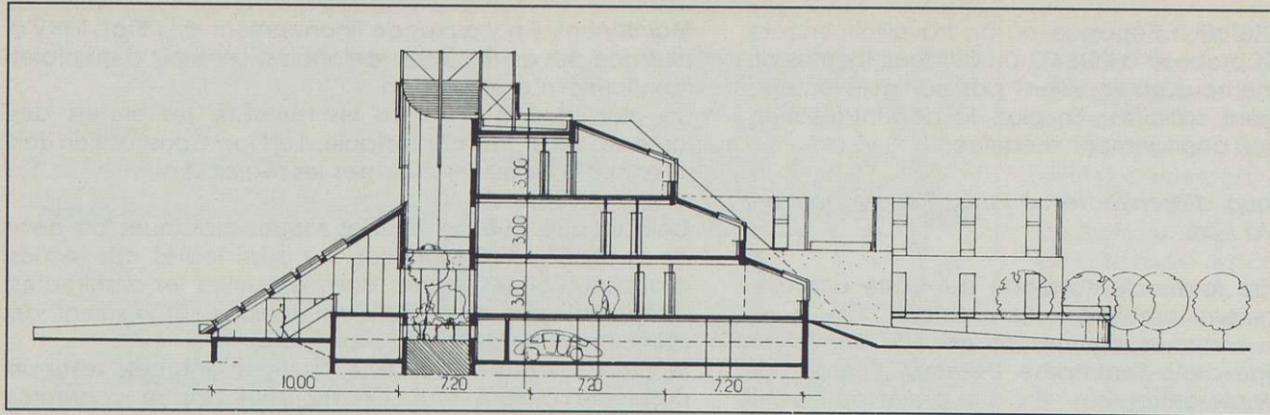
Maîtriser le coût et la qualité du logement, cela reste un problème malgré tout. On ne peut pas se contenter d'appliquer toutes les réglementations, qui sont exagérées et qui font que les coûts augmentent sans cesse, on peut réfléchir, c'est intéressant de réexaminer les programmes.

Que pensez-vous du niveau fixé pour le seuil du concours obligatoire ? Il paraît qu'il est question de le changer. François Barré a déclaré à Mouvement qu'il y avait trop de concours et que le seuil pourrait être remonté à 1,3 M d'honoraires.

Les administrations, telles que France Telecom, nous disent souvent qu'ils sont obligés de faire un concours,

Logements à Saint-Dizier (52)
Axonométrie partielle - 1988





Siège social de Velux - Morangis
Coupe transversale - 1996

alors qu'ils nous passeraient bien un marché de gré à gré. Cela s'est produit 2 ou 3 fois. On participe parfois au concours, mais pas toujours. Parfois aussi le concours est un peu biaisé.

L'année dernière nous avons participé à un tel concours restreint sur invitation. Il y avait 5 équipes, pour un central téléphonique. On a été lauréats.

Enfin une expérience positive !

Oui, en réfléchissant, on en trouve. C'est un tout petit projet : 400 m². Et même pour cela, ils sont obligés d'organiser un concours. On est bien loin du seuil de 0,9 M de F d'honoraires.

Ils ont d'autres types de contraintes. On va être appelé prochainement pour l'aménagement d'une Agence Commerciale au même endroit. On va être mis en concurrence avec 3 autres architectes. Même pour 100000 F d'honoraires.

Ce serait intéressant de savoir quelle est leur obligation, et à quel niveau est leur seuil.

Autre question : L'ARPAE pense qu'il ne faut pas changer le seuil, mais qu'il faut empêcher les grosses agences de participer aux petits concours. Cela devient compliqué, car on commence alors à introduire l'idée de classes d'architectes.

Si les concours devenaient anonymes sur esquisse, les grosses agences n'auraient pas plus de chance de gagner que les petites. Même peut-être moins.

Il faut surtout ne pas mettre le doigt dans l'engrenage de la classification des agences, qu'on essaie déjà de faire dans la profession avec des qualifications. Le Label

Qualité, les étoiles, comme pour les entreprises ...

Nous avons de la chance que le Directeur Régional de France Telecom avec qui nous travaillons veuille faire de beaux ouvrages même pour des locaux techniques. On reprend des bâtiments existants. On les agrandit, on les maquille ...

Quand ils peuvent ne pas faire de concours, il n'en font pas. Mais, par rapport à leur direction, ils doivent diversifier les architectes à qui ils font appel. Leurs concours sont rémunérés, ils ne demandent pas un travail exorbitant.

Pratiquez vous les associations avec des bureaux d'études ou des confrères ?

L'appel avec entreprises était sous condition de s'associer avec un architecte local. Ça ne s'est pas très bien passé parce qu'on n'avait pas du tout les mêmes objectifs.

Comment l'aviez vous trouvé ?

On nous l'a imposé, parce qu'il était déjà en équipe avec l'entreprise. C'était un projet où il y avait du collectif et de l'individuel. Nous avons fait le collectif, lui l'individuel et on a fait un plan masse commun. L'entreprise était contente, la maître d'ouvrage aussi, mais nous n'avons pas été lauréats.

Avec les bureaux d'études, le problème est qu'il faut un prendre un suffisamment petit pour qu'il ne vous bouffe pas, mais si vous en prenez un petit, cela ne fait pas des références suffisantes.

Nous parlions tout à l'heure de l'appel d'offres pour les Arts et Métiers. C'est l'inverse : c'est un gros BET et nous sommes en seconde ligne. Mais c'est volontaire de notre

part. C'est un cas particulier.

Sinon, avec France Telecom, on est obligé de s'associer avec un BET. A un moment, nous avions un BET attiré qui travaillait souvent avec nous, un petit bureau d'étude qui faisait des choses utiles, bien précises. Nous étions mandataire commun. Il s'occupait des lots techniques, pour l'appel d'offres et le chantier. dans le cadre d'une mission m2. Nous ne traitons jamais en mission m1. On a vu suffisamment de dossiers où les plans du BET étaient mis au panier parce que l'entreprise qui passait derrière refaisait les plans d'exécution.

C'est vraiment du gâchis.

Quelquefois c'est l'équipe qui est sélectionnée et pas seulement l'architecte. Elle peut être choisie sur des critères ou des références qui concernent le bureau d'études et pas sur la qualité architecturale.

Evidemment l'hypothèse du concours anonyme sur esquisse élimine ce genre de problème.

Etes-vous d'accord avec la revendication de Mouvement qui demande que la sélection soit faite seulement sur le dossier de références architecturales. On ne choisit que l'architecte, qui s'associe ensuite avec un BET qu'il propose au maître d'ouvrage ?

Oui, mais actuellement, les dossiers sont tels que l'architecte fait de plus en plus partie d'une équipe, où il n'a pas le rôle prépondérant, du fait de la taille des opérations, de la complexité de leur montage.

Il y a aussi des architectes qui racontent qu'ils sont allés récupérer leur dossier de candidature et avaient pu constater qu'il n'avait même pas été ouvert. Avez-vous eu cette expérience ?

Ce n'est pas impossible. On ne sait pas très bien. On s'est posé la question. On ne va pas toujours les récupérer. Quelquefois, ils nous sont renvoyés. Deux ou trois fois, quand le dossier nous a été retourné, on s'est vraiment demandé s'il avait été ouvert. Il était impeccable. On sait que sont d'abord examinés les papiers administratifs puis, le cas échéant, les références architecturales.

La transparence des concours est un chapitre important de nos revendications. Avez-vous des expériences significatives de non-transparence ?

Par exemple, à Saint-Dizier, nous avons demandé par écrit qui étaient les autres et qui avait gagné. On n'a jamais pu le savoir. La réponse était : les réunions du jury doivent rester confidentielles.

Normalement on devrait pouvoir voir tous les projets et avoir l'avis du jury sur les projets, justifiant son choix.

Cela n'est jamais fait. J'ai réclamé l'appréciation de notre projet, afin de savoir pourquoi nous n'avons pas été retenus. Ils ont fini par nous donner le nom du lauréat. Mais rien d'autre.

Ils ont annoncé une exposition, mais ne l'ont jamais faite. Récemment, on a été contactés par Velux, faisant allusion à un de nos bâtiments qu'ils ont beaucoup apprécié - avec beaucoup de Velux - (le siège social de Cilova, réalisé avec H.P.Maillard) et nous proposant de participer à un concours pour la construction de leur siège social à Morangis. Une esquisse, non rémunérée. Evidemment, nous avons accepté. Il y avait 4 ou 5 participants. On a finalement reçu une lettre : votre projet nous a plu, mais il n'a pas été retenu. Une exposition était prévue. Elle n'a jamais eu lieu. Un jour, dans le Moniteur, il y a 2 mois, nous avons vu une petite photo de la réalisation en cours, par un architecte inconnu. C'est ainsi qu'on a su qui était le lauréat. Deux semaines de travail à deux. On peut estimer le coût d'une telle participation à 100 000 F. Bien sûr, c'était à nous de ne pas accepter. Un maître d'ouvrage privé fait ce qu'il veut.

Quelle est votre politique pour les engagements sur un coût d'objectif, incluant les honoraires ?

Il est certain que le jugement tient compte de cela. Nous utilisons l'ancien barème ingénierie, avec un taux moyen. Les jurys ne choisissent pas forcément le moins-disant, mais des estimations et des taux d'honoraires raisonnables. Ils connaissent les barèmes.

Il y a encore un dysfonctionnement dont nous n'avons pas parlé. Il arrive souvent qu'un maître d'ouvrage choisisse un projet parmi 3, mais dise à ce premier : il faudra tenir compte de telle bonne idée qui est dans le 2ème, et de telle bonne idée qui est dans le 3ème. C'est honteux, mais j'ai l'impression de cela doit arriver très souvent. Vous avez connu ça ?

Il est sûr que dans chaque projet, il y a des éléments intéressants. Le jury peut avoir l'idée d'en faire une sorte de synthèse et de faire le projet idéal.

Nous restons, malgré tout, favorables à la procédure du concours, sous certaines conditions : respect de l'anonymat, transparence, participation ouverte et à plusieurs phases (esquisses, avant-projet ...) et rémunérations correspondantes. Les concours devraient rester pour nous une véritable source de travail et de recherches.

le coup d'oeil naïf d'un semi-étranger

Lucien Kroll

Les concours français sont miraculeux : ils sont payés (presque bien), sur invitation, très nombreux, écoutés et souvent même bien jugés ...

On sait que les concours internationaux laissent quelques centaines d'architectes travailler pour rien : si on évalue le coût d'une esquisse à au moins 0.5 % du budget du bâtiment, il suffit de deux cent architectes perdants pour coûter autant que le bâtiment tout entier...

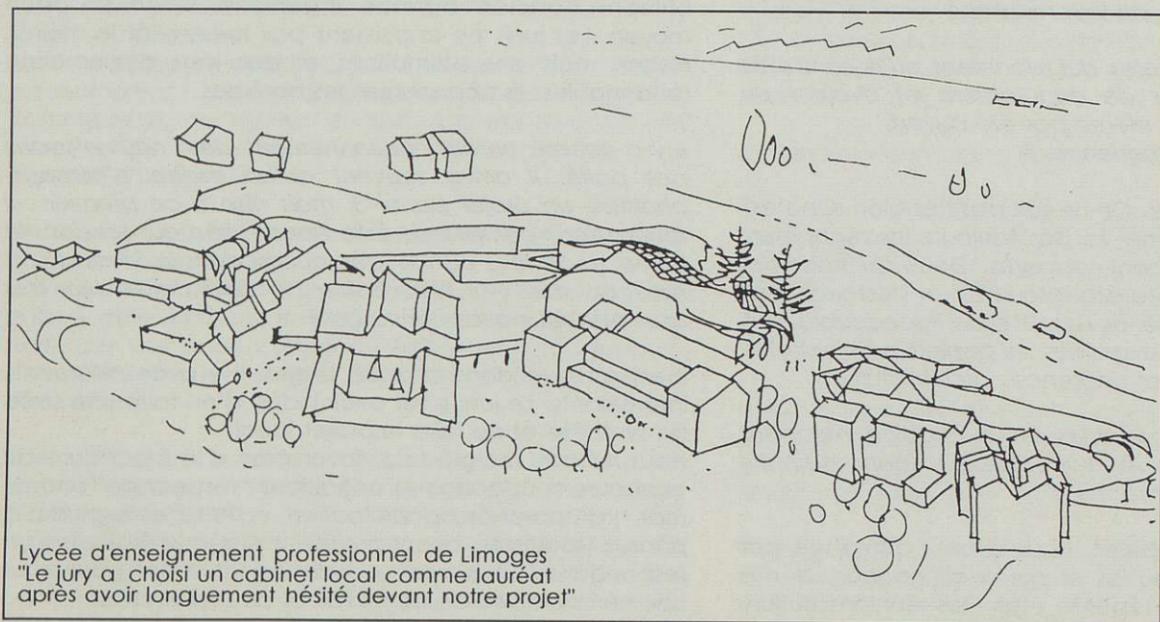
Ensuite, sous les projecteurs des médias, les concours internationaux sont trop en vue et les jurys sont choisis plutôt parmi les impressarii des stars que chez les philosophes. Ils n'obtiennent d'ailleurs que ce qu'ils souhaitent, isolés dans leurs officines : du papier brillant, un objet "solitaire", toujours fait pour étonner, rarement un approfondissement dans l'usage, dans le contexte, dans la culture vivante.

Et lorsque les jurys rassemblent quelques personnes même intelligentes et ne les impliquent pas dans une

aventure sociale, (hors objet architectural !) ils forment une assemblée disparate qui n'arrive souvent à se mettre d'accord que sur les plus petits communs dénominateurs et c'est le plus moyen qui passe. Malgré tout cela, cette profusion de concours a un effet déterminant sur l'intérêt pour la qualité de l'architecture en France, même si les jugements mériteraient d'être beaucoup plus exposés, critiqués, débattus et évalués dans le mouvement de la "post-architecture-moderne" ...

Pour nous qui vivons dans le désert architectural public belge nous voyons passer un concours tous les dix ans et par communauté. De plus, ils s'enrayent au milieu : le Parlement wallon semblait un moment avoir été gagné par Mario Botta aidé de sherpas locaux (puis le concours s'est évanoui) et le musée de Liège est dans la tempête : c'est une brutalité vitrée et cubique dans un milieu précieux du XVIIIe siècle qui fait actuellement l'unanimité contre son anachronisme (peut-être dans les années 50 aurait-il été vendable ?). Et voilà qu'on annonce

une liturgie architecturale urbaine pour fêter Bruxelles, Capitale de l'Europe de l'an 2 000. On frémit ... Il est vrai que la ville d'Anvers que certains disaient capitale culturelle européenne en 1996, avait organisé quelques concours "virtuels" d'architecture c'est à dire, pour la plupart, juste destinés à fournir des images (on rétribue quelques vedettes) et sans l'avouer, à être soigneusement archi-



Lycée d'enseignement professionnel de Limoges
"Le jury a choisi un cabinet local comme lauréat après avoir longuement hésité devant notre projet"

vés aussitôt après l'exposition de promotion de la Ville. C'est à peu près tout.

Il y a quelques années, la MIQCP avait promené en Belgique quelques chercheurs pour observer le mode belge de dévolution de la commande (le quoi ?...). Poliment, la mission n'a pas publié ses constatations : la commande se distribue exclusivement au hasard des politiques, des copinages, des réseaux ... La Belgique va pourtant être bientôt contrainte par l'Union Européenne d'organiser des concours entre architectes européens mais elle y met tout la lourdeur qu'il faut.

Le Sénat de Berlin avait organisé un concours à deux tours pour la Spreeinsel, il limitait le travail à une esquisse limitée à un texte en A4 et à un croquis en A2. Près de mille cinq cent concurrents avaient planché et complètement noyé le jury qui n'avait plus la force pour remarquer autre chose que quelques propositions brutales ou caricaturales. Et le projet du second tour a été raide, mécanique et lisible d'un seul coup d'oeil ... Pourtant les deux phases sont plus respectueuses que la phase unique.

Evidemment, des architectes français sont fondés à critiquer les concours mais qu'en penser face à la situation étrangère ? On sait que les petits commissariats de police lorgnent vers les Grands Travaux, que les 25 PLA visent à l'héroïsme et que le mobilier urbain se tortille ? Pourtant sommes-nous sûrs d'une meilleure qualité architecturale sans concours ?

D'abord, les concours français sont très nombreux et variés et je crois savoir que fréquemment, un jeune architecte est invité (parfois il finit par en gagner un !). Les paperasses enflent à chaque nouvel appel mais c'est surtout depuis l'étranger que cela semble étrange ... Pourtant si les concours sont honnêtement rétribués (toujours insuffisamment, bien sûr...) ils exigent de plus en plus de précision et de travail pas toujours nécessaire pour juger d'une équipe. Imposés en association, bien sûr, les BET sont voraces mais pas plus que hors des concours (sans doute, faudrait-il un jour remettre ceci à plat ?) On sait aussi que les lauréats d'hier sont les jurys d'aujourd'hui et vice-versa (l'ascenseur ...).

Un miracle pourtant en France : la parole. Il est parfois émouvant d'entendre un membre du jury citer au concurrent un argument de son texte explicatif : ils lisent ! Dans les autres pays, non. Et ils écoutent, c'est évident. Mais parfois distraitement : un jour, à Dax, certains bavardaient si haut que je me suis arrêté au milieu d'une phrase, j'ai rassemblé mes papiers et j'ai quitté la salle ... Personne ne s'en est étonné : c'est vrai, qu'est-ce que je faisais là-bas ?

Car pour la plupart des jurys, heureusement l'image ne

suffit pas : ils veulent "entendre". Les dessins trop techniques sont souvent vus comme des mensonges et les présentations en "réalité virtuelle", comme des attrape-gogos de haut luxe.

Nos intentions, en France, ne sont pas de faire du "chiffre", mais d'aider à montrer qu'on peut faire "autrement". Nos naïvetés de semi-étrangers, nos "belgitudes" peuvent apporter des attitudes moins habituelles dans des programmes modestes par la quantité mais ambigus par la signification urbaine ou sociale ou dans des programmes ou des thèmes spécialisés (HQE par exemple) qui sont souvent admirablement rédigés et motivés. Nous avons peut-être été les seuls à être heureux des quelques expériences (pourtant ratées jusqu'à présent) de construction-conception avec entrepreneur et BET : respect mutuel, sérieux, confiance, tension vers un même but. Mais je sais que d'autres souffrent d'expériences différentes : dans ces circonstances, le Maître de l'Ouvrage doit se charger de protéger l'architecture. Pendant le concours et surtout pas après.

Les améliorations à apporter sont délicates car il ne faut pas minimiser les concours : un bon nombre sont très positifs et ils sont irremplaçables tels qu'ils sont. Evidemment, "on" doit pouvoir choisir librement "sur pièces" des projets, des attitudes ou des compétences particulières qui ne passeraient pas par un concours : ce n'est pas une audace, je crois que le gré-à-gré est actuellement permis.

On sait aussi que l'anonymat n'est réel que pour les architectes inconnus...

Il faut publier dès le départ, la liste des membres du jury et garantir leur participation : certains refusent de participer lorsque une certaine ouverture n'est pas assurée par des noms connus pour leur tendances. Souvent, les jurys d'architectes ne jugent que de l'architecture sans trop d'implications hors de leur corporatisme.

Une règle qui devrait être suivie spontanément est celle de l'annonce faite par le Maître de l'Ouvrage aux concurrents malheureux. Elle prend toujours le ton de la dame qui rend au livreur sa marchandise avariée : aucune justification des choix, aucune image des projets ("mes services sont à votre disposition", etc.), c'est écoeurant.

Il y aurait pourtant moyen de rester bien élevé ?

Et la France, vue de loin, ressemble à un paradis pour architectes ...

Moins de barbarie dans les concours, plus de désir dans la commande !

selon **Paul Chemetov**

Entretien avec Cyrille Faivre-Aublin

Paul Chemetov, dans le cadre de cette enquête sur les concours d'architecture pour la revue Le Carré Bleu, j'aurais quelques questions à vous poser. Cela tout d'abord en me référant à deux propos que vous avez tenus. Ma première question sera exactement celle que vous avez vous-même posée au "Café des architectes" n° 5 ("Mouvement" des architectes) du 24 mars 1997 : A quoi servent les concours ? Servent-ils à choisir un architecte ou plutôt à choisir un projet ? Et le complément de cette question prendra appui sur la note que vous avez adressée à Catherine Bersani, publiée dans Le Moniteur du 29 septembre 1995, et dans laquelle vous proposez qu'il y ait un appel de gré à gré jusqu'à un certain seuil d'honoraires assez important (environ 1,4 MF, selon la norme européenne) : cela ne risque-t-il pas de réintroduire une sorte de mandarinat ? Autrement dit, comment le processus de démocratisation de l'accès à la commande en architecture et de valorisation de la qualité architecturale, représenté dans notre pays par les concours, peut-il exister de façon plus effective qu'actuellement ?

Je crois que dans votre question il y a toutes les équivoques qui sont en jeu dans l'idée de concours : il est bien certain tout d'abord que, par le jeu de la présélection, c'est bien des architectes que l'on choisit avant que de choisir des projets. Donc, certains estiment que je suis un architecte concourable et d'autres pensent que je ne suis pas un architecte concourable. Et je parle de mon expérience propre, je ne me présente pas sur tous les concours, loin de là ! Je ne chasse pas indifféremment tous les moineaux, tous les éléphants et tous les rhinocéros. Je me présente sur ce qui me paraît correspondre à mon désir et à ma capacité de travail, un point c'est tout ! Et j'ai une agence de taille moyenne qui n'est pas

une des grandes agences françaises, qui n'est pas non plus la plus petite (mais je pense qu'une très petite agence est incapable de faire certaines choses). Il y a une deuxième équivoque dans ce que vous dites : le but des concours, implicitement, serait donc de répartir la commande ? Puisque "démocratisation de la commande", c'est un mot pratique pour dire qu'il y en a pour tout le monde. Moi je crois que le but des concours n'est pas de répartir la commande. Si on veut répartir la commande, il faut réellement donner à chacun des tickets et des droits de tirage sur une commande publique. C'est cela la vraie répartition !

Le mot "démocratisation" est mal choisi, j'en conviens. Il est trop vague, mais correspond néanmoins à une réalité: je l'ai utilisé simplement pour désigner un autre mode d'accès à la commande architecturale qu'un réseau de copinages, de relations ... Je m'adresse tout de même à quelqu'un qui fait partie d'une génération ayant revendiqué les concours pour la commande publique, non ?

Oui, mais il y a toujours des mandarins ! Le système des concours a fait les mandarins des concours, le système des non-concours a fait les mandarins des non-concours. Il ne faut pas, tout de même, être trop naïf : pourquoi choisir untel plutôt qu'un autre ? En effet, dans la position où je suis, je pourrais bien dire : pourquoi pas moi tout le temps ? Je serais en droit de le dire, cela n'est pas ma position, mais je considère que la condition de mandarinat est, d'une certaine façon, rétablie. Donc maintenant, je pense qu'il faut des *concours ouverts* ! Prenons des exemples : un concours ouvert a vu gagner Piano, un autre concours ouvert a vu gagner Sprekelsen, un concours ouvert m'a vu gagner aux Finances ... Je n'avais, avant le Ministère des Finances,

Extraits de la note de Paul Chemetov à Catherine Bersani, Directeur de l'architecture et de l'urbanisme (en 1995), publiée par le Moniteur du 29 Septembre 1995

"Le machinisme répétitif des concours dilue toute approche réfléchie dans des solutions dites de concours, empêchant par là même le développement d'une architecture ordinaire, banale, normale, située, au profit d'une graphomanie qui se veut signifiante.

Une procédure qui voyait s'affronter les architectes sur les programmes et des sites d'exception s'est transformée en un ratissage de tout le construit annoncé. Les architectes pointent aux concours comme d'autres à l'ANPE. Avec la dérive des pressbooks et l'inflation des dossiers administratifs, en grande partie inutiles avant le stade contractuel, l'énergie des agences est utilisée à plein temps dans un mailing d'un genre nouveau. Car le stade le plus élémentaire d'un concours n'est plus le jugement, mais la présélection. On sait dans quelle confusion, dans quel arbitraire, elle se déroule, à quels jeux - qui ne doivent rien au hasard - elle aboutit trop souvent."

...
"au travers des concours associant architectes et BET s'est peu à peu développée une iniquité mathématique d'abord, réelle aujourd'hui : il y a en France 150 architectes dont le

nom, de façon systématique, revient dans les concours, il n'y a pas 15 bureaux d'études de même statut. La probabilité de choix est donc de 1 à 10. On autorise donc, en un premier temps, les bureaux d'études à se présenter avec plusieurs architectes à un même concours (où est l'égalité ?), on tolère la prise de participation des bureaux d'études dans le capital des sociétés d'architecture ... Bref des écuries. Ce phénomène est renforcé par l'exclusivité quelquefois imposée de quelques bureaux d'études, voire d'un bureau d'étude unique choisi avant concours. Ce sont donc les bureaux d'études qui choisissent ceux des architectes qui pourront concourir à leurs côtés. Bien entendu, le partage des honoraires devient un critère de sélection.

Il conviendrait, pour éviter ces dérapages, que les concours d'architecture à un tour ne soient organisés que sur esquisse ..."

...
"La généralisation des concours, perdant de vue l'objectif central d'un renouveau de l'architecture, a généralisé une conception mercantile, un marketing commercial, voire "intellectuel".

(Quelles sont les propositions ?)

* Relever le plafond des honoraires des projets non soumis à concours à la norme européenne de 200 000 écus HT.

* Favoriser les commandes directes décidées sur dossier ou simple audition. Un maître d'ouvrage ne devrait admettre pour les projets qu'il dicte que des architectes avec lesquels il accepterait de construire quel que soit le résultat du jugement, ce qui implique qu'il apprécie leur travail.

* Autoriser les collectivités publiques de tous niveaux à une commande directe au prorata du nombre de concours publics organisés. Ouvrir cette commande aux maîtres d'oeuvre distingués dans les procédures publiques.

* Permettre l'attribution directe des opérations de logements n'excédant pas 100 logements, les concours étant réservés aux logements hors normes, d'une typologie nouvelle, et aux opérations importantes où les problèmes urbains comptent autant que l'organisation des logements.

* Organiser un nombre restreints de concours ouverts, aux divers échelons de l'organisation politique et territoriale française"...

jamais été distingué de la sorte ! J'avais une certaine réputation, mais je n'étais pas l'homme des grands projets ou même l'homme des projets prestigieux, comme cela a pu arriver à certains depuis, grâce au système des concours.

Il me semble que c'est une question de santé du système (comme n'importe quel système clos, n'importe quel système régulé) : ou il est truqué, ou il explose ! Soit il se crée des coteries avec renvois d'ascenseur, du genre : "je vote pour toi dans tel jury, tu votes pour moi dans tel jury" (ce qu'on observe d'ailleurs tous les jours), soit le système explose. Je crois qu'il faut briser ce système par un certain nombre de concours ouverts avec, en contre

partie, des *jurys incontestables et peu nombreux*. C'est un problème de jugement : un jury de plus de dix personnes juge mal ! Un jury, c'est un organisme ramassé, c'est des gens qui se frottent, qui échangent, qui sont autour d'une table, et non dans une enceinte comme un parlement avec douze élus à droite, douze à gauche, un président au milieu, "à mon aile gauche, qu'est ce que j'entends ?"... C'est réellement un débat, et *le temps du jugement* est tellement important ! Ce qui est frappant, c'est qu'on s'aperçoit que dans les pays étrangers, pour des concours importants, cela dure deux jours. Quand un jugement dure-t-il deux jours en France ? Si, je connais un seul exemple : le jugement de

la Cité judiciaire de Lyon. Nous avons été enfermés deux jours chez Corbu à la Tourette et j'ai un souvenir émerveillé de ce jugement, de la qualité de ce qu'il s'est dit, de ce qui s'est échangé. C'était vraiment un grand jugement ! Mais quand on est convoqué pour trois heures, et que le maître d'ouvrage arrive et dit : "moi je préfère celui là, qu'est ce que vous en pensez ?"... Cela veut dire aussi que dans ces concours libres, c'est le jury qui doit être souverain. Parce que, dans la plupart des concours en France, on n'y fait pas attention mais le jury n'est que consultatif et le maître d'ouvrage est souverain. Pourquoi appelle-t-on cela un concours ? C'est en fait un choix direct du maître d'ouvrage sur un avis.

Mais la proposition du jury est tout de même suivie assez souvent, non ? Plus qu'en Suisse, par exemple, où elle est très rarement suivie, surtout lorsque le lauréat est inconnu ou considéré comme inexpérimenté (trop jeune, en l'occurrence ...).

En France, le jury peut ne pas être suivi, de toute façon. Je prends l'exemple d'un concours récent dans lequel j'étais juré. Un autre architecte estimable était juré, nous sommes les deux seuls à ne pas avoir voté pour le projet retenu, qui a été pris à la quasi unanimité des membres du jury. Je ne dis pas que seuls les architectes ont raison, mais il faut voir tout ce qui se passe dans un jury ! C'est pour cela, je crois, qu'il faut des concours libres d'accès. C'est compliqué à organiser, mais on en ferait une douzaine par an en France, cela donnerait du sang neuf. D'abord parce que cela fait passer du statut d'inconnu à celui de connu, cela crée une réputation. Mais on ne peut pas en organiser beaucoup plus. Et à l'autre bout, je crois que conformément au règlement européen, il faut relever le seuil des consultations sur dossiers ou sur entretiens. Que le maître d'ouvrage fasse le choix de qui il veut jusqu'à 200 000 écus par exemple. C'est à dire 1,2 MF ou 1,4 MF (selon la valeur de l'écu), et pas les ridicules 900 000 F actuels qui ne correspondent à rien. Je crois qu'on peut même conseiller au maître d'ouvrage qu'un certain nombre de ces consultations soient automatiquement réservées aux architectes de moins de 35 ans, par exemple.

Oui, certains ont proposé aussi, dans les discussions de "Mouvement" qu'il soit interdit à des gros bureaux de pouvoir accéder à certains concours ...

Qu'est ce que ça veut dire ? C'est une conception d'épicier ! Je regrette, j'ai répondu aujourd'hui à une consultation pour 14 MF de travaux (il s'agit de réparer un bâtiment de Corbu). Cela m'intéresse, et il n'y aurait

même de 2 MF de travaux que je répondrais. Moi, très franchement, je préfère faire 1 million de travaux sur la Villa Planex que 10 millions ailleurs. Cela m'intéresse plus, comme architecte (puisque l'on parle de quelqu'un que nous estimons en commun). Je pense que les types qui on reconstruit le Pavillon de Mies à Barcelone ont fait un travail plus important que les connards qui ont fait 100 000 m² à côté, donc qu'est-ce que cela veut dire ? Et pour le pavillon de Mies, chapeau ! Ce sont des professionnels confirmés, attentifs, qui ont fait un travail d'archives, qui ont retrouvé les témoins, qui ont retrouvé les bancs d'onyx. Alors ils sont bien gentils les types de "Mouvement", mais moi je n'ai qu'à dire : tout projet un peu complexe est interdit aux jeunes.

Mais si c'était le cas, par exemple pour la Bibliothèque de France, le lauréat n'aurait pas été le même ... Ne peut-on reconnaître néanmoins que Dominique Perrault a réussi à achever un édifice complexe qui aurait donné du fil à retordre à tout architecte, quel que soit son âge ?

Au prix qu'on lui a donné, il pouvait terminer, mais il ne l'a pas fait dans des conditions difficiles : quand tu dépases trois fois l'argent qu'il faut pour faire un tel bâtiment, tu peux terminer ...

Outre la question de qui participe en tant que concurrent, n'y a-t-il pas non plus un problème dans la composition des jurys : ne faudrait-il pas qu'il y ait moins de jurés mais qu'ils aient une compétence particulière justifiant leur désignation ?

Oui, mais en France les concours ne sont pas des concours d'architecture. Ce sont des concours de maître d'ouvrage dans lesquels ceux-ci font quasiment ce qu'ils veulent. En Suisse, il me semble que la totalité des membres d'un jury sont architectes, non ? En France, par contre, il y a une minorité d'architectes. Alors, il faut partir de la situation française et peut-être se dire qu'un concours ouvert, désolé, il est jugé par une majorité d'architectes ! La présélection, elle, peut être le fait du maître d'ouvrage seul. Le système moyen, qui est celui du Code des Marchés Publics, gagnerait en clarté par une très simple mesure : dans les concours du 19^{ème} siècle, très élitistes puisqu'il y avait peu d'architectes, les concurrents désignaient entre eux un *représentant des architectes au jury*. Il suffit de faire cela et une partie des choses pas tout à fait normales ne peut plus se passer.... Celui qui accepte ça fait un concours équitable, et il y en a, j'ai assisté à des concours équitables. Notamment un concours que j'ai perdu : le concours que Bayrou avait fait pour son siège de département (à Pau) était

totallement équitable. Je pense que j'aurais pu gagner si j'avais fait un meilleur projet. Je crois que mon projet était intéressant, mais compte tenu de qui j'étais, j'aurais dû faire mieux ...

C'est encore le fait qu'il n'y a jamais de projet vraiment anonyme ...

Non, jamais, on dit : "pourquoi lui, fait-il cela ? S'il fait ça, qu'il explique mieux sa démarche !"

Donc, que les présélectionnés choisissent entre eux leur représentant au jury me paraît l'équité la plus absolue. Car cela évite que des choses infâmes se disent ... Normalement, c'est la MIQCP qui devrait assurer cette fonction, mais son représentant devrait être choisi par les concurrents, pas par la MIQCP (organisme étatique) et devrait rendre compte à ceux-ci. Parfois le représentant de la MIQCP est garant de cela, mais pas toujours. Car souvent cet organe est trop politique et ne veut pas mettre en cause les pouvoirs établis. La MIQCP devrait être un garant de moralité des concours, elle ne l'est pas assez ! Trop souvent, elle proteste vaguement, elle dit : "mais si on commence à protester, on va nous éjecter !" Mais, ou c'est un tribunal d'honneur, et la morale est déontologique, ou c'est un peu mieux.

Un exemple : dans le concours de l'Hôpital de Clermont-Ferrand, que j'avais remporté, je suis éjecté contrairement au règlement du concours. Je pouvais être éjecté sous une seule condition : cela devait se passer dans les deux mois qui suivaient. Or le maître d'ouvrage me fait travailler, et, au bout de quatre mois, il m'éjecte. Et le truc qui est bâti ressemble (en plus pataud) à mon projet. La MIQCP me répond : "vous n'allez quand même pas protester pour une question de jours !" C'est comme si l'on pouvait être guillotiné par rétroactivité des lois; ce n'est pas possible, théoriquement ! Et l'ennui, c'est qu'on a choisi comme lauréat l'associé d'un des membres du jury.

Ça, en Suisse, c'est complètement interdit !

Je prends l'exemple du concours de Clermont. On pourrait évoquer aussi, pour le Président de la MIQCP, les avatars du concours de l'hôpital de Perpignan, qui ne sont pas terminés ... C'est pour cela que la MIQCP ne peut pas être un organisme dans lequel les gens sont à la fois juge et partie.

Alors justement le président de la MIQCP, Jean-Paul Alduy (Maire de Perpignan), disait au "Café des architectes" qu'il y a une distinction à faire entre le choix de l'architecte et le choix du projet. Pour le choix de

l'architecte, c'est une procédure à simplifier, donc cela va dans le sens de ce que vous avez dit (le gré à gré jusqu'à un certain seuil). Pour le choix du projet, il propose une procédure plus complexe : des concours à deux tours dont le premier est anonyme. D'ailleurs, le Carré bleu aussi propose cela.

Le premier tour, alors c'est seulement un A0 à rendre ...

En Suisse, c'est juste le 1/500, et non rétribué.

Oui, mais les français qui ont pris l'habitude d'être rétribués ...

Alors sur ce point, certains proposent que cette procédure en deux tours ne soit appliquée qu'à une seule condition : uniquement si le jury n'est composé que d'architectes, qui savent ce que cela représente comme investissement de faire un projet en pure perte.

Je suis tout à fait d'accord avec eux : la lecture du premier tour ne peut être que le fait des architectes ! Mais, de toutes les façons, un concours cela n'est pas l'équité, un concours c'est un choix. Le système des concours est un *système élitiste* qui ne peut pas être un système de distribution de la commande. Et toutes les hypocrisies et tous les dysfonctionnements s'ensuivent : si on veut distribuer la commande, on ne fait pas de concours et l'on décrète que chaque architecte français - on se demande pourquoi - aura le droit de construire des bâtiments. C'est très fâcheux pour les architectes.

Le fait d'être une profession libérale amène les architectes à avoir en tête le modèle des médecins et de la Sécurité Sociale : les français sont malades, donc ils vont voir les médecins, et ça consomme et la Sécu paie ... On peut dire, en effet, que les bâtiments publics sont faits avec l'argent public, qu'il y a une industrie du bâtiment comme il y a une industrie pharmaceutique, et puis il y a des médecins comme il y a des architectes, etc. Sauf que la médecine quotidienne ne peut pas être assimilée à l'exercice du projet architectural, puisqu'on la plafonne, qu'on la conventionne, etc. La consultation médicale, ce n'est pas l'équivalent d'un projet.

C'est plutôt une opération chirurgicale qui serait comme un projet ?

Je n'en sait rien, mais c'est au moins une opération chirurgicale très compliquée.

Notre activité est, à bien des égards, de la chirurgie : on

vient suturer des plaies dans le paysage, remplacer des membres défectueux, irriguer des organes malades, réparer des tissus : les métaphores abondent !

Néanmoins, la comparaison est fautive parce que l'architecte n'est pas un spécialiste. C'est un généraliste ! Et encore, cette analogie est juste dans la mesure où il faut projeter une opération comme on projette un édifice. Donc dans l'idée de la répartition de la commande, il y a le modèle de la Sécu. Sauf que tous les français cotisent pour leur santé parce qu'ils sont malades sans arrêt. Et je suis désolé : ils sont peut-être malades de leur maison, mais ils ne font pas construire des maisons sans arrêt.

C'est vrai qu'il y a une reconnaissance sociale de la santé, de la vie, alors qu'il n'y en a pas (ou plus) pour l'architecture.

Même pas du lieu de vie : on accepte que les gens vivent dans des taudis, alors que tout le monde peut recevoir des soins minimum. Tout le monde n'a pas droit à un cadre, non pas seulement de logement mais de vie ! La position de l'Ordre des architectes, c'est toujours une espèce de comparaison entre la profession de médecin et celle d'architecte. Leur argument est toujours : pourquoi impose-t-on à un architecte tant de contraintes ? Dit-on à un médecin comment on doit être soigné ? Non, ça n'a rien à voir.

Cela m'amène au deuxième volet de cet entretien : faire partie d'un jury de concours ou y participer, est-ce contribuer à l'éducation de la maîtrise d'ouvrage ?

Je réponds oui, tout simplement ! C'est certain, mais la maîtrise d'ouvrage ne s'éduque qu'à une seule condition : c'est qu'elle rende compte et qu'elle publie ce qu'elle organise. Un concours, c'est un procès. Être juré dans un procès ou être accusé dans un procès, être défendu par un avocat, contribue à la formation de la loi et à la formation de l'opinion publique. Il y a une obligation absolue qui n'existe pas en France, c'est le compte-rendu de toutes les délibérations du jury : pour quelles raisons on n'a pas pris untel et rejeté tel autre projet. Et il doit y avoir exposition de tout et, dans les cas importants, publication de tout. En Suisse et en Allemagne, ils font cela, c'est normal. C'est tout à fait anormal le côté je m'en foutiste avec lequel on traite les choses plus qu'importantes. Il faut rendre compte.

C'est donc cela la première leçon que la maîtrise

d'ouvrage devrait prendre ?

C'est une obligation : puisqu'il y a un jugement, c'est un procès et un procès est public. On en publie les actes. Sinon, c'est la commande directe.

La deuxième leçon serait de rendre attentif le monde politique et la maîtrise d'ouvrage en particulier au fait que justement le modèle de la Sécu ne peut pas fonctionner pour l'architecture ?

Surtout y rendre attentifs les architectes, afin qu'ils ne se plaignent pas.

Venons-en maintenant au troisième volet de notre entretien. C'est encore une vaste question: elle a trait au paradoxe qu'il y a entre, d'une part, la qualité d'un projet que l'on fabrique et qui doit concerner la moindre poignée de porte, le moindre élément du cadre de vie et, d'autre part, le fait que pour gagner un concours il faut faire une image qui séduise. Que penser de cette contradiction entre l'image séductrice et le travail sérieux de l'architecture ?

Oui, c'est vrai qu'il y a cette contradiction et je pense que l'atelier patient (pour reprendre des termes presque corbusiens), c'est à dire le développement d'un projet, passe mal par l'image d'un concours. Mais c'est une dérive récente. C'est vrai qu'avec les facilités de la machine informatique et des photocopieuses couleurs, et les privilèges qu'elles donnent à ceux qui en sont équipés (cela devient une condition d'accès à nombre de concours) c'est l'architecture "photoshop" en France qui a triomphé pendant quelque temps. Cette tendance est freinée aujourd'hui, car les maîtres d'ouvrage sont échaudés d'abord par la croissance vertigineuse du nombre de sinistres sur les chantiers... Ce n'est pas dû qu'aux architectes, c'est dû aussi à l'absence de temps de préparation. Attention à ne pas confondre avec la rapidité d'exécution : je viens de finir une maison en bois, assez grande, en 4 mois et demi. On peut construire vite, mais cela demande vraiment une préparation, en amont, importante. Et d'autre part, il est certain que ce n'est pas uniquement, disons, les architectes qui, par la dichotomie architecte / bureau d'études, sont rejetés dans le rendu du concours, dans le dessin et sont très peu impliqués sur le chantier qui leur est ôté au profit de bureaux techniques. Pour illustrer cela, je prendrai une image de Carlo Argan pour l'appliquer à l'architecture. Argan disait, à propos de Rome: l'expulsion des couches populaires de Rome a barbarisé ces couches populaires et a, en retour, barbarisé les riches qui res-

taient entre eux. Et je dirai la même chose : la coupure, la dichotomie entre bureaux d'études techniques et architectes a barbarisé à la fois les BET et les architectes. C'est à dire qu'il y a de plus en plus d'architectes et des BET de plus en plus administratifs. La culture commune, partagée, de la construction, elle n'existe pas. Et comment peut-on assembler une équipe de 20 personnes, qui est un beau bureau d'architecture avec une équipe de 200 personnes au moins qui est un bureau d'études ? Leur sociologie d'organisation, leur logique de gestion ne sont pas compatibles. La situation est autre dans les pays anglo-saxons et germaniques, dans lesquels on associe des ingénieurs et des architectes d'organisation et de poids comparables. L'invention, par l'administration française, du bureau technique gigantesque ne correspond qu'à l'époque des entreprises générales, des grands ensembles et des CES à raison d'un par jour.... C'est sur ce programme de quantités qu'on été constitués ces organismes qui ne correspondent pas tout à fait à la situation présente. Mais la réponse à votre question du concours et de la poignée de porte, c'est que le concours va contre la poignée de porte puisqu'il ne parle que du concept et pas de sa réalisation. Donc je crois qu'il faut être dans un compromis, ne pas demander des dessins trompeurs, il faut être un peu plus rigoureux dans les choix des documents qu'on demande, dans leur expression graphique à l'encre noire sur papier blanc... Je considère qu'il y a quand même une légère évolution et que des trucs trop bidons, ça commence à faire tousser.

Donc vous dites deux choses: d'une part que la maîtrise d'oeuvre (dont vous réclamez la collaboration étroite architecte-ingénieur) n'oublie pas le lien conception-réalisation, d'autre part que la maîtrise d'ouvrage qui est appelée à juger et choisir, soit un peu plus éduquée.

Elle s'éduque au travers des catastrophes.

N'est-ce pas là le bilan que l'on peut tirer de ces quinze dernières années de concours: l'architecture que vous appelez "photoshop" n'aurait-elle pas fait tellement de dégâts que maintenant, il y aurait un peu plus de sérieux dans les projets choisis ?

C'est vrai !

Juste une conclusion sur votre expérience depuis 20 ans, entre le moment où...

J'ai gagné mon premier concours en 1961, donc sur les

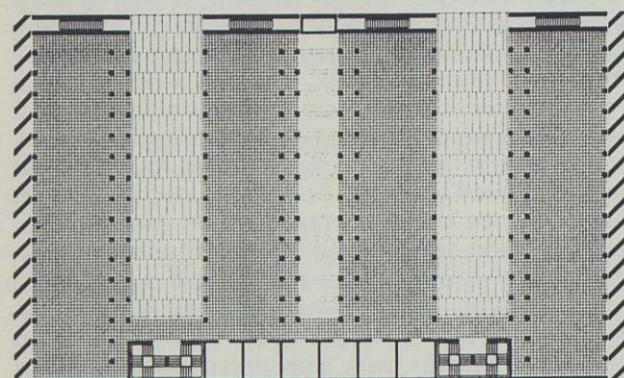
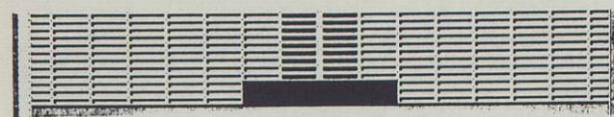
concours j'ai 36 ans d'expérience.

A votre avis, y a-t-il un progrès dans ce qui est choisi, globalement ? Une amélioration sensible des critères de choix (l'exigence), et des qualités de proposition ?

D'abord l'idée de progrès est contestable, et l'idée de qualité est contestable. Je crois que le terme "qualité architecturale", cela ne veut rien dire. Il y a des projets d'intentionnalité architecturale, il y a des projets qui ont du sens architectural, qui se réfèrent à une culture architecturale, à une expérience, mais la qualité, cela veut dire quoi ? Quand il y a plus de poutres ou plus de revêtements ou plus de formes, il y a plus de qualité ? Non, aujourd'hui certains des bâtiments-cultes du vingtième siècle ne passeraient pas un concours. Parce que, c'est quand même curieux qu'un critique très célèbre d'architecture ait pu écrire il y a encore quatre, cinq ans à propos d'une compétition en architecture, très tranquillement: "mais où est l'accident architectural dans ce projet ?" C'est à dire qu'un produit qui serait un pur rectangle avec des fenêtres verticales, qui pourrait être un projet totalement approprié, ne passe pas un concours. On le sait très bien. Si on veut mener la logique de Vacchini jusqu'au bout, si l'on n'est pas choisi en tant que Vacchini, en tant que signature parce que le maître d'ouvrage veut, dans sa collection de putains, avoir baisé avec Vacchini ou avec d'autres... Il y a ce côté "ah tiens, je n'ai pas encore travaillé avec lui, j'aimerais bien savoir comment il est..." Le plaisir d'un maître d'ouvrage, il est aussi là-dedans, on ne peut pas le lui reprocher. C'est comme nous avec nos cravates, nos bagnoles : son plaisir, parce qu'il se passionne pour son métier, est de prendre l'expérience de plusieurs personnes, une seule personne ne résume pas tout. Donc il est certain que la collection est dans la logique du grand maître d'ouvrage : il veut goûter au plaisir de l'architecture, et donc même si Vacchini ne fait que des petits trous carrés dans un mur en béton brut, le maître d'ouvrage dit : "il faut que je me le fasse un jour, celui là ! Il faut que je voie comment c'est."

C'est tout de même mieux, sans vouloir faire de morale pour autant, que le maître d'ouvrage qui ne va choisir que ses copains, ou que ceux qui lui rapporteront plus d'argent, ou plus d'électeurs à son parti politique ?

Oui mais il faut admettre que l'on ne peut pas empêcher un maître d'ouvrage qui a envie de se payer quelqu'un de se le payer. Si on le force à faire un concours, il va organiser le même concours pour se payer le même type, donc laissons les gens faire... Faire que la cocotte-



Livio Vacchini - Ecole d'architecture de Nancy - 1994
Façade nord, façade ouest et plan du 1er étage
Gagnée sur concours

minute ne soit pas close : il faut que n'importe quel maître d'ouvrage ait un droit de tirage de gré à gré, ad libitum, de temps en temps.

Maintenant, je reviens à votre double question à propos de l'image et de la qualité : la qualité d'un projet, c'est la quantité d'informations, de sensations transmissibles dans un projet. Cela peut être le contact d'une poignée de porte, ce peut être l'ambiance sonore d'une pièce, cela peut être ses proportions ... C'est tout cela qui contribue à la qualité. Or, quand on parle de qualité architecturale, actuellement on parle de surplus. On fait un bâtiment fonctionnel avec un ordinateur ou un BET et

on demande à un architecte de l'ornementer. Pour le commun des mortels, la qualité, c'est l'ornementation. C'est: "ah! il a eu une idée ce type, il m'a mis une colonne corinthienne la tête en bas !"... Donc je n'emploierais pas le terme de qualité architecturale, j'emploierais tout simplement le terme d'*architecture* : il y a ou il n'y a pas architecture. Il n'y a pas intentionnalité, il n'y a pas sens, il n'y a pas culture, c'est tout !

Terminons maintenant sur cette phrase assez sibylline, par laquelle vous concluez votre note sur les concours: "le concours doit être la marque librement choisie de l'exigence architecturale du maître d'ouvrage." Pouvez-vous préciser ?

Si le maître d'ouvrage n'a pas d'exigence architecturale, concours ou pas concours, il y aura de la merde ! La procédure ne sert qu'à manifester qu'il a ce *désir d'architecture*, cette volonté. Mais si le concours est uniquement un moyen d'attribuer une affaire à un Bet ou à des entreprises, c'est alors la réponse à une nécessité: on ne reçoit de ce système que ce que l'on met au départ. Si le maître d'ouvrage est vraiment un passionné d'architecture, par n'importe quelle procédure il sortira de l'architecture. Même si cela n'est pas celle que vous aimez ou que j'aime... La vraie question est: le concours est-il un projet culturel, ou n'est-ce qu'une procédure de sélection ? Si c'est une procédure, on peut inventer n'importe quoi, cela restera d'abord une procédure. Si le concours est au service d'un projet culturel, quel qu'il soit, et d'un résultat architectural, alors tous les espoirs sont permis. C'est ça la question de fond.

En somme, on pourrait dire que la responsabilité politique des architectes, c'est d'abord d'éduquer les maîtres d'ouvrage ?

C'est de se comporter, dans leur architecture et dans leur être architectural - être en tant que personne - comme des *vecteurs culturels* de cette intentionnalité architecturale. Dans tous les moments de leur vie, et dans la responsabilité et l'exigence que cela entraîne. Architecte, ce n'est pas qu'un métier. Je ne dirais pas que c'est un magistère, mais c'est une *exigence*. Donc c'est compliqué ...

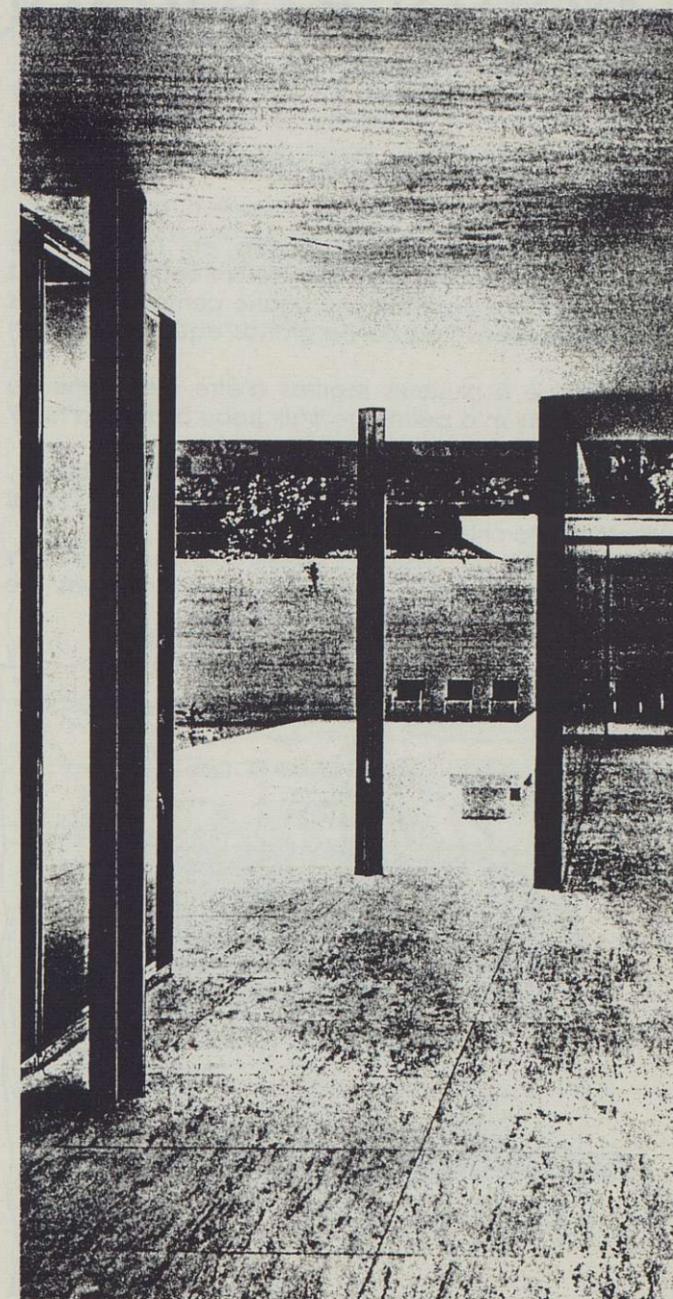
Là, vous rejoignez un peu Ciriani, qui parle de "résistance à l'infantilisme Beaux-Arts" dans lequel les concours nous plongent, et qui propose aux architectes de toutes obédiences d'établir une démarche identifiable d'un concours à l'autre, pour ne pas être condamnés à

ne faire que ce qu'ils peuvent. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que ça a à voir avec ce que vous appelez "exigence culturelle" ?

D'accord pour l'infantilisation. Mais il y a un petit côté stylistique dans cette affirmation de Ciriani, parce que la réponse peut être la même et fort différente. Parce que, je suis désolé, mais d'abord il y a des sites, ensuite il y a des programmes, et puis il y a des démarches, des oeuvres et des projets. Les projets peuvent être dissemblables si le site est dissemblable, et si le programme est dissemblable. Sinon, c'est le retour au type ! Palais de justice égal quatre colonnes et un fronton : non!

Pour finir, un dernier conseil: il faut lire la *Lettre sur Les Concours*, d'Eugène Delacroix, publiée dans une petite édition charmante : tout y est dit ! Les architectes pensent que, comme ils sont les plus beaux, ils vont être distingués. Mais non ! Le jugement est une procédure bizarre dans laquelle on gagne ou on perd, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Quand on gagne, on est persuadé que c'est pour de bonnes raisons, mais on pourrait aussi ne pas gagner ... Moi je suis très content quand je gagne ! Il y a toujours l'espoir, chez les architectes, qu'un système va être équitable. Il ne l'est pas ! Par contre, la seule chose que l'on peut faire, c'est que le moteur de ce système soit plutôt un projet d'architecture, et non pas une procédure. Si ce n'est qu'une procédure, il fabriquera de la procédure. Quand vous voyez qu'on élimine, maintenant, parce que le type n'a pas signé le papier T.28 ... On ne sait pas quoi inventer, il y a de la paperasserie, c'est inadmissible ! Que les types soient en règle avec l'impôt et l'URSSAF pour des projets publics, ça oui ! Mais en dehors de cela, toute cette paperasserie n'a pas de sens.

24 Juillet 1997



Pavillon de l'Allemagne à l'Exposition Universelle de Barcelone - 1929 - Mies Van der Rohe

"...faire l'architecture comme on fait son pain : faire oeuvre utile avec amour et passion..."

Michel Bourdeau

Pratique personnelle des concours

J'ai dessiné mon premier concours en 1978 lorsque j'étais étudiant en troisième année à l'école U.P. 8, et depuis je dois en avoir fait une bonne centaine : de très petits programmes jusqu'à de grands équipements culturels.

Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'être mentionné ou lauréat, ce qui m'a permis de bâtir jusqu'à aujourd'hui 7 édifices.

Pour moi, le concours est une tribune ouverte, publique, où l'architecte engage pleinement sa pratique et l'idéal qu'il offre à l'architecture.

Les architectes qui aiment s'investir dans un concours sont des chercheurs, à l'image des scientifiques de

haut-niveau.

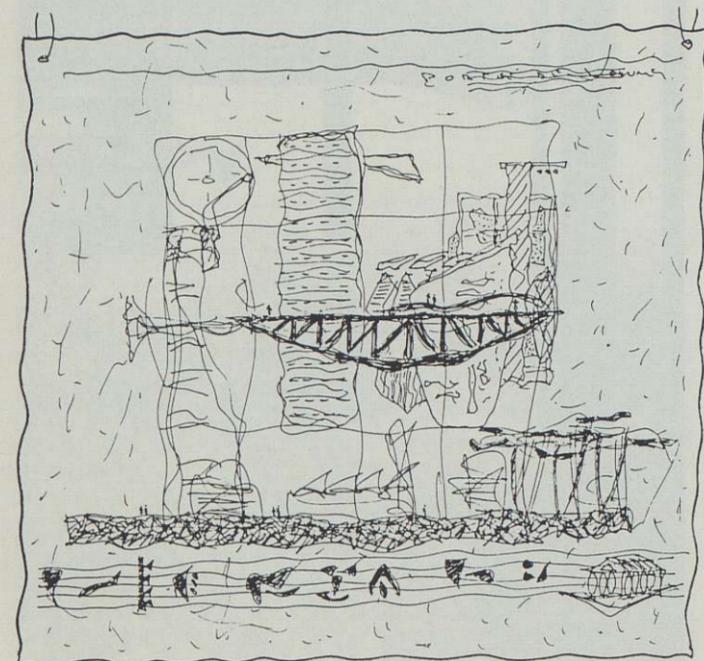
Je n'ai jamais "choisi" tel ou tel concours en fonction d'informations préalables que je serais allé pêcher en amont auprès de membres de jury souvent friands de renvoyer l'ascenseur. Je suis, et veux rester, étranger à cette pratique qui pollue, avouons-le, au moins 90% des procédures de marchés publics.

L'indépendance, matérielle et projectuelle, est à ce prix. Trois critères sont susceptibles de motiver ma décision de postuler à un appel de candidatures :

- . Le type de programme et sa formulation
- . L'indemnité accordée pour dessiner le projet
- . Le lieu et le site.

Il est par exemple illusoire d'imaginer mener à bien un chantier de 15 millions de francs situé à 500 km. Cela reviendrait à déléguer la maîtrise du chantier ou à ne rien contrôler du tout après l'appel d'offres.

Il existe ainsi des seuils en-dessous desquels l'architecte est autoritairement placé dans une position misérabiliste.



Portée de Volumes

Site des Longs Murs d'Athènes au Pirée
Concours sur invitation - 1997

Pour ce concours un peu particulier, il n'y a rien à gagner. Il s'agit en effet d'une consultation internationale d'une quinzaine d'architectes européens, organisée conjointement par les services culturels grecs et français.

Le site est celui des Longs Murs, reliant le port du Pirée à l'Acropole.

Le thème général de cette consultation est celui de la ville contemporaine et de son éclatement, de la crise de l'architecture et de sa fin annoncée parce que déconnectée des lois du monde marchand.

Le croquis est une coupe transversale du projet Portée de Volumes. C'est également la mise en place d'une toile à l'acrylique destinée à l'exposition.

Ce type de consultation, et sa forme très ouverte puisqu'aucun rendu n'est imposé, représente une "respiration de l'esprit" par rapport aux concours d'édifices très rigides pour lesquels tout est souvent trop codifié.

Procédures et méthode

Je me fiche de ces discussions oiseuses et hypocrites qui consistent à se demander si la proportion d'architectes membres du jury doit être supérieure au tiers ou à la moitié.

Quels architectes faut-il ? Voilà la vraie question.

Un oral de concours est une performance qui doit être parfaite.

C'est l'aboutissement d'un processus de plusieurs mois qui a engagé entre 5 et 10 personnes (architectes, étudiants, ingénieurs, consultants, amis, femmes, enfants).

Lorsqu'il est sincère, l'auditoire est tendu.

L'architecte doit alors parvenir à occuper le centre de son propos, la totalité de l'espace conçu.

C'est uniquement pendant ces rares minutes qu'il incarne l'architecture.

Le reste du temps, l'architecte est un travailleur quotidien comme les autres.

Je me fiche également des petits notables fonctionnaires de l'architecture qui ne parviennent à maintenir leur agence que parce qu'ils exploitent sept jours sur sept leurs étudiants cadennassés par l'école et la peur du chômage.

Les Deux Centres

Hôpital de Mantes-la-Jolie (78)
Concours lauréat - 1996

Le programme de ce projet lauréat est composé d'une part d'un centre médicalisé de 100 lits, et d'autre part d'un centre de conférences de 200 places.

L'ensemble est situé à proximité du nouvel hôpital de Mantes et d'une zone franche destinée à redynamiser cette commune de grande banlieue particulièrement touchée par le chômage.

Cette situation urbaine "d'entre-deux", entre équipement public et zone d'activités industrielles, complexifie les niveaux de décision de la maîtrise d'ouvrage et impose à l'architecte une multiplication du nombre de procédures (réunions, dossiers, maquettes, etc.)

Ce croquis de plan-masse est une étude intermédiaire lors du concours qui s'est déroulé sur deux mois.

Dans un premier temps, les 4 services de 25 lits sont travaillés de façon linéaire afin d'échapper à l'organisation "en marguerite" souvent recommandée par les programmistes hospitaliers ...

Finalement, et après un long travail géométrique de figures fonctionnelles, le projet résoudra l'ensemble du programme à partir d'une forme de coquillage préservant plusieurs intriorités.

C'est parce que la maîtrise d'ouvrage publique le sait, et le cautionne, qu'elle se permet de lancer des consultations sous-payées.

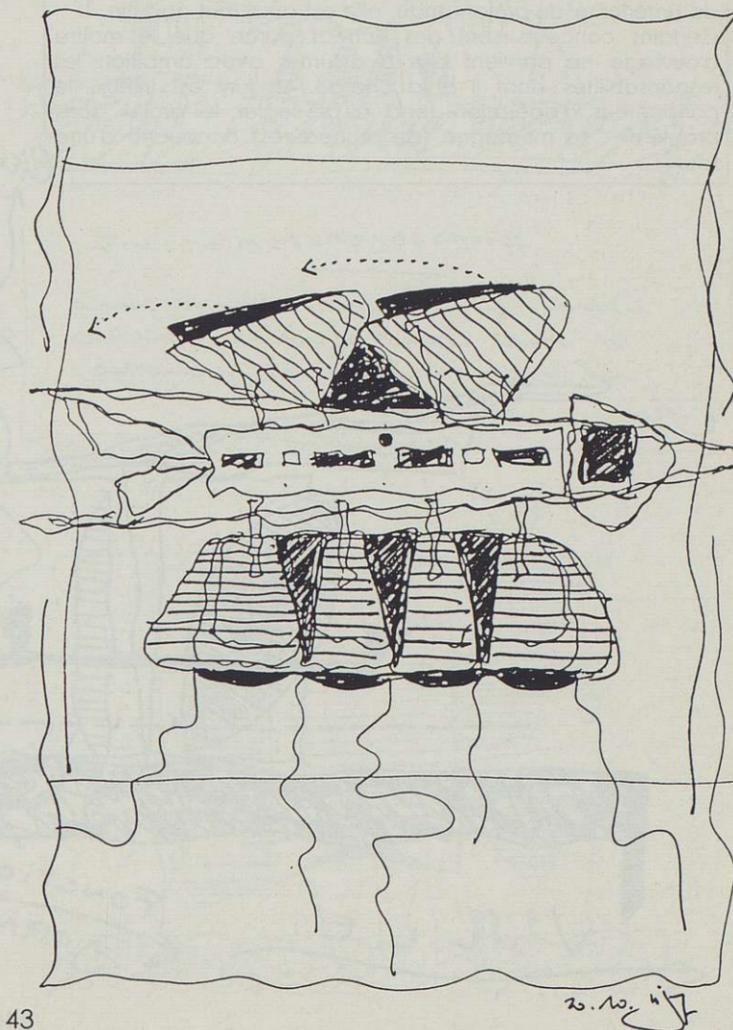
Une agence est une entreprise comme les autres. Elle ne bénéficie d'aucun avantage particulier, y compris lorsqu'elle travaille sur un concours.

L'une des conditions à remplir pour parvenir à bâtir une belle architecture est le temps que l'on y consacre. Ce temps est le sang de l'agence. Il est quantifié mathématiquement et détermine très directement nos honoraires. La marge dégagée (le bénéfice), c'est selon: porsche ou twingo, lumière ou néon, Michel-Ange ou Claude Perrault.

Je crois que quelques propositions simples pourraient contribuer à améliorer les procédures de concours :

- 10 semaines minimum pour travailler

(suite p 45)



C.H.A.P.S.A.

Centre d'Hébergement et d'Assistance aux personnes Sans Abri au Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre
Projet mentionné par le jury - 1997

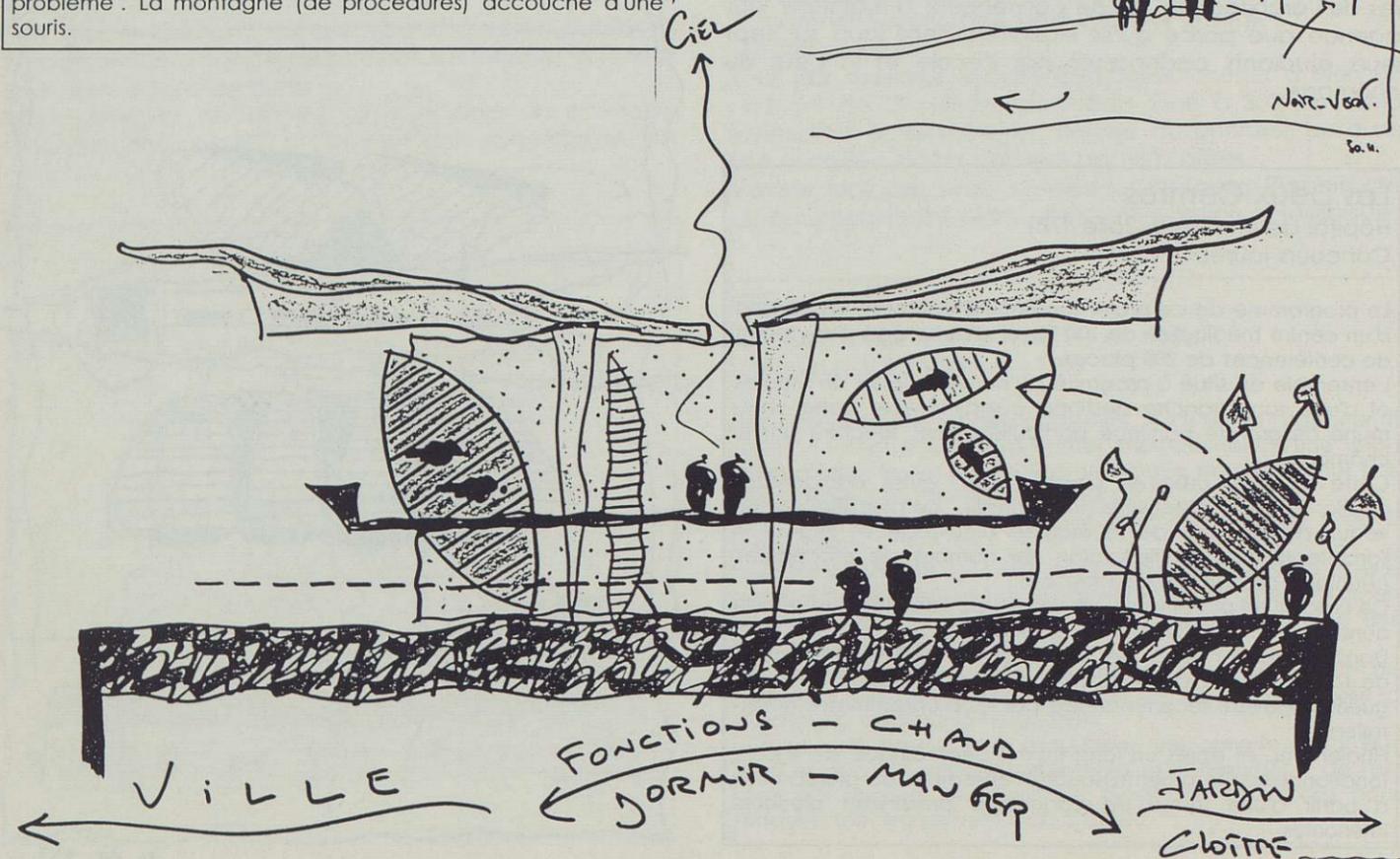
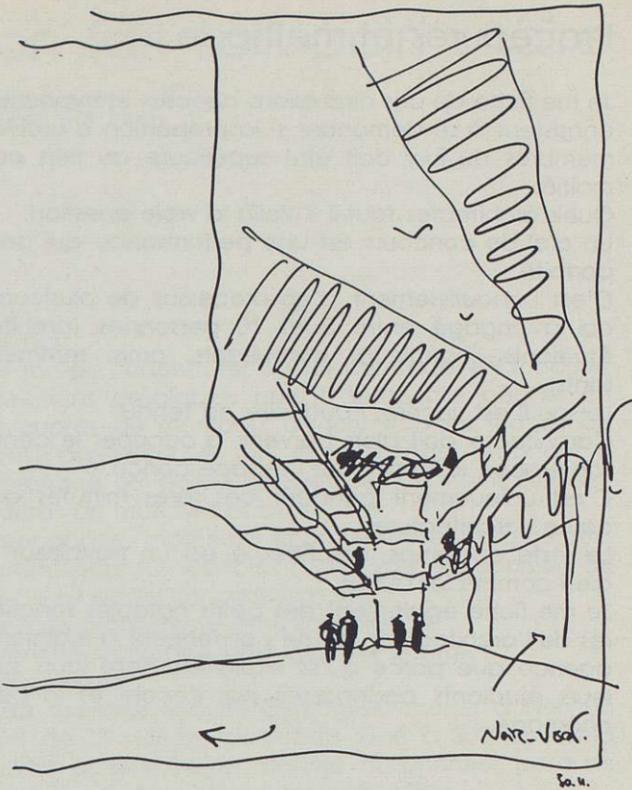
Ce concours très difficile pour la conception d'un Centre hospitalier pour l'accueil des personnes sans abri de Paris était l'occasion idéale pour s'interroger sur la notion d'intériorité moderne.

Comment proposer des lieux internes destinés à une population qui refuse, ou ne sait plus, habiter ?

Le premier croquis fait au début du concours évoque la coupe et les volumes qu'il faudrait offrir pour ce projet.

Finalement, et parce que le niveau de contraintes liées au site et à l'hôpital existant ne le permettaient pas, le projet sera très sage et raté. Le croquis perspectif de la rue intérieure distribuant les chambres des sans-abri est l'image de l'intériorité du projet rendu, elle est aussi mal aboutie.

Certains concours sont des échecs parce que le maître d'ouvrage ne parvient pas à assumer avec ambition les responsabilités dont il a la charge. Le jury est frileux, le conducteur d'opération tend à privilégier le projet "sans problème". La montagne (de procédures) accouche d'une souris.



- Etre crédité de 3 acomptes :

30% à la réception du dossier

30% à la livraison du projet

40% le jour du jury

- Pas de rendu imposé, sauf un minimum de prestations

- Communication aux candidats, dix jours avant l'oral, des analyses des commissions techniques (programme, prix, urbanisme, etc...)

- Oral de 45 minutes minimum

- Procès verbal rédigé et signé par les membres du jury et diffusé aux candidats

- Budget d'organisation du concours viré sur un compte bloqué avant le lancement de la consultation

- Instaurer une échelle de complexité des programmes et les classer par catégories. Cela permettrait de confronter méthode projectuelle et réalité d'une façon relativement progressive.

Il est par exemple anormal qu'un architecte n'ayant jamais dessiné de logements commence sa carrière par un équipement important.

- Limiter la participation annuelle d'un architecte à quelques concours. Par exemple : 2 ou 3 de logements, 1 ou 2 de programmes assez complexes, 1 très difficile.

30 Logements

Un immeuble de logements au 114, Bd de Belleville
OPAC de la Ville de Paris
Concours abandonné - 1996

Pour ce type de concours, un petit immeuble de logements, il n'est pas nécessaire de recevoir le dossier de consultation pour commencer à travailler !

L'OPAC de la Ville de Paris "passe un coup de fil" et donne l'adresse de la parcelle. Il suffit d'aller voir, de mesurer, de faire des photos, de commencer une maquette d'étude et de dessiner.

Pour le calendrier, l'indemnité, la constitution du jury, le type de rendu, le coût d'objectif, le type de logements, l'identité des autres architectes consultés, on verra plus tard ...

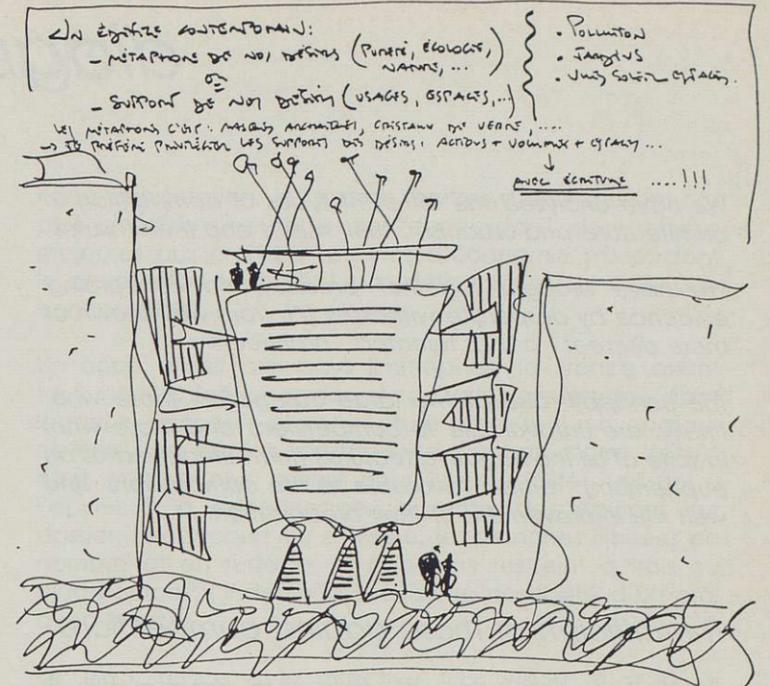
Sans nouvelles, on téléphone régulièrement au maître d'ouvrage.

Ne vous inquiétez pas, "l'affaire" suit son cours !

Les mois passent.

Finalement, un beau matin, on nous dit par téléphone que le concours est annulé, sans explication, sans dédommagement, sans ménagement, sans politesse.

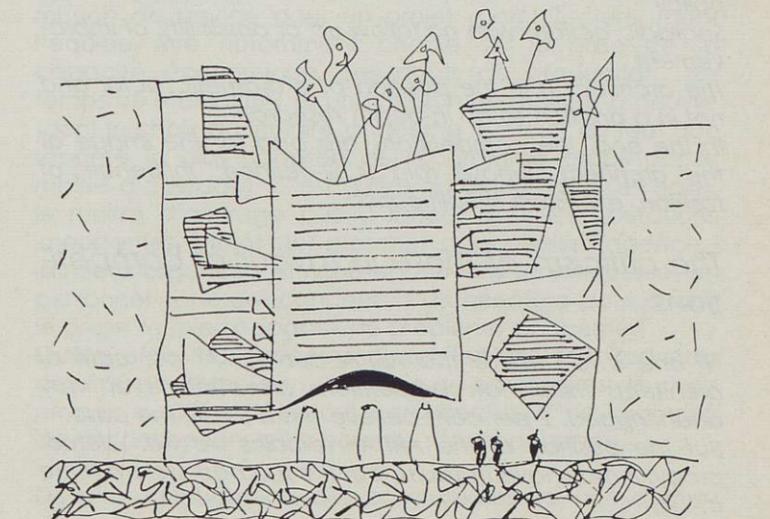
A Paris, les concours n'existent plus.



JUSTE MESURE DES CROQUIS.

Comment construire aujourd'hui à Paris un immeuble de logements, à l'abri des pollutions, sources de l'environnement, pour les habitants et pour les parcs.

12.08.96



diagnosis

We have analyzed the different types of competition in architecture and urbanism, their merits and their failures.

We have brought together precise and concordant evidence by desperate witnesses (7), from well known or more discreet - but as talented - architects.

The unhappy raise of two large categories: those who, finally, are unfavorable to competitions and those who, in spite of all the negative features (term employed as an euphemism), remain favorable to the competitions and wish the improvement of their organization.

The criticism of those against competitions

*- The procedure is not conducive to good quality in architecture.
There is a tendency to reproduce what is in fashion.
One is forced to do more and more spectacular things and at the same time, with an excessively simplistic conformism.*

*- The procedure does not lead to a healthy definition of the role of the architect.
The dominance of competitions means "scorched earth policy"
Sporadic actions with no follow-up or possibility of improvement.*

*The architect is in the position of a dramatic actor and not in a position to do in-depth research.
In the end, the competitions are bad for the image of the architect, whose role is ill-defined: influence of fashion, excessive simplification.*

The criticism of those in favour of competitions

"If one is to believe the ARPAE survey, 77 per cent of architects think that competitions are often, even very often, rigged. 2 per cent believe this is rarely the case. But the position of the ARPAE remains: As with democracy, it may have its faults, but it is the best system there is." (1)

We have observed the disastrous effect the french law about public buildings competition (loi MOP)" has had on competitions: hypertrophy of administrative documents, elimination of the victims of the construction crisis, due to turnover requirements or to "references of the same programme within 3 years", local favouritism and unfair selection of candidates, total absence of transparency.

If we examine in detail each phase :

Before (preparation of dossier for selection)

- unbelievable amount of paperwork
- exclusion for economic reasons
- obligation to associate with engineering offices, no choice of associates, minor role of the architecte

Selection of dossiers

- secret criteria (i.e. a foreigner, a well-known Frenchman, a local friend of the Mayor, a young team)
- dossiers cannot be consulted
- creation of a new mandarin class

Project elaboration

- insufficient deadlines
- programs too limiting, that excessively predetermine projects, with the technical commission having too great a role

Decision of the jury

J. Labro would like to observe "that contacts and various interests did not lead to the designation of a "reputable team with a solid professional structure" and that the pertinence and the quality of an architectural solution can still be considered a criterion for selection, without other references being necessary". (3)

Payment of compensation

- competitions are often cancelled (with no compensation)
- political changes
- abnormal delays in payment
- it is even sometimes the winner who is not paid (when the operation is abandoned after a certain time)

témoignages d'ailleurs

les concours en Italie

Luciana de Rosa et
Massimo Pica Ciamarra

Quand nous sommes nés au monde de l'architecture, le concours était le but de tous les jeunes architectes. Il n'y avait pas beaucoup de concours en Italie, mais le défi était d'en rendre autant que possible, sur des thèmes intéressants pour nous, pour y être lauréats au moins une fois. C'était un objectif possible, même si ce n'était pas facile: un architecte lauréat d'un concours national gagnait en même temps la notoriété, le plaisir de voir son projet publié dans au moins une revue nationale d'architecture et, quelquefois, une oeuvre à construire. Après le premier concours, nous avons participé à plusieurs autres, nous avons été lauréats sur quelques uns, encore moins ont débouché sur une oeuvre construite; dans tous les cas, on a cru travailler pour la qualité de l'architecture.

Les concours d'architecture, en Italie, n'ont jamais été "la règle". Pour quelques opérations majeures, et même pour des opérations de plus petite importance, le concours a été le processus retenu, à la discrétion du maître d'ouvrage. Jusqu'aux années 70, les concours étaient pourtant assez rares et n'étaient pas nécessairement le point de départ d'une réalisation. Le Ministère des travaux publics a émis des circulaires, souvent mal acceptées, qui obligent au concours pour les projets au dessus d'une certaine dimension, et précisent leur organisation.

Le jury n'avait pas d'informations claires sur le plan technique et les résultats ont souvent entraîné des difficultés d'exécution, parce que le projet lauréat n'avait aucun rapport avec la réalité. Ce qui a mené, de plus en plus au cours des années 70, au concours conception / construction, c'est à dire des concours auxquels participent des entreprises, avec des architectes qui leur sont liés, et qui semblaient à l'époque mieux garantir le maître d'ouvrage sur la possibilité de réalisation de l'oeuvre, surtout au point de vue économique. Au cours des années 80, à côté des concours concep-

tion / construction, les grands maîtres d'ouvrage ont cru plus rentable une sorte de "concession" des oeuvres majeures aux grandes sociétés d'économie mixte, dont le projet était le lauréat par définition et sans aucune confrontation.

Un coup d'oeil aux pays limitrophes, la France avant tout, nous a fait lui envier et souhaiter un système dans lequel le concours d'architecture est le seul moyen pour obtenir une mission, prestigieuse ou pas. Notre intérêt était encore plus grand pour les modalités utilisées : l'appel à la concurrence, le choix des équipes sur dossier, le concours sur esquisse, les planches limitées en nombre et en surface, le concours restreint à trois ou cinq équipes, l'indemnité prévue, la possibilité d'un oral avec le jury.

En 1995, grâce à la directive CEE 92/50 et à la loi 157/1995 qui l'a entérinée en Italie, les concours sont devenus obligatoires pour toutes les opérations dont les frais d'étude sont supérieurs à 200 000 écus. En même temps, la loi 216/1995 permet aux maîtres d'ouvrage publics de choisir l'équipe ou l'architecte à qui confier une mission plus petite après confrontation de dossiers de candidature qui n'incluent que des documents administratifs et des CV.

Mais la réalité de la loi 157/1995 - qui applique la directive européenne - génère une confusion entre une mission de service pour un projet d'architecture (dont l'équipe être notamment choisie sur la base de sa capacité économique, ses coûts de production, ses temps de réalisation) et une mission de maîtrise d'oeuvre (dont le choix du titulaire concerne le projet en tant que réponse la plus adaptée au programme établi par le maître d'ouvrage). C'est à dire qu'aujourd'hui, en Italie, le maître d'ouvrage public lance, pour les opérations importantes, plutôt des marchés pour choisir l'agence - la mieux organisée et riche en moyens techniques et en personnel - que des concours d'architecture pour choisir le projet le mieux adapté au problème concerné. Quelquefois, les concours d'architecture sont restreints aux équipes retenues sur la base de paramètres de choix propres au BET plutôt qu'aux architectes. C'est la qualité de la conception qui y perd de son importance.

De plus, l'élaboration des programmes est une démar-

che qui n'a pas été développée en Italie : les programmes des projets - et des concours - (référence commune de tous les concurrents) n'établissent pas avec clarté ni les objectifs ni les données et, en plus, ils ne contiennent ni ce que l'on attend de l'ouvrage, ni les normes ni les libertés de conception.

Dans tous les cas qui échappent au pouvoir presque absolu que les "sociétés d'ingénierie" ont acquis en Italie à partir de 1994, sont lancés des concours que l'on pourrait qualifier de traditionnels. Ouverts à tous professionnels et "sociétés d'ingénierie" habilités à signer un projet, (deux sortes de concurrents aux attitudes et règles de gestion différentes), ils demandent un coût important d'inscription dont le montant global est devenu récemment supérieur aux prix prévus pour le concours même, comme pour n'importe quelle "lotteria" nationale; et un engagement encore plus important de la part des concurrents (beaucoup de temps et encore plus d'argent pour produire les documents à rendre). Le résultat, triste et ridicule, est que la recherche de qualité en architecture est payée par les architectes, qui sont aujourd'hui les nouveaux mécènes de l'architecture.

Les architectes sont destinés, en Italie, à s'éteindre justement parce qu'ils participent aux concours.

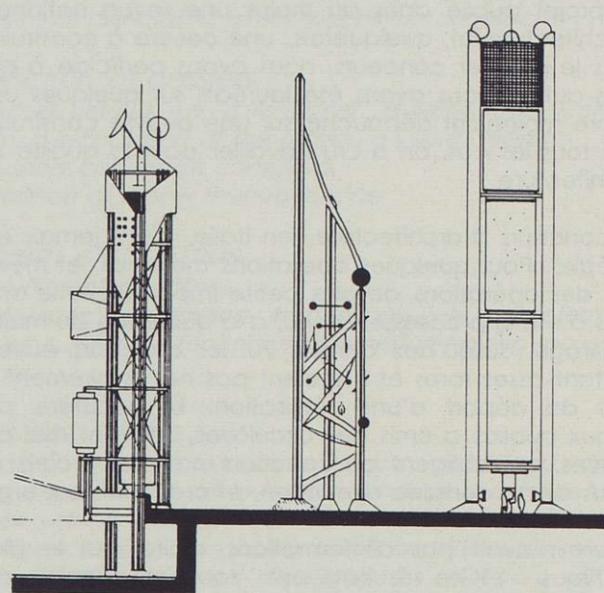
D'ailleurs, dans un pays comme l'est l'Italie aujourd'hui, où les temps bureaucratiques ont des dimensions incommensurables avec tous temps réels, où il est courant de voir s'écouler plusieurs mois et quelquefois des années entre l'approbation définitive d'un projet et le démarrage du chantier, le client public croit gagner du temps et favoriser un développement correct du projet.

Il peut arriver, même si ce n'est pas normal, que, pour un concours important pour le siège d'un nouvel établissement universitaire, le déroulement des phases soit à peu près : 10 jours aux architectes pour préparer les dossiers, 60 jours au maître d'ouvrage pour en choisir 11, sur la base de l'importance de l'agence, 60 jours aux architectes pour un projet sur esquisse et 360 au maître d'ouvrage pour en choisir 5 à inviter pour un marché de mission complète; les critères de choix seront, selon une pondération variable, les références significatives dans le même domaine, la certification de qualité, la meilleure organisation pour le déroulement du projet, les honoraires les plus modestes et le délai le plus court.

Le jury d'un concours est souvent pléthorique, sans une majorité d'experts, trop lent dans le jugement (jusqu'à dix fois le temps d'élaboration des projets rendus), sans aucune garantie d'objectivité et de transparence. L'éli-

mination de tous liens entre concurrents et jury est très difficile, peut-être impossible dans un pays où le pouvoir universitaire est très fort et complètement arbitraire dans ses décisions, pas seulement ses décisions académiques.

Nous croyons qu'un changement important est nécessaire et urgent, qui permette aux jeunes de participer aux concours : peut-être des concours à deux degrés dont le premier ne demande pas de frais et le second prévoit un remboursement pour tous les concurrents, des concours lancés pour achever des équipements programmés, financés et prêts à la réalisation, qui soient bien préparés, sur la base de règles européennes adaptées au niveau international des concours, qui prévoient critères et moyens de confrontation pour le jury, qui acceptent, pour l'instant, des règles déjà expérimentées ailleurs en tant que point de départ pour une transformation que nous mêmes, nous croyons nécessaire.



1.1 Torri / obelisco
Tours / obélisque

About competitions and their meaning and influence to the Finnish Architecture

Juhani Katainen

Traditionally architectural competitions have been a very important element of our architectural activities. They have opened doors to our young architects, doors which easily otherwise had been locked.

Majority of our qualified architecture is the result of the architectural competitions : The Finnish National Museum, The Parliament House, University of Technology in Otaniemi, The National Pension Institut, The Olympic Stadion, (Toronto Town Hall), The Center of Tapiola, The Rock Church of Temppeleaukio, The President House, The Exhibition Pavillon in Sevilla, to mention just few famous examples.

The architectural competition have found quality and new, often young, architects to answer the demanding challenges.

Even today competitions are in use but many things are under pressure to be changed. Some of these are coming due to the agreement to join EU, some just from the changing forces from the society.

First of all today when speaking about the competition we have to make a distinction between the commercial fee-competition and the architectural competition. The service directive on the field of architecture have opened the box of Pandora : in Finland we were banned to hold common feescale for architectural services although the feescale did not prevent to give various offers of the same planning object.

The service directive led also to the new directions how the competition will be organized. The latest news on these matters have taken forward a very strong goal to unify the rules for the competitions between ACE and UIA.

As an opinion for the further discussion for the architectural competition, I refer the following points which I esteem important.

The architectural competition is ideal when:

- the client is represented in the jury
- the competition juries' majority are professionals

- the competition is anonymous
- the task is understandable defined
- the number of participants is reasonable compared with the task
- the participants are familiar with the problem and its relation with site, climate, social structure, etc.
- the job is given to the winner and is realized
- the jury gives its opinion of each projects (not only of the winners).

The suggestions to promote European wide activities on the field of architectural competition :

- ACE member associations agree and organize a quick and direct exchange of the competition programs. This could operate via Internet with the accurate reference information.

- The rules of the competitions should and could be agreed with ACE and UIA in order to serve better the clients and the architects as well.

*German Architecture Museum
26.11.1996*

Du principe et du fonctionnement des concours d'architecture aux Etats-Unis

Attila Batar

On ne connaît pour ainsi dire pas le principe des concours publics d'architecture aux Etats-Unis. Les concours sont lancés par l'Etat et les administrations locales ..., mais en réalité, que relève-t-il du domaine public et lui appartient en définitive ? Quelques bâtiments, en particulier dans les secteurs de l'enseignement et administrations publiques. Tout le reste est dans les mains du secteur privé. Les commanditaires et entrepreneurs privés désignent directement les architectes sans lancer un quelconque concours. A l'exception des concours "sur invitation" pour lesquels il est d'usage, quoique rare, d'inviter quelques architectes, ou de mettre en concurrence quelques entrepreneurs, lesquels travaillent de concert avec leurs architectes. Dans ce cas, c'est l'entrepreneur qui fait son choix.

Paris, Juillet 1997

Programmation

Véronique Lancelin

Contexte général de la programmation architecturale

La programmation architecturale s'est constituée en France dans les années 70 avec le Centre Georges Pompidou, la nouveauté conceptuelle de cet équipement d'envergure internationale ayant mis en évidence l'intérêt d'une définition préalable aux études de conception.

Rendue obligatoire dans le secteur public par la loi sur l'ingénierie de 73, la programmation architecturale n'a cessé depuis de se développer. Son caractère d'obligation y est sans doute pour beaucoup, de même que les restrictions économiques, la complexité croissante des bâtiments et l'élargissement de la demande des maîtres d'ouvrage suite à la décentralisation.

La loi MOP de 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre, en a réaffirmé la nécessité : *le maître d'ouvrage est le responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. A ce titre il doit : s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, en déterminer la localisation, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, ...*

Objet de la programmation architecturale

La programmation architecturale s'organise en deux phases principales : une phase pré-opérationnelle et une phase opérationnelle.

La phase pré-opérationnelle constitue un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage : choix de contenu, de site et de budget notamment, mais aussi choix de lancer ou non l'opération.

Cette première réflexion programmatique s'appuie sur un recueil d'informations tous azimuts qui permet de faire émerger les contraintes, de repérer les potentialités, et surtout d'identifier les demandes (y compris parfois

celles qui relèvent du latent et du non dit).

Ces informations sont confrontées les unes avec les autres dans un processus itératif où ce qui semble acquis peut être remis en cause. Cette épreuve délicate trouve son aboutissement dans la réalisation de "scénarios" qui visent à harmoniser l'usage, l'espace et le coût et qui sont soumis à l'arbitrage du maître d'ouvrage.

Fondée sur les décisions prises à l'issue de la phase pré-opérationnelle, la phase opérationnelle (le programme) consiste à formuler clairement la commande d'ouvrage au maître d'oeuvre : *le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage* (loi MOP).

Le programme d'un concours d'architecture est figé sur les éléments les plus fondamentaux de la commande (ceux qui relèvent pleinement de la responsabilité du maître d'ouvrage) mais il peut évoluer sur certains aspects et dans certaines limites, notamment sous l'impulsion du maître d'oeuvre. Il demande par ailleurs à être approfondi en fonction de l'avancement des études de conception. Ce caractère dynamique de la phase opérationnelle est souligné par la loi MOP qui précise que le programme définitif est arrêté à l'APD.

Identité des programmeurs

Les maîtres d'ouvrage publics ont la possibilité légale de faire appel à des professionnels pour élaborer leurs programmes, cette extériorité est d'ailleurs recommandée par la MIQCP¹ qui considère qu'elle est à même de garantir plus d'impartialité.

Les programmeurs, appelés aussi programmistes, représentent moins d'une centaine de structures fonctionnant en société ou en libéral, sans compter les quelques bureaux d'études qui intègrent cette spécialité.

Leur exercice n'étant soumis à aucun diplôme particulier, ils sont issus de formations multiples : architectes (pour près de la moitié d'entre eux), sociologues, géographes, urbanistes, ingénieurs, juristes, économistes, ... Cette diversité de culture et de pratique rendant peu lisible leur identité professionnelle, les programmeurs ont sollicité auprès de l'OPQTECC² la création d'une qualification spécifique. Prévue pour cette année, la qualification en programmation architecturale devrait permettre de conforter la profession et de pallier à la concurrence de plus en plus forte des "occasionnels" constitués le plus souvent par des maîtres d'oeuvre.

Les programmeurs n'interviennent pas seuls. Des économistes de la construction, des ingénieurs fluides, des acousticiens, des scénographes, des ergonomes et bien d'autres spécialistes encore sont susceptibles de participer aux études de programmation.

Pour de nombreux programmeurs, la constitution d'équipes pluridisciplinaires est un gage de savoir-faire et de technicité. Il est néanmoins évident que cette jeune profession en mal de reconnaissance est peu portée à mettre en avant ses propres limites.

Programme, concours d'architecture et qualité architecturale

Le programme raconte la façon d'user au quotidien et justifie des options prises pour user avec plaisir. Concentré sur les usages et les pratiques, il parle peu d'architecture.

Cela arrive toutefois dans le cas des réhabilitations, surtout lorsqu'il s'agit de bâtiments sensibles du point de vue historique. Ecrire à l'avance : pro-grammer est alors de bonne règle comment respecter (ou remettre en cause) les exigences d'un Architecte des Bâtiments de France quand elles ne sont pas annoncées ?

Il arrive aussi que certains programmes parlent "d'image architecturale". Cet exercice tombe presque toujours dans la plus grande banalité. Fort heureusement peut-être car sa finalité est difficile à étayer : n'y a-t-il pas là une réelle anticipation sur le rôle des architectes ?

Lors d'un concours, l'architecte est coupé du maître d'ouvrage, de l'utilisateur (le responsable du bâtiment) et de l'usager (le destinataire final du bâtiment). Le programme, vecteur de médiation entre ces différents acteurs aujourd'hui très distants les uns des autres, devient alors son seul lien avec eux.

Sous cet angle de vue, bien des programmes sont critiquables car trop peu sensibles, évocateurs et incitatifs. Il est vrai que la commande en la matière consiste souvent à établir un "cahier des charges technique",

garde-fou que les maîtres d'ouvrage érigent, suite à des expériences malheureuses, pour infléchir le soi-disant penchant naturel des architectes à se détourner des contingences matérielles.

La relation maître d'ouvrage-maître d'oeuvre, attendue par le maître d'ouvrage comme un véritable rapport de force, tend à une formalisation programmatique pleine de contraintes, de certitudes et de froideurs. Elle pousse par ailleurs le programme vers les solutions, déposant au passage le maître d'oeuvre de son savoir-faire et lui confisquant tout élément de compréhension des choses. Elle conduit aussi au rappel des évidences les plus élémentaires et à des préconisations parfois tellement détaillées qu'elles sont en complète discordance avec le niveau du concours.

Ceci étant dit, bien des maîtres d'ouvrage n'ont pas cette attitude et peu de programmeurs sont des scribes dociles, sans compter que sous la contrainte économique, tous les architectes ne sont pas enclin à préserver coûte que coûte les valeurs d'usage.

Si le programme d'un concours permet aux maîtres d'ouvrage de maîtriser leur commande et aux concepteurs de fonder leur réflexion en toute égalité des chances, le programme permet aussi à la commission technique d'analyser les projets, en vue de préparer les travaux du jury.

Lors de cette "adéquation programme-projet", l'objet architectural en tant que tel est là encore mis de côté. Par contre, l'espace en action est examiné dans le détail et les obstacles que pose l'espace physique aux exigences de vie les moins circonstanciées sont soulignés. Dès lors, une façade "vécue de l'intérieur" peut être remise en cause, pour ne parler que de ce qui caractérise le plus communément l'architecture.

De même, le coût des projets est presque toujours vérifié en commission technique, mais il importe de souligner que le résultat de ce contrôle n'est que très rarement repris au moment du jugement, sauf en cas de dépassement vraiment important de l'enveloppe financière prévisionnelle. Il est singulier de constater à ce propos, qu'à l'heure où la rationalité économique s'impose de plus en plus dans les mentalités et dans les faits, cet aspect des projets est peu évoqué par les concurrents et peu débattu par les membres du jury. Ce constat s'explique par certains côtés et dans certains cas : estimation bâclée en raison du peu de délai accordé au concours, temps d'audition des candidats trop rapide pour affiner les aspects techniques et économiques, effet de séduction de l'image, composition du jury laissant peu de place au maître d'ouvrage-financier, ... Cependant, cette feinte qui consiste d'un côté à sous-estimer un

projet et de l'autre à faire comme si cette sous-estimation n'existait pas, n'est-elle pas de très mauvais augure vis-à-vis de la relation maître d'ouvrage-maître d'oeuvre et du devenir du projet ?

Le rapport de la commission technique, souvent présenté en séance par le programmateur lui-même, accompagne la décision du jury. Tous les aspects importants y sont traités, sauf la qualité architecturale, comme cela a déjà été dit. Sur ce point, il convient de souligner que les programmeurs ne revendiquent pas l'analyse (la critique) architecturale du fait de sa grande difficulté et qu'ils sont généralement très soucieux de ne pas empiéter sur les prérogatives des jury. Le jury par contre la pratique, longuement, surtout les architectes car il est implicitement reconnu par tous que seuls les "Architectes" peuvent juger de "l'Architecture". C'est là que se joue presque toujours le choix du lauréat car un bon programme force à son respect et qu'il est bien rare que les problèmes posés par les projets soient irrémédiables.

Le programme et le programmateur ne sont donc pas décisionnels quant à la qualité architecturale. La seule question est de savoir si la qualité d'usage : *Quelle qu'en soit l'exact contenu, l'utilité, qu'elle soit "commodité", "distribution", "fonction" ou "usage" participe étroitement de la production architecturale et en constitue l'une des dimensions irréductibles et qui, de plus, apparaît la distinguer des autres disciplines artistiques : par sa finalité même, l'architecture remplit une fonction qui n'a pas son équivalent dans les autres arts et qui en fait, selon Valéry (1944), "le plus complet des arts"*³.

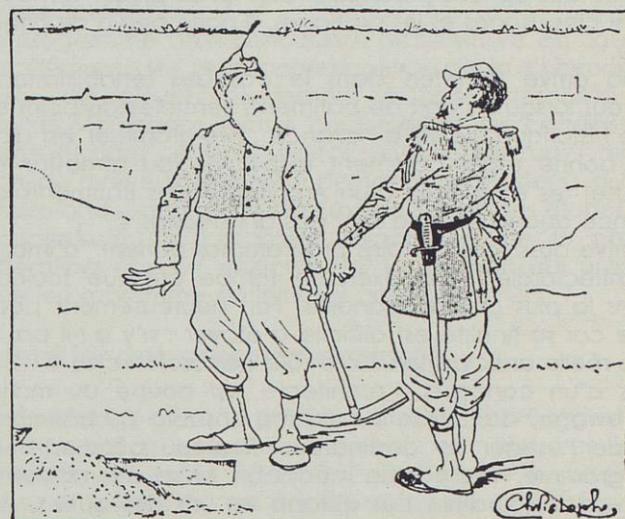
- 1 : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.
- 2 : Organisme Professionnel de Qualification Technique des Economistes et Coordonnateurs de la Construction.
- 3 : D. Pinson. Usage et architecture. 1993. Editions de L'harman-tan.
- 4 : Syndicat de la Programmation en Architecture et en Aménagement.

Véronique Lancelin est architecte DPLG (1984), diplômée du CEAA Programmation et maîtrise d'ouvrage publique (1986). Elle est programmatrice, exerçant en libéral, depuis 1985, membre fondateur et vice-présidente du SYPAA 4, créé en Juin 1994.

On ne pense pas à tout.



Camember creuse donc un deuxième trou et y dépose la terre du premier, puis il redevient perplexe: « Oui, mais la terre de ce deuxième trou, se redit-il... qu'est-ce que j'en vas faire? »



« Sergent! réitère Camember,... ouisque j'vas la mettre celle-ci? — S'pèce de double mulet cornu! m'ferez quatre jours pour n'avoir pas creusé le deuxième trou assez grand pour pouvoir y mettre sa terre avec celle du premier trou. »

Seuils et obligations des maîtres d'ouvrage publics en France

Montant TTC du marché de maîtrise d'œuvre	300 000 F		450 000 F		900 000 F		200 000 euros ht	
Publicité	Pas d'obligation	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire	Avis d'appel public à la concurrence obligatoire
Publication	Pas d'obligation	Journal d'annonces légales ou BOAMP	Journal d'annonces légales ou BOAMP	Journal d'annonces légales ou BOAMP	BOAMP obligatoire	BOAMP*	BOAMP* et JOCE**	BOAMP* et JOCE** obligatoires
Délai de réception des candidatures	Pas d'obligation	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	21 jours minimum 15 jours en cas d'urgence	21 jours minimum 15 jours en cas d'urgence	37 jours minimum 15 jours en cas d'urgence	37 jours minimum 15 jours en cas d'urgence
Bases de la compétition	Sur compétences et moyens		Sur compétences, moyens et références		Sur compétences, moyens et références puis remise de prestations		Sur compétences, moyens et références puis remise de prestations	
Procédure de choix	Consultation sur dossiers		Consultation sur dossiers avec réunion d'une commission sans remise de prestations		Concours d'architecture et d'ingénierie			
Jurys et commissions	Pas de jury ni de commission		Commission composée comme un jury (1/3 de maîtres d'œuvre)		Jury (1/3 de maîtres d'œuvre)		Jury (1/3 de maîtres d'œuvre)	
Documents à fournir	Dossier de références				Dossier de références Remise de prestations obligatoire		Dossier de références Remise de prestations obligatoire	
Indemnisation	Pas d'indemnisation				80 % du prix estimé des études demandées		80 % du prix estimé des études demandées	

* Bulletin officiel des annonces des marchés publics
** Journal officiel des communautés européennes

Document : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions publiques
Plaquette : "La sélection des candidatures" - Février 1997

Propositions de réformes

A l'appui de chacune de nos principales propositions (encadrées) figurent des développements extraits de divers documents et travaux partageant ces idées. (Voir références en fin de texte)

Le concours ne peut pas être le système unique de la commande de bâtiments publics de plus de 10 MF. Il faut, par exemple, qu'un architecte dont la première commande a satisfait son client, puisse s'en voir attribuer un 2ème sans concours.

Cela encouragerait, chez les architectes, le perfectionnisme dans l'accomplissement de leurs missions. Le tout-concours favorise au contraire, la politique de la terre brûlée.

Le "deuxième" d'un concours devrait pouvoir obtenir une "opération de consolation".

Diversifier les procédures

Au cours de son débat avec "Mouvement", M. François Barré, Directeur de l'architecture a proposé un secteur expérimental qui puisse déroger à la règle générale ainsi que la possibilité de passer certains marchés de gré à gré (6).

L'anonymat est la seule garantie d'une sélection sur des critères de qualité architecturale. Nous proposons donc la généralisation de concours à deux degrés, avec un premier degré sur esquisse anonyme, ouvert à tous les architectes inscrits à l'Ordre. Les 5 (ou plus, ou moins) candidats retenus sur esquisse au premier degré devraient ensuite fournir les pièces administratives attestant de leur droit d'obtenir un marché public. En cas de non fourniture, on ferait appel au premier d'une liste complémentaire.

Quant aux exigences de chiffre d'affaires, assimilant profession libérale et entreprise commerciale, n'autorisant à participer que les grosses agences qui sont parvenues à résister à la crise, elles sont néfastes et peut-être même illégales.

Favoriser les concours à deux tours

(1 - Mes.16)

"La procédure de concours a l'intérêt de mettre les

architectes en situation de concurrence. Mais cette émulation ne joue à plein que lorsque les candidats sont nombreux ... Les concours à deux tours rémunérés permettent de développer une procédure plus ouverte, sans que les équipes qui y participent s'investissent de façon excessive :

- un premier tour jugé sur une esquisse allégée (indemnités réduites en fonction des prestations demandées), avec un texte d'intention exprimant le parti architectural, complété par un document graphique;

- un second tour ou deux ou trois concurrents restés en lice remettent une esquisse telle que définie par la loi MOP.

L'augmentation du nombre des équipes en compétition (au moins six ou huit, au lieu de trois ou cinq actuellement) élargirait bien sûr le choix du maître d'ouvrage et lui permettrait d'approfondir la réflexion dont son projet est l'occasion".

Organiser plus de concours ouverts

(1 - Mes.17)

"Favoriser le recours aux concours ouverts (en s'inspirant du système allemand), c'est encore élargir le débat, l'enrichir de nouvelles idées et contribuer à relancer une dynamique. Cela permet aussi de faire participer davantage d'architectes: les concours ouverts restent pour les jeunes équipes une des rares chances d'accéder à la commande, de se faire remarquer puis inviter dans des consultations plus restreintes (selon l'enquête ARPAE, les jeunes participent proportionnellement plus que leurs aînés aux concours ouverts).

Occasions d'une plus grande liberté d'expression, ces concours peuvent être organisés par les collectivités territoriales et donc participer à une décentralisation de qualité. Cependant, le débat reste ouvert entre deux choix: réserver cette procédure à des équipements exceptionnels (avec le risque d'en limiter les effets puisque ce type de programme est devenu très rare) ou l'élargir à des constructions plus modestes".

Assurer l'anonymat (4)

dans les concours ouverts en 2 ou 3 phases :

"Concours N°1, en deux phases

- Envoi de la lettre de candidature à la commission. Le jury tire alors au sort (suivant le nombre de lettres de candidature reçues) une vingtaine d'architectes admis à concourir: dix issus de la région qui lance le concours, dix issus de l'ensemble des autres régions de France.

Propositions for reforming architectural competitions for public procurement, in France

Diversifying procedures

François Barré proposes that an experimental sector might be able to depart from the general rule and offer the possibility of making deals by mutual agreement. (6) The runner-up in a competition should be able to obtain another project as a "consolation prize". (7)

Favouring competitions with two rounds (1 - Proposition 16)

"It is in the interest of the competition procedure that architects be put in a situation where they have to do their best. And the competitive spirit is greater when there are many candidates ... Remunerated two-round competitions allow for the development of a more open procedure, without the participating teams investing an enormous amount of time:

- in the first round each candidate submits a first scheme (lower fees depending on the work required), accompanied by a text explaining the architectural project, and completed by a drawn document;

- in the second round the remaining two or three candidates present a complete scheme, such as defined by the MOP law.

Increasing the number of teams in competition (at least six or eight, instead of three or four at the present time) would allow the contracting authority a wider choice and a more-in-depth study of reflections on his project."

More open competitions (1 - Prop. 17)

"Promoting open competitions (drawing inspiration from the German model) widens the debate even further, enriches it with new ideas and contributes to making it more dynamic. It also makes it possible for more architects to participate: open competitions remain one of the rare chances for young teams to get contracts, be noticed, and then receive invitations to more restricted competitions (according to the ARPAE survey, young architects participate in open competitions proportionally more than their elders).

The occasion for a greater liberty of expression, these competitions can be organized by local or regional communities and thus play a part in well-adjusted decentralization. However, the debate remains open to two choices: either reserving this procedure to exceptional projects (at the risk of limiting the effects, as this type

of program has become very rare), or to widen it to more modest constructions."

Measures to ensure anonymity (4)

in open competitions with 2 or 3 phases

"Competition N° 1, in two phases

- Application letters are sent to the commission. The jury draws lots (depending on the number of applications received) for the admission to the competition of about twenty architects: ten from the region where the competition takes place, and ten from all other regions of France.

- The twenty candidates chosen send anonymously a scheme of the project (from one to two weeks work) and are remunerated independent of the result. The jury then selects three projects, one of which receives the first prize.

Competition N° 2, in three phases

- Candidates send application letters. Knowing the number of candidates, the jury can organize itself.

- All participants send anonymously a very brief scheme or a broad outline, involving about three days work, which is not remunerated. To give a broad idea of the project it should be standardized (for example, two black-and-white A2 formats on paper, comprising a schematic layout plan, a section, a view of the front façade and a short explanatory text on the project).

- Twenty projects are selected. The architects then have two weeks to anonymously send a complete scheme, for which he is remunerated. The jury chooses three winning projects, among which the laureate.

In these two types of competitions the name of the first prize winner is not given. The jury does therefore not know if the winner is able to take on the project, if he has enough experience or if his agency is big enough to carry out the project.

In the last phase of the competition, the name of the first prize winner is made public. He must assure the contracting authority that he is capable of carrying out the project. For example, if he is lacking in the specialized skills or his agency is too small for the project, he is obliged to associate himself with an experienced architect of his own choice. With this system young architects can win in competitions and work with more experienced architects.

If the winner is not capable of finding an associate and

- Les vingt candidats sélectionnés envoient anonymement une esquisse du projet (de une semaine à quinze jours de travail) et sont rémunérés quel que soit le résultat. Le jury sélectionne alors trois projets dont un lauréat.

Concours N°2, en trois phases

- Envoi de la lettre de candidature. Le jury connaît le nombre de candidats qui participeront et peut s'organiser.

- Tous les candidats déclarés envoient anonymement une esquisse très sommaire, plus proche du schéma que de l'esquisse (trois jours de travail). Ce travail n'est pas rémunéré et le rendu est normalisé pour ne dégager que l'idée forte du projet (par exemple, deux formats A2 en noir et blanc sur papier, comprenant un plan de masse schématique, un plan, une coupe, une perspective de façade et un court texte d'explication du projet).

- Vingt projets sont retenus. Les architectes ont alors quinze jours, pour envoyer toujours anonymement une vraie esquisse. Ce travail est alors rémunéré. Le jury sélectionne trois projets gagnants dont un lauréat.

Dans ces deux types de concours, le lauréat est anonyme. Le jury ne sait donc pas si le lauréat peut s'occuper du projet; si son expérience est assez grande ou si la taille de son agence permet de mener à bien les études. Arrive alors la dernière phase du concours: le lauréat se fait connaître et doit offrir toutes les garanties au maître d'ouvrage. Par exemple, s'il manque de compétences dans le domaine en question ou si son agence est trop petite pour mener à bien la mission, il a obligation de s'associer avec un architecte d'expérience qu'il choisira lui-même. Ce système permet aux jeunes de gagner des concours et de travailler avec des architectes plus expérimentés.

Dans le cas où le lauréat est incapable de s'associer pour donner toutes les garanties au maître d'ouvrage (selon les critères habituels de C.A., de taille de structure, de compétences dans le type de projet), le jury choisit alors le deuxième prix qui à son tour dévoile son anonymat.

Ce type de concours me paraît plus égalitaire. En tout cas, la solution réside certainement dans l'anonymat des candidats.

Mais comment préserver cet anonymat ? Qu'est ce qui peut empêcher un architecte "candidat" de montrer son esquisse à un architecte "complice" membre du jury.

Pour interdire ce type de "tricherie", je propose que les membres du jury soient choisis au dernier moment, le jour de la date limite de réception des dossiers, par exemple.

Ce jury serait composé de professionnels, tirés au sort parmi les architectes inscrits à l'Ordre. Et, à l'image, toutes proportions gardées, des jurés de Cour d'Assises, les membres de la commission seraient dans l'obligation (sous peine de forte amende) d'abandonner leur activité présente pour se rendre sur le lieu du concours dans les 24 heures. Ils seraient alors indemnisés et tenus par la loi à un devoir de discrétion".

Expérimenter des solutions nouvelles

(1 - Mes.18)

"Différents types de consultation méritent d'être testés, inspirés d'expériences intéressantes. Par exemple lorsqu'un maître d'ouvrage puise parmi les lauréats du PAN, de l'EUROPAN, des Albums de la jeune architecture. Ou quand un promoteur de logement social en Lorraine, Batigère, lance une consultation réservée aux architectes nouvellement inscrits dans la région, étudie leur dossier de référence et choisit, après rencontre de quelques équipes sélectionnées, celle qui réalisera l'opération.

La commission dont nous proposons la création pour contrôler les règlements des concours (point 20) pourrait également étudier ces procédures expérimentales et les agréer".

Seuil du concours obligatoire

Question controversée

François Barré envisage de relever le seuil à 1,3 M, considérant qu'il y a trop de concours en France. L'ARPAE estime au contraire qu'il faut laisser le seuil à 0,9 M.

C'est aussi l'avis des jeunes architectes qui pensent qu'il faut plutôt "interdire aux grosses agences de rentrer dans les petits seuils" (6).

Les présélections ne doivent plus être insurmontables :

Simplifier la présélection

(1 - Mes.23)

"En période de crise économique, les architectes se tournent de plus en plus nombreux vers les concours pour accéder à la commande. Or les dossiers demandés au stade de la présélection sont très lourds; ils exigent un sérieux investissement en temps et en argent. Cette première étape mérite d'être clarifiée et simplifiée par une nouvelle définition des documents à fournir:

of offering the contracting authority all necessary guarantees (according to the usual criteria, turnover, size of structure and competence for the type of project), the jury then replaces him by the second prize winner and makes his name public.

This type of competition seems fairer. In any case, the identity of the candidates should certainly be kept secret.

But how can their anonymity be preserved ? What can prevent a participating architect from showing his scheme to a friendly member of the jury ?

To prevent this kind of "cheating" I propose that the members of the jury be chosen at the last moment, for example, the first date for the admission of applications. The jury would be composed of professionals that would be drawn by lot from the architects registered at the Ordre des Architectes. In a similar way as a court jury, the members of the commission would be obliged by law to interrupt their present activity and be within 24 hours where the competition takes place or incur a fine. They would get compensation and be held by law to secrecy."

To experiment with new solutions (1 - Prop. 18)

"Different types of consultation inspired by successful experiences deserve to be tested. For example, the way a contracting authority chooses from among the winners of the PAN, EUROPAN and the "Albums de la jeune architecture". Or how a developer of state housing, Batigère, in Lorraine, begins a consultation limited to architects who have lately registered in the region, studies their dossiers and after meeting a few chosen teams, selects the one that will carry out the project. The commission we propose be created to control the regulations for competitions (prop. 20) could study these experimental procedures, as well, and adopt them.

Threshold for obligatory competitions

François Barré considers that there are too many competitions in France and envisages raising the threshold to 1.3 million francs (architect's fees). The ARPAE, on the contrary, considers that the threshold should be left at 900,000 francs.

That is also the opinion of young architects who think that "big agencies should be discouraged from entering the lower thresholds". (6)

Preselection should no longer be insurmountable :

Simplifying preselection

"At the time of economic difficulty, architects are turning

more and more to competitions to get contracts, although the dossiers required for preselection demand a very serious investment in time and money. This first step should be clarified and simplified by a new definition of the documents required:

- a standardized and concise application, with an open content, without slides and information sheets, and that is therefore less costly and more "democratic";

- a new "cerfa art 50" form that is specific to the intellectual performances required;

- reglementary administrative documents, to be submitted a posteriori by the chosen teams within a seven day period. If a candidate cannot meet all conditions, he may be replaced by a team on a waiting list;

- a single annual certificate that enables to participate in all public competitions could be delivered by the authorities."

Preselection should only concern architects (1 - Prop. 24)

"An architectural competition is foremost the business of architects and they should be the object of selection, and not their association with an engineering office. Except in very exceptional cases, the scheme does not require the competence of other specialists. On the other hand, since there are a lot less engineering offices than architects, associations are often difficult, and certain teams find themselves virtually eliminated even before preselection if they are not associated with a well-known engineering office.

In order to enable the architect to take on his assignment in the widest sense, we prefer avoiding parallel contracts between the contracting authority and an engineering office, where the architect generally loses his decision-making power, and as a result his chances of fully controlling the project. We prefer that the engineering office be chosen by the architect or selected by the contracting authority according to the lists proposed by the selected teams at the time of the competition."

Everyone competes in turn (3)

"There are 30,000 architects and 1,500 competitions a year. Lists can be drawn up of the distribution of the right to compete by groups of ten, to give everyone a chance to win a public contract every two years."

The Seven Pillars of Transparency (1 - Prop. 25)

"According to the survey made by the ARPAE, 84 per cent of architects favour establishing stricter rules. We propose seven measures for clarifying procedures and

- des documents de référence normalisés et réduits, au contenu libre, sans diapositives ni fiches de renseignements, donc moins onéreux et plus "démocratiques";
- un nouveau formulaire "cerfa art 50" spécifique aux prestations intellectuelles demandées;
- des pièces administratives réglementaires, fournies a posteriori par les équipes retenues (dans un délai de sept jours, deux équipes subsidiaires pouvant remplacer les candidats défaillants);
- une attestation annuelle unique, permettant de participer à tous les concours publics, pourrait être délivrée aux architectes par l'administration".

La présélection ne doit concerner que les architectes

(1 - Mes.24)

"Le concours d'architecture étant avant tout un problème posé aux architectes, la sélection ne doit s'exercer que sur eux et non sur leur association avec un bureau d'études. En effet, sauf en cas d'ouvrages exceptionnels, le niveau de l'esquisse ne nécessite pas les compétences d'autres spécialistes. D'autre part, le nombre des bureaux d'études étant largement inférieur à celui des architectes, les associations ne peuvent se faire librement, et certaines équipes se voient de fait évincées, avant même la présélection, lorsqu'elles ne sont pas associées avec un BET renommé.

Dans une optique qui souhaite voir l'architecte assumer la plus large mission possible, nous préférons éviter les contrats parallèles entre maître d'ouvrage et bureau d'études: l'architecte y perd généralement la qualité de mandataire, donc ses chances de maîtriser pleinement le projet. Nous préférons que le BET soit choisi par l'architecte ou agréé par le maître d'ouvrage sur la base de listes proposées par les équipes retenues à l'occasion de la consultation".

Chacun concourt à son tour (3)

"30 000 architectes et 1 500 concours par an : établir des listes de distribution de droits à concourir par groupes de 10, pour avoir tous les deux ans une chance de commande publique."

Les procédures de concours doivent être publiques et transparentes : exposition et publication des esquisses retenues, débats avec la population concernée, les associations ... Il s'agit d'inverser l'ambiance de secret actuelle, où, par exemple, les candidats éliminés sont

tout juste avisés de leur échec, mais pas informés des candidats retenus. Les contestations apparaîtront au grand jour et sans délai, c'est une protection contre les risques de trucage."(7)

Les sept piliers de la transparence

(1 - Mes.25)

"D'après l'enquête ARPAE, 84% des architectes sont favorables à la mise en place de règles plus strictes. Nous proposons sept mesures, propres à assainir les procédures, à assurer la transparence des jurys de concours :

- publication obligatoire de la date des jurys au BOAMP pour éviter tout changement sans justification ;
- souveraineté du jury: sa décision doit être irrévocable et le maître d'ouvrage assumerait ainsi pleinement son choix, ce qui l'encourage à être présent le jour du jury ;
- présence du public lors de la présentation des projets et lors des débats ;
- présence d'observateurs extérieurs (par exemple un architecte et un juriste), nécessaire au contrôle de la conformité des procédures ;
- présentation orale obligatoire des projets par leur auteur, avec un temps de parole suffisant ;
- procès verbal de la commission technique communiqué systématiquement aux concurrents, afin qu'ils puissent juger des éléments qui influent sur la décision du jury ;
- publication et exposition de l'ensemble des projets : ce dernier point valide les six autres mesures, puisqu'il permet aux concurrents et au public de découvrir toutes les idées proposées et de vérifier que la consultation s'est bien déroulée dans l'équité".

Assurer un délai suffisant pour l'élaboration des projets (5)

Toujours une présentation orale, en particulier pour contrebalancer le rapport préalable de la commission technique (5)

Possibilité de remettre en cause le programme (7)

"Même dans une situation de concours, un architecte doit pouvoir, en dialoguant avec le conducteur d'opération, remettre en cause le programme. Trop souvent, un programme détaillé, figé, ficelé, préjuge du projet, le configure à l'avance aux yeux du jury, qui

n'attend plus qu'une mise en forme de ce programme, exprimée dans les termes à la mode. Le rôle de l'architecte est, au contraire, même en phase d'esquisse, de l'interpréter autrement."

Garantir la rémunération du travail fourni :

Versement provisionnel des indemnités

(1 - Mes.26)

"Le règlement des indemnités dues aux architectes ne se fait pas toujours dans les délais. Et même parfois ne se fait pas. Afin d'éviter ces retards ou ces absences de paiement, un système de versement provisionnel des indemnités doit être mis en place. Il permettrait d'éviter ces concours organisés pour l'effet d'annonce mais sans réelle volonté politique de réaliser. Le maître d'ouvrage, ainsi fermement engagé, verserait la somme nécessaire à la Caisse autonome des architectes, avant la parution de l'annonce du concours au BOAMP.

Avantage complémentaire: en apportant au même moment la preuve que l'intégralité des frais de concours est bien prévue au budget, le maître d'ouvrage se garantit contre toute dérive dans le versement futur des indemnités".

Versement des indemnités dans le délai légal de 45 jours

(1 - Mes.26)

"Cette mesure doit inciter les maîtres d'ouvrage à juger rapidement les consultations dans lesquelles ils s'engagent, entraînant avec eux des professionnels. Participer à un concours n'est pas un service rendu à un maître d'ouvrage. Les compétiteurs, qui exécutent un travail livré en temps et en heure, méritent rémunération. Les indemnités de concours, prévues à cet effet, doivent donc être versées dans le même cadre que toutes les transactions économiques usuelles, c'est-à-dire quarante-cinq jours après la remise des pièces par les architectes".

Sources

- 1 - "50 propositions pour l'architecture", ARPAE (Association pour la réflexion sur la profession d'architecte), 1996.
- 3 - "Lettre ouverte à François Barré, Directeur de l'Architecture, suite à son entretien avec la revue d'Architectures, N°65, mai-juin 1996", Jacques Labro, 1996.
- 4 - "Rapport de stage", Patrick Gourmelon, Etudiant EAPV, 1996.

insuring the jury's transparency:

- compulsory publication of the day the jury meets at the BOAMP (official bulletin of public contracts) to avoid any unjustifiable change;
- sovereignty of the jury: its decision must be final and the representatives of the contracting authority thus would fully recognize their choice, which would encourage them to be present the day the jury meets;
- presence of the public when projects are introduced and during debates;
- presence of outside observers (for example, an architect and a legal expert), to make sure that all the procedures are properly carried out;
- compulsory oral presentation, of sufficient length, of the projects by their authors;
- the minutes of the technical commission should always be supplied to all participants, so they can judge the elements that influenced the jury's decision;
- publication and exhibition of all the projects: this final point validates the other six measures, as it allows the competitors and the public to discover all the ideas proposed and to verify that the competition took place fairly."

To ensure that the deadline allows sufficient time for the study of projects (5)

Always an oral presentation, in particular to offset the initial report of the technical commission (5)

Possibility of questioning the program (7)

"Even in a competition an architect should be able to dialogue with the authorities and question the program. It is too often the case that a detailed, frozen program ties down and prejudices projects, gives a preconceived notion to the jury, which merely waits for the program to be given a fashionable shape. The role of the architect is, on the contrary, to interpret it differently, even in its initial phase."

To ensure remuneration of work done

- Provisional payment of fees (1 - Prop. 26)
- Payment of fees within the legal period of 45 days (1 - Prop. 26)

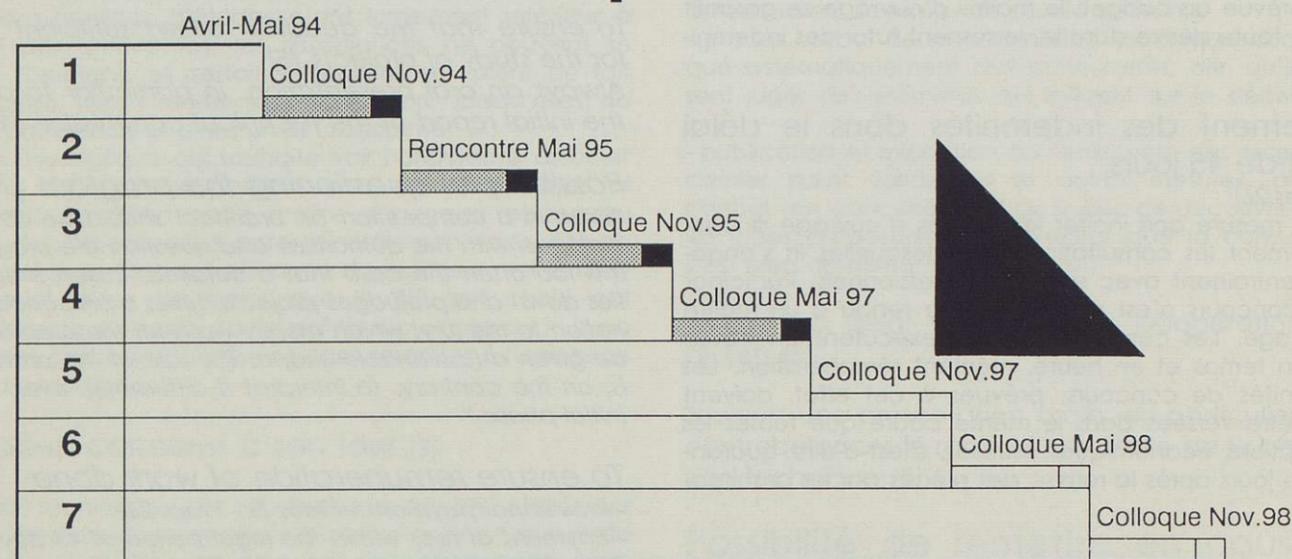
- 5 - "Rapport de stage", Julie Khan Muchir, Etudiant EAPV, 1996.
- 6 - "Débat entre François Barré et Mouvement" animé par Pascale Charpentier, au Café des Architectes, 1996.
- 7 - Texte-manifeste "Commande et concours, Rédaction du Carré Bleu, 1996.

l'architecte et le pouvoir architects and power

quatrième colloque
les 7 et 8 novembre 1997
à l'institut finlandais
paris

fourth seminar
november 7th and 8th 1997
at the finnish institute
paris

planning de l'étude



le troisième colloque s'est tenu les 2 et 3 mai 1997. Le compte-rendu sera prochainement adressé aux participants.

groupe d'étude : l'observatoire international d'architecture
institut finlandais : 60, rue des écoles - 75005 - paris

horaire : le vendredi de 10 h à 13 h - le samedi de 9h30 à 13 h

coordination : p.fouquey, 10, rue jean bart - 75006 - paris - fax : 01 45 48 89 17

Revue des livres

Form follows fiction

Ecrits d'architecture
fin de siècle

Michel Denès, avec la collaboration de Guendalini Herminghaus
Collection Penser l'Espace, Les Editions de la Villette, Paris 1996

Michel Denès, professeur et ancien directeur de l'Ecole Spéciale d'Architecture, dans son introduction, présente la filiation des choix constitutifs de son anthologie de textes de 1960 à 1995 avec le livre Programmes et manifestes de l'Architecture du XXème siècle, publié en 1991 dans la même collection de cet éditeur.

Il justifie par une métaphore la conception de cette anthologie : celle d'une collection d'objets ramassés au cours d'une promenade.

Mais c'est le concept de transect (c'est à dire la distribution selon une coupe rectiligne) qui a été retenu à travers les écrits d'architecture de la période 1960-90 pour construire la sélection et l'ordonnancement des textes retenus.

L'organisateur de cette anthologie souligne que "la période 1960-1990 est celle d'une déconfiture architecturale ..."

"Par un retournement très dialectique, ceux qui ont eu la responsabilité de projeter le décor de ce temps, ne laisseront probablement pour mémoire que leurs écrits comme souvenirs des dogmes et des incertitudes qu'ils avaient pourtant rêvés inoxydables".

Michel Denès, avec scepticisme conclut son introduction par l'expression négative sur "une anthologie d'une rhétorique pétrifiée", sur "les faux témoignages des postures et des impostures devenues depuis longtemps intenable" qui sont rassemblés aussi parmi la sélection de textes synthétiques présentés dans cet ouvrage.

Extraits de la sélection

1947 - Colin Rowe, La mathématique de la villa idéale
1960 - Jacques Sternberg, L'architecte
1961 - David Green, Archigram 1
1962 - Frei Otto, Essai d'une prophétie

1963 - Hans Hollein, Construire est un besoin
1964 - Bernard Rudovsky, Architecture sans architecte
1965 - Christopher Alexander, La ville n'est pas un arbre
1966 - Robert Venturi, Manifeste en douceur pour une architecture équivoque
1966 - Claude Parent, Paul Virilio, Architecture principe
1966 - Christian de Portzamparc, 1966: le fonctionnalisme tient-il encore le coup ?
1966 - Aldo Rossi, L'architecture de la ville
1966 - Cedric Price, "Pendant des siècles"
1967 - Jorge Luis Borges, Adolfo Bioy Casares, La naissance d'un art
1968 - Fernand Pouillon, Memoires d'un architecte
1969 - Franz Mon, Note à propos d'une architecture labyrinthique
1969 - Hassan Fathy, Construire avec le peuple
1971 - Superstudio, 12 contes moraux pour Noël
1972 - André Wogenscky, Architecture active
1973 - Georges Perec, Espèces d'espaces
1974 - Giorgio Grassi, L'architecture comme métier
1975 - Bernard Huet, Petit manifeste
1975 - Makoto Suzuki, ArchiteXt, Sept idées d'espaces
1975 - Superstudio, Etude de restauration
1976 - Rem Koolhaas, New York délire, manifeste
1977 - Le langage de l'architecture postmoderne
1977 - Alison et Peter Smithson, Pour une acceptation de la réalité, Berlin-Ouest conçue comme une île
1977 - Léon Krier, Quelles conclusions doit-on tirer de la mort de l'art et de l'architecture ?
1978 - Maurice Culot, Le débat inutile
1978 - Oscar Niemeyer, La forme en architecture
1978 - La déclaration de Palerme
1978 - Charles Moore, Principes et enthousiasmes
1980 - Massimo Scolari, L'avant-garde réduite au "design"
1980 - Luis Barragan, "Architecture biographique"
1980 - La déclaration de Bruxelles
1980 - Coop Himmelblau, Au feu l'architecture
1981 - Bernard Tschumi, The Manhattan Transcripts
1982 - Oswald Mathias Ungers, L'architecture comme thème
1982 - Rob Krier, 10 Thèses
1982 - Berthold Lubetkin, L'enfer et la raison
1983 - Kazuo Shinohara, Vers une architecture
1984 - Roland Castro, 1979
1987 - Jean Baudrillard, "L'architecture résidence secondaire de l'espace"
1989 - Steven Holl, Ancrage
1991 - Robert Prost, Ethique et conception architecturale
1995 - Jean Nouvel, A venir

Agnès Jobard

Cités, cités-Jardins

Une histoire européenne

Actes du Colloque de Toulouse
18,19 Novembre 1993

Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (Talence 1996)

La structure de présentation des communications se constitue autour de deux grands thèmes :

- 1 - Milieux producteurs et systèmes nationaux,
- 2 - Variation d'échelle, diversités programmiques.

Les pays représentés pour analyser leur propre patrimoine de cités-jardins sont, outre la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Pologne.

Pour la France, les exemples analysés ou bases de réflexion par rapport aux théories et pratiques conceptuelles sont situés en Lorraine, à Strasbourg, à Toulouse, à Bordeaux.

Dans son intervention introductive, François Loyer évoque l'évolution du rôle de l'architecte et son positionnement parmi les autres acteurs de la conception. Par ailleurs il souligne l'évolution du domaine de l'histoire de l'architecture et son implantation dans les cursus des Ecoles d'Architecture.

L'hypothèse de base du colloque est celle de considérer la cité-jardin comme un système urbain défini en 1898 par Ebenezer Howard, avec une définition utopiste phalanstérienne enrichie par les démarches conceptuelles de Raymond Unwin et Barry Parker, architectes dont les conceptions étaient liées à la question de la suburbanité.

Par ailleurs François Loyer souligne certaines composantes d'analyse des cités-jardins :

- différence en termes d'autosurvivance
- dérive du modèle vers celui des cités ouvrières
- exportation de ce modèle urbain pour la conception de "cités satellites" reliées par le train dans les grandes agglomérations européennes,
- la question de la présence ou non de centre dans les projets qui se prétendaient en filiation avec le concept de système urbain.

Il souligne par ailleurs dans les communications les analyses comparatives entre la réalité du lotissement ouvrier

et la vision idéale des cités-jardins à la ceinture des grandes agglomérations industrielles. Enfin, il questionne à la fois sur le type d'habitants logés et sur les typologies d'habitat et leur rapport aux espaces publics.

Il conclut sur une démonstration collective de l'évolution du système urbain cités-jardins vers les ensembles jardins-cités et les conflits entre l'expression architecturale et urbaine, entre les régionalistes et les modernes.

François Loyer souligne encore :

- que les acteurs touchent aux domaines techniques, sociaux, économique, artistiques,
 - qu'il existe des croisements entre l'imaginaire de l'architecte, la culture de son public, les moyens d'action et les visées politiques,
- Nait un produit étrange qui a la saveur de l'invention.

La conclusion du colloque a été présentée par Jean Dumas, géographe, Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Son titre provocateur est : "La cité-jardin ou la confusion vertueuse".

Elle se structure autour de quatre thèmes :

- le milieu innovateur européen
- l'internationalisation et le repli national géographique
- les aléas d'une forme socio-spatiale
- les modalités de l'évolution.

Le système d'analyse comparative se situe à l'échelle locale et nationale et européen mais porte aussi sur les filiations entre la théorie utopique, ses premières traductions, les évolutions en Angleterre, enfin l'exportation et les adaptations aux contraintes spécifiques du point de vue spatial, social et économique dans d'autres pays d'Europe.

Les quatre thèmes cités ci-dessus permettent une relecture des présentations et leur insertion dans les recherches ultérieures.

On peut cependant regretter que seule la réalisation polonaise à Wroclaw (Varsovie) soit présentée alors que d'autres exemples existent en Europe centrale, par exemple à Budapest (Hongrie) : la cité-jardin de Wekerle, conçue par Kös Karoly dans les années 1910, avec des expressions néo-régionalistes en particulier pour les équipements et services de proximité intégrés dans le projet réalisé.

Donc une prolongation d'investissements de recherche sur des cas relevant des interprétations des théories, puis des applications anglaises et dans l'Europe occidentales devraient porter sur les découvertes et approfondissements de ces systèmes urbains dans l'Europe centrale à différentes époques.

Agnès Jobard

observatoire international de l'architecture

10, rue Jean Bart 75006 Paris France
téléphone : 01 45 49 26 92 fax : 01 45 48 89 17

bulletin d'adhésion

Je déclare adhérer à l'association "Observatoire international de l'architecture" constituée le 3 mai 1997 à Paris et dont j'ai pris connaissance des statuts.

Je choisis d'être membre bienfaiteur, et verse donc un droit d'entrée de 500 FF au minimum et une cotisation de 250 FF pour 1997 (chèque joint).

Je choisis d'être membre actif et verse donc une cotisation de 250 FF pour 1997 ou réduite à 100 FF pour les étudiants ou les personnes exerçant depuis moins de 5 ans (chèque joint).

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Extrait des statuts, publiés intégralement page suivante.

...

Article 2 - Objet

L'Observatoire International de l'Architecture a pour objet :

- d'étudier les conditions de la pratique architecturale et urbaine, de mettre en évidence les freins et obstacles qui s'opposent à la qualité architecturale et urbaine, d'en comprendre les raisons grâce à des analyses interdisciplinaires, d'en tirer des conclusions, où les comparaisons entre les pays sont éclairantes, et enfin de faire des propositions, avec la perspective affirmée qu'elles soient prises en compte;
- de mener à cet effet toutes actions telles que prises de position publiques, exécution d'études et de recherches, publication d'ouvrages, de revues et articles, organisation de congrès et colloques;
- d'établir des relations occasionnelles ou organiques avec les associations françaises ou étrangères ayant des objets voisins ou complémentaires.

Observatoire international de l'architecture

Association de la loi de 1901, en cours de déclaration - Statuts.

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 et dénommée "Observatoire International de l'Architecture".

Article 2 - Objet

L'Observatoire International de l'Architecture a pour objet :

- d'étudier les conditions de la pratique architecturale et urbaine, de mettre en évidence les freins et obstacles qui s'opposent à la qualité architecturale et urbaine, d'en comprendre les raisons grâce à des analyses interdisciplinaires, d'en tirer des conclusions, où les comparaisons entre les pays sont éclairantes, et enfin de faire des propositions, avec la perspective affirmée qu'elles soient prises en compte;

- de mener à cet effet toutes actions telles que prises de position publiques, exécution d'études et de recherches, publication d'ouvrages, de revues et articles, organisation de congrès et colloques;

- d'établir des relations occasionnelles ou organiques avec les associations françaises ou étrangères ayant des objets voisins ou complémentaires.

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé à Paris, 10, rue Jean Bart, 75006. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 - Catégories de membres

L'association se compose de :

- membres d'honneur,
- membres bienfaiteurs,
- membres actifs.

Article 6 - Conditions d'admission

Le bureau agréé ou refuse, lors de chacune de ses réunions, les demandes d'admission présentées.

Article 7 - Membres, qualités requises

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, intéressée par l'objet de l'association, peut demander à être membre de celle-ci.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui versent un droit d'entrée de 500 FF minimum et une cotisation annuelle de 250 FF, dont le montant est révisable chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs les personnes qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation de 250 FF révisable chaque année par l'assemblée générale.

La cotisation est réduite à 100 FF pour les membres actifs étudiants ou exerçant depuis moins de cinq ans.

Article 8 - Membres, perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès, ou la disparition des personnes morales,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée devant le bureau pour fournir des explications.

Article 9 - Ressources de l'association

Les ressources de l'association comprennent:

- le montant des droits d'entrée et des cotisations,
- les subventions qui pourraient être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques,
- le revenu de ses biens,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association,
- toutes les ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Article 10 - Conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil composé de 9 membres élus au scrutin secret pour 2 ans par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- un président,
- deux vice-présidents,
- un secrétaire général,
- un trésorier.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Faisant suite à l'assemblée générale constitutive, une seconde assemblée générale se tiendra dans un délai maximum de huit mois. Elle pourra éventuellement modifier le mode de constitution du bureau et sa durée de vie.

Article 11 - Réunion du conseil

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 12 - Gratuité du mandat

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Ils pourront toutefois obtenir le remboursement des dépenses engagées pour les besoins de l'association, sur justification et après accord du président.

Article 13 - Représentation de l'association

Le président ou, en cas d'empêchement, l'un des vice-présidents, représente l'association dans tous les actes de la vie civile, ordonnance les dépenses et peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 14 - Assemblée générale

L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Tout membre peut se faire représenter par le mandataire de son choix, associé lui-même. Nul mandataire ne peut toutefois disposer de plus de deux mandats.

Quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Ne peuvent être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions qui y ont été portées.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par l'un des vice-présidents, ou, à leur défaut, par le plus âgé des autres membres présents.

Son bureau est celui du conseil.

L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.

Sur la présentation du trésorier, elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.

Elle pourvoit, s'il y a lieu, à la désignation ou au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil d'administration.

Il est tenu procès-verbal de l'assemblée générale.

Les délibérations de l'assemblée générale sont valablement prises, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à la majorité absolue des voix émises, chacun des membres disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, des modifications aux présents statuts ne peuvent être valablement décidées que si l'assemblée générale réunit au moins la moitié des membres inscrits. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau à quinze jours d'intervalle; elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La majorité requise est des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois tous les deux ans. Toutefois, chaque fois que l'intérêt social l'exige, l'assemblée peut être réunie extraordinairement. Cette réunion est de droit lorsqu'un cinquième au moins des membres en fait la demande.

Article 15 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 16 - Dissolution

La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale, statuant dans les conditions fixées à l'article 11, avant-dernier alinéa.

L'assemblée nomme alors un ou plusieurs liquidateurs et l'actif est, s'il y a lieu, dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

Fait à Paris, le 3 Mai 1997

Thèmes de nos numéros récents

N° 1/91

N° 2/91

N° 3/91

N° 4/91

N° 1/92

N° 2/92

N° 3-4/92

N° 1/93

N° 2/93

N° 3-4/93

N° 1/94

N° 2/94

N° 3-4/94

N° 1/95

N° 2/95

N° 3-4/95

N° 1/96

N° 2/96

N° 3-4/96

N° 1/97

L'architecture au quotidien. Vers un urbanisme démocratique

Vendre ou organiser la ville ?

Cris, crises, critiques

A contre-courant. L'architecture de Giancarlo de Carlo

Formes et formation

Ecologie urbaine

Architecture sur la place. Equipe Pica Ciamarra, Naples

Pour la forme. Recherches structurales

Actualité de Patrick Geddes, biologiste, éducateur, urbaniste

Pour une architecture humaine. Sur les chemins de l'après-Aalto

La ville méditerranéenne. Un colloque à l'EALR

Donner des idées ... Robert le Ricolais 1894-1977

Architecture du silence

Tampere, une ville et ses lacs

Penser globalement, agir localement

Barres et anti-barres

L'architecte et le pouvoir

Berlin, tendances

Helsinki, traditions, présent, futur

Nouvel urbanisme aux USA et en Europe

le carré bleu

feuille internationale d'architecture

33, rue des francs-bourgeois 75004 paris

secrétariat : 10, rue Jean Bart 75006 paris

Demande de renouvellement d'abonnement en 1997

Nom :

Adresse :

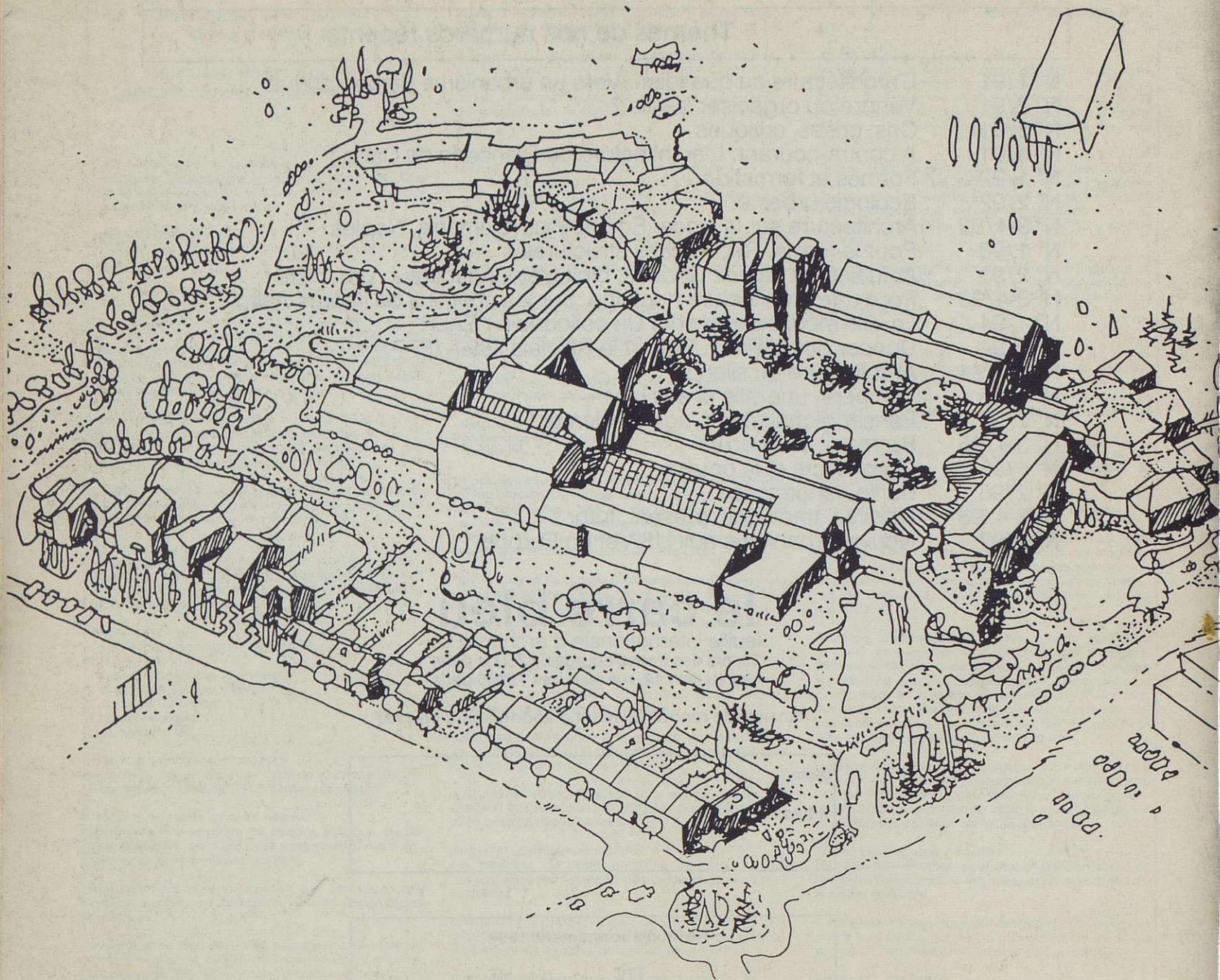
Tarifs d'abonnement 1997

	TTC	HT
France	240 F	235,06 F
Etranger	260 F	254,65 F

avec nos remerciements
paiement par chèque bancaire, mandat, ou virement au
CCP Paris 10 469 54 Z
Une facture vous sera adressée à votre demande

ISSN 0008 6878

le carré bleu SIRET 78 437449 00022



Lycée d'Enseignement Professionnel de Caudry
Nord-Pas de Calais - Concours en cours
Atelier Lucien Kroll - Bruxelles